

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



MINISTÈRE DE LA SALUBRITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT EXECUTIF PERMANENT REDD+



Readiness Package (R-Package)
pour la Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la dégradation forestière
en Côte d'Ivoire

24 août 2018

Table des matières

Tables des figures et tableaux	3
Acronymes et abréviations	4
1 INTRODUCTION.....	9
2 VISION STRATÉGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+ EN CÔTE D'IVOIRE	11
Le Processus de création de la Vision	11
Déforestation en Côte d'Ivoire	11
Engagement de haut niveau « La Forêt, pilier de l'émergence de Côte d'Ivoire ».....	11
Processus de construction de la vision et des options stratégique REDD+	11
Vision et Ambition nationale	11
3 PROCESSUS DE PREPARATION A LA REDD+ RESULTATS ATTEINTS.....	12
Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation	13
Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+	13
Sous-composante 1c : Consultation, participation et sensibilisation	30
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+	41
Sous-composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière.....	41
Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+	53
Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre.....	59
Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux	65
Composante 3 : Niveau de référence des émissions / Niveaux de référence	69
Composante 4 : Système de suivi des forêts et mesures de sauvegarde	75
Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier	75
Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes.....	83
4 PROCESSUS D'AUTO-EVALUATION PARTICIPATIVE DU R-PACKAGE.....	88
5 RESULTATS DE L'AUTO EVALUATION PARTICIPATIVE DU R-PACKAGE	89
Résumé de l'évaluation.....	89
Evaluation des critères.....	92
ANNEXES	107
Annexe 1 : Listing des réunions des Organes du Comité national REDD+.....	107
Annexe 2 liste des membres de l'OI-REN.....	108
Annexe 3 : Consultations réalisées dans le cadre de la préparation à la REDD+.....	110

Annexe 4 : Composition des groupes de travail pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ de Côte d'Ivoire.....	115
Annexe 5 : Exemple de Fiches technique des projets de préparation à la REDD+ en Côte d'Ivoire.	120
Annexe 6 : Plan d'action pour l'opérationnalisation du SNSF	127
Annexe 7 : Parties prenantes ayant contribuées à l'auto-évaluation participative du R-Package...	131
Bibliographie et références.....	133

Tables des figures et tableaux

Figure 1. Eléments et outils nécessaires dans la préparation à la REDD+	10
Tableau 1 : Tableau récapitulatif de l'auto-évaluation participative.....	12
Tableau 2. Tableau récapitulatif des budgets de préparation à la REDD+	18
Tableau 3. Tableau récapitulatif des budgets de préparation à la REDD+	19
Figure 2. Organigramme de l'Unité Intégrée d'Administration des Projets	25
Figure 3. Schéma du MRP REDD+ de Côte d'Ivoire.....	27
Figure 4. Schéma du fonctionnement du MRP	28
Figure 5. Schéma présentant les facteurs directs et indirects de la déforestation et de la dégradation des forêts.....	47
Tableau 4 : Répartition du budget par composante pour la période 2018 – 2040	50
Tableau 5 : Détails des coûts de mise en œuvre par région	51
Tableau 6 : Facteur de déforestation et de dégradation forestière, options stratégique REDD+ associées et volet du SNSF mobilisé pour en assurer le suivi	71

Acronymes et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AIPH	Association Interprofessionnelle du Palmier à Huile
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANASUR	Agence Nationale de la Salubrité Urbaine
ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
ANDEFOR	Agence Nationale du Développement des Forêts
AP	Aires Protégées
APD	Aide Publique au Développement
APROMAC	Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire
APV/FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire/ <i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade</i>
ARECA	Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde
ARSF	Antennes Régionales de Semences Forestières
BDAT	Base de Données de l'Aménagement du Territoire
BDOT	Base de Données d'Occupation des Terres
BNETD	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
CCT	Centre de Cartographie et de Télédétection
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CCC	Conseil du Café et du Cacao
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDF	Comités de Développement Forestier
CDGF	Conseil Départemental de Gestion des Forêts
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPICI	Centre pour la Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CEREEC	Centre Régional pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique
CES	Conseil Economique et Social
CF	Cadre Fonctionnel
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGFCC	Conseil de Gestion des Filières Café et Cacao
CGFR	Comité de Gestion Foncière
CGIAR	<i>Consultative Group on International Agricultural Research</i>
CGRCP	Cadre de Gestion des Ressources Culturelles Physiques
CIAPOL	Centre Anti-Pollution
CIAT	Centre International pour l'Agriculture Tropicale
CICPPF	Comité Interministériel de Coordination et de Pilotage de la Politique Forestière
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
CIRES	Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales

CIRES	Centre Ivoirien d'Etudes Economiques et Sociales
CISCI	<i>Côte d'Ivoire Sustainable Cocoa Initiative</i>
CLIP	Consentement Libre Informé Préalable
CN REDD+	Comité Nationale REDD+
CNDD	Commission Nationale du Développement Durable
CNLFPF	Commission Nationale de Lutte contre les Feux et la Protection des Forêts
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
CN-REDD+	Commission Nationale pour la Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
CNSF	Centre National de Semences Forestières
CO2	Dioxyde de Carbone
COP	Conférence des Parties
CPP	Comité de Pilotage du Programme
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CRE	Centre de Recherche en Écologie
CRGF	Comité Régional de Gestion des Forêts
CSP	Catégories Socio-Professionnelles
CSRS	Centre Suisse de Recherches Scientifiques
CTL	Comités Techniques Locaux
CURAT	Centre Universitaire de Recherche et d'Application en Télédétection
CVGFR	Comités Villageois de Gestion Foncière
DEIF	Direction de l'Exploitation et des Industries Forestières
DFF	Domaine Forestier de l'Etat
DFPE	Domaine Forestier Permanent de l'État
DFR	Domaine Foncier Rural
DFRE	Domaine forestier Rural de l'État
DGM	<i>Dedicated Grant Mechanism</i> /Mécanisme spécial de dons
DPE	Domaine Permanent de l'État
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EES	Evaluation Environnementale et Sociale
EESS	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EFI	<i>European Forest Institute</i>
EIE	Étude d'Impact Environnemental
EIR	Exploitation à Impact Réduit
ENSEA	Ecole Nationale de Statistiques et d'Économie Appliquée
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	Forêt Classée
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial

FEREADD	Fédération des Réseaux et Associations de l'énergie, de l'environnement et du Développement Durable
FFOM	Forces Faiblesses Opportunités Menaces
FIP	Programme d'Investissement Forestier
FLEGT	<i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade</i>
FNDF	Fonds National de Développement Forestier
FONAFIFO	Fonds National pour le Financement des Forêts
FRA	<i>Forest Resource Assessment</i>
GCP	<i>Green Commodities Program</i>
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
GPGLULUCF	<i>Good Practice Guidance on Land Use, Land Use Change and Forestry</i>
GT	Groupe de Travail
HCS	<i>High Carbon Stock</i>
HVC	Haute Valeur de Conservation
ICRAF	International Center for Research in Agroforestry
IDH	Indice de Développement Humain
IDMC	Observatoire des Situations de Déplacements Internes
IEC	Information Education Communication
IFN	Inventaire Forestier National
IGES	Inventaire de Gaz à Effet de Serre
IGT	Institut de Géographie Tropicale
IIASA	<i>International Institute for Applied Systems Analysis</i>
NDC	Contributions Déterminées au niveau National
INS	Institut National de la Statistique
LOACI	Loi d'Orientation Agricole de la Côte d'Ivoire
LOAT	Loi d'Orientation en Aménagement du Territoire
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEMPD	Ministère d'Etat Ministère, du Plan et du Développement
MIME	Ministère de l'Industrie et des Mines
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
MINEFI	Ministre de l'Économie et des Finances
MINESUDD	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
MNV	Mesure, Notification et Vérification
MRP	Mécanisme de Règlement des Plaintes
NER/NR	Niveau d'Emission de Référence pour les forêts/Niveau de Référence pour les forêts

OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU-REDD	Programme REDD+ de l'Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
OVGF	Organisation Villageoise de Gestion des Forêts
PAMs	Politiques et Mesures
PCGAP	Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées
PCGF	Programme Cadre de Gestion des Forêts
PDDA	Plan directeur de Développement Agricole
PDF	Plan Directeur Forestier
PDNGF	Plateforme de Dialogue et de Négociation pour la Gestion de la Forêt
PEC	Pôles Economiques Compétitifs
PFNL	Produits Forestiers Non-Ligneux
PFR	Plan Foncier Rural
PGPP	Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Politiques et Mesures
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNAE	Programme National d'Action pour l'Environnement
PNCC	Programme National Changement Climatique
PND	Plan National de Développement
PNGTER	Programme National de Gestion des Terroirs et d'Équipement Rural
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNReb	Programme National de Reboisement
PNRO	Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage
PNSFR	Programme National de Sécurisation du Foncier Rural
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
PPPP	Plateforme de Partenariat Public Privé
PSE	Paiement pour Services Environnementaux
PSF	Projet Sectoriel Forestier
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
R&D	Recherche et Développement
RCI	République de la Côte d'Ivoire
REDD+	Réduction des Emissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et la Dégradation forestière, incluant la conservation, l'augmentation des stocks de carbone et la gestion durable des forêts
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN	Réserves Naturelles

RNA	Régénération Naturelle Assistée
R-PP	<i>Readiness Preparation Proposal</i>
RSE	Responsabilité Sociétale et Environnementale
RSPO	<i>Roundtable on Sustainable Palm Oil</i>
S&MNV	Surveillance & Mesure, Notification et Vérification
SEAI	Initiative Energie durable pour tous
SE	Stratégie Energie Domestique
SEP REDD+	Secrétariat Exécutif Permanent REDD+
SIF	Système d'Informations Foncières Rural
SIG	Système d'Informations Géographiques
SIS	Système d'Information sur les Sauvegardes
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNDD	Stratégie Nationale de Conservation Durable de la Diversité Biologique
SN-PSE	Système national de paiement pour services environnementaux
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SODEMI	Société pour le Développement Minier
SODEXAM	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique
SPIB	Syndicat des Producteurs Industriels du Bois de Côte d'Ivoire
SPOT	Système Probatoire d'Observation de la Terre ou Satellite Pour l'Observation de la Terre
SRADT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
SVL	Système de vérification de la légalité
TEEB	The Economics of Ecosystems and Biodiversity
teqCO2	Tonne équivalent CO2
TFA	<i>Tropical Forest Alliance</i>
tMS	Tonne de matière sèche
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la science et la culture
UTCATF	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie
WCF	Fondation mondiale du cacao
ZAE	Zone Agro Ecologique

1 INTRODUCTION

Au cours de 50 dernières années, la Côte d'Ivoire a perdu plus de 80% de ses forêts naturelles. Les pratiques d'abattis-brûlis de l'agriculture paysanne principalement de cultures de rente, mais aussi de vivrier, l'exploitation forestière non durable de bois d'œuvre et de bois énergie ainsi que le manque d'aménagement, de planification et de gestion du territoire en sont les principales causes. Ces tendances ont été accélérées par une décennie de crise politico-militaire.

La relance de l'économie opérée suite à la crise, s'est principalement appuyée sur l'agriculture de rente qui contribue à près d'un tiers du PIB et qui emploie près des deux tiers de la population en utilisant les mêmes pratiques d'abattis-brûlis et maintenant donc les tendances de perte du couvert forestier du pays.

Cette importante perte de forêt a entraîné une réduction drastique des services écosystémiques liés, notamment les pertes de moyens de subsistance des ressources forestières, la réduction de la résilience climatique impactant directement le secteur agricole avec une tendance à la réduction de la pluviométrie ainsi que les émissions de gaz à effets de serre.

Conscient des risques de compromettre l'économie du pays à long terme en maintenant son modèle de développement basé sur une trajectoire agricole extensive entraînant une déforestation massive et renforcée par sa participation aux conventions et engagements internationaux sur l'environnement et le climat, la Côte d'Ivoire a la volonté d'un changement de paradigme dans les orientations de son développement.

C'est sur ce constat que le pays s'est engagé en juin 2011 dans le mécanisme international de Réduction des Émissions de gaz à effet de serre issus de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+). Ce mécanisme vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre issue de la déforestation et la dégradation des forêts, y compris la gestion durable des ressources naturelles, le renforcement de stocks de carbone forestier et la conservation des forêts.

Pour s'engager dans le processus de préparation à la REDD+, la Côte d'Ivoire est devenue membre de deux plateformes internationales d'appui technique et financier : le programme collaboratif ONU-REDD porté par la FAO, le PNUÉ et le PNUD et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale - FCPF.

Dans le cadre de ce processus de préparation, la Côte d'Ivoire a élaboré son plan de préparation au mécanisme REDD+ (R-PP) approuvé en 2014 par le Comité des Participants du FCPF et par le Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD. Cette approbation a permis la mise à disposition des financements à hauteur de 5 millions de dollars américains pour mener la phase de préparation (FCPF-3,8 M\$, ONU-REDD : 3,2 M\$). De plus, la Côte d'Ivoire bénéficie depuis 2013 de l'appui d'autres PTF dont l'Agence Française pour le Développement (AFD) à travers le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) et la facilité REDD+ de l'Union Européenne.

Les financements du FCPF ont permis d'accompagner les composantes 1 et 2 et les financements de l'ONU-REDD les composantes 2, 3 et 4. Une évaluation du processus de préparation a été menée en mai 2016.

La Côte d'Ivoire vient de mobiliser des financements additionnels du Fonds de Préparation du FCPF d'un montant de 5 millions de dollars américains suite à une évaluation indépendante à mi-parcours réalisée en mai 2016. Ces financements doivent permettre : (i) de finaliser la phase préparation et (ii) d'opérationnaliser les outils de mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire.

Ce document R-Package reflète les progrès de la Côte d'Ivoire dans son processus de préparation à la REDD+ depuis 2014 selon un cadre d'évaluation qui définit les avancées sur le développement des outils

et divers éléments nécessaires, la participation des parties prenantes ainsi que les forces et faiblesses et les mesures à prendre pour renforcer le processus de préparation.

Développement du cadre institutionnel, financier et réglementaire	- Identification des facteurs de déforestation et de dégradation forestière - Développement d'une stratégie nationale pour la REDD+
	- Développement d'un cadre environnemental et social - Développement d'un système d'information sur les sauvegardes - Développement d'un mécanisme de recours et de plaintes - Développement d'un registre national REDD+ - Développement d'un mécanisme de partage des avantages de la REDD+
	Développement d'un système MRV pour les émissions de gaz à effet de serre et d'un système national de suivi des forêts

Figure 1. Eléments et outils nécessaires dans la préparation à la REDD+

L'auto-évaluation participative menée entre juin et juillet 2018 a permis de mettre en évidence des avancées significatives depuis le début de l'engagement de la Côte d'Ivoire dans le processus avec une accélération depuis la revue à mi-parcours de l'avancement réalisée en mai 2016.

Le niveau d'avancement est considéré par l'ensemble des parties prenantes comme étant suffisamment satisfaisant pour envisager à moyen terme l'initiation de la phase d'investissement.

Le Chapitre 2 revient sur la vision stratégique de la REDD+ en Côte d'Ivoire, le Chapitre 3 décrit les résultats atteints pour chacun des critères définis dans le cadre d'évaluation du processus, le Chapitre 4 reprend le processus d'auto-évaluation participative du R-Package mené en juillet 2018 et le Chapitre 5 les résultats de l'évaluation.

2 VISION STRATÉGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+ EN CÔTE D'IVOIRE

Le Processus de création de la Vision

Déforestation en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a l'un des taux de déforestation et de dégradation des forêts le plus élevé en Afrique de l'ouest. En 50 ans, le pays a perdu près de 80% de ses forêts naturelles sous la pression de l'extension incontrôlée des surfaces agricoles. Cette pression est liée en partie aux sources de revenus de la population ivoirienne, due à l'expansion de l'agriculture et à la croissance démographique, parmi d'autres facteurs dans un contexte d'instabilité politique

Engagement de haut niveau « La Forêt, pilier de l'émergence de Côte d'Ivoire »

Le constat général de la situation des forêts du pays et des perspectives de développement agricole a conduit à une nouvelle impulsion politique en 2014 pour inverser durablement la tendance de la déforestation en Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire a signé la Déclaration de New York sur les Forêts et s'est fixée pour objectif central de ramener la couverture forestière à 20% du territoire national.

Processus de construction de la vision et des options stratégique REDD+

Le processus de préparation à la REDD+ a permis de construire progressivement, de manière participative et inter sectorielle la vision et les orientations stratégiques de la REDD+ en Côte d'Ivoire. Cette phase a permis de réaliser les évaluations et analyses nécessaires relatives (i) à l'établissement de la situation et la dynamique des forêts, (ii) à l'amélioration des connaissances sur les secteurs impliqués et les politiques et mesures sectorielles nécessaires pour la REDD+, (iii) au cadre institutionnel, juridique, réglementaire et économique.

Ces travaux préparatoires ont servi de base solide pour l'élaboration de la vision et des options stratégiques déclinées dans une Stratégie nationale REDD+ développée en articulation avec le Plan National de Développement et les réformes sectorielles.

Vision et Ambition nationale

La vision du gouvernement ivoirien à travers le mécanisme REDD+ est de stabiliser, et inverser durablement par la suite, la tendance de disparition des forêts naturelles à partir de 2017 et de restaurer simultanément, de manière progressive le couvert forestier pour atteindre 20% de couverture forestière d'ici 2030, puis de les gérer de manière durable, tout en assurant les objectifs de réduction de la pauvreté, de développement humain et social des communautés locales dans un cadre d'équité sociale, culturelle et de genre.

En 2015, la situation de référence des forêts montre que le domaine forestier protégé de l'Etat (81% de la superficie du territoire national) est couvert à 8% de forêt. Le domaine forestier classé de l'Etat et les aires protégées qui représentent à eux deux 19% de la superficie du territoire national ont une couverture forestière estimée à 20%. L'objectif d'accroissement total est de parvenir à 20% de superficie forestière pour le domaine forestier protégé, et 50% pour le domaine forestier classé et les aires protégées. La Côte d'Ivoire vise ainsi deux objectifs généraux à l'horizon 2030.

1. Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts classées ; et reconquête des zones protégées

80% par rapport à 2015

2. Reconstitution du couvert forestier en introduisant l'arbre dans les paysages agricoles et ruraux

5 000 000 ha

3 PROCESSUS DE PREPARATION A LA REDD+ RESULTATS ATTEINTS

Ce Chapitre présente les principaux résultats atteints depuis 2011 dans le cadre du processus de préparation à la REDD+. L'exercice est basé sur une analyse systématique des 34 critères du cadre d'évaluation du document préparatoire dont l'évaluation est présentée au chapitre 4.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif de l'auto-évaluation participative

No	Critères	Mai 2016	Juillet 2018
1	Responsabilité et transparence	Progrès substantiels	Progrès substantiels
2	Mandat et budget opérationnel	Progrès satisfaisants	Progrès satisfaisants
3	Mécanisme de coordination multisectorielle et collaboration intersectorielle	Progrès satisfaisants	Progrès substantiels
4	Capacité de supervision technique	Progrès satisfaisants	Progrès substantiels
5	Capacité de gestion des fonds	Progrès satisfaisants	Progrès satisfaisants
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	Progrès satisfaisants	Progrès satisfaisants
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	Progrès satisfaisants	Progrès substantiels
8	Processus de consultation	Progrès satisfaisants	Progrès substantiels
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	Progrès satisfaisants	Progrès substantiels
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	Progrès satisfaisants	Progrès substantiels
11	Évaluation et analyse	Progrès satisfaisants	Progrès substantiels
12	Hierarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	Progrès satisfaisants	Progrès substantiels
13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+	Progrès satisfaisants	Progrès substantiels
14	Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	Progrès satisfaisants	Progrès satisfaisants
15	Incidence sur les lois et politiques forestières	Améliorations nécessaires	Progrès substantiels
16	Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	Progrès satisfaisants	Progrès substantiels
17	Évaluation de la faisabilité	Améliorations nécessaires	Progrès substantiels
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	Améliorations nécessaires	Progrès substantiels
19	Adoption et application de lois et de réglementations	Améliorations nécessaires	Progrès satisfaisants
20	Directives de mise en œuvre	Améliorations nécessaires	Progrès satisfaisants
21	Mécanisme de partage des avantages	Absence de progrès	Améliorations nécessaires
22	Registre National REDD+ et système de suivi des activités REDD+	Absence de progrès	Améliorations nécessaires
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	Progrès satisfaisants	Progrès satisfaisants
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	Améliorations nécessaires	Progrès substantiels
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	Améliorations nécessaires	Améliorations nécessaires
26	Démonstration de la méthode	Améliorations nécessaires	Progrès substantiels
27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	Améliorations nécessaires	Progrès substantiels
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations du GIEC	Progrès substantiels	Progrès substantiels
29	Explication de la méthode de suivi	Progrès substantiels	Progrès substantiels
30	Démonstration des premières phases d'application	Améliorations nécessaires	Progrès satisfaisants
31	Dispositifs et capacités institutionnels	Améliorations nécessaires	Progrès satisfaisants
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux/ environnementaux	Améliorations nécessaires	Progrès substantiels
33	Suivi, notification et échange d'informations	Améliorations nécessaires	Progrès satisfaisants
34	Dispositifs et capacités institutionnels	Améliorations nécessaires	Progrès satisfaisants

Progrès substantiels	Améliorations nécessaires
Progrès satisfaisants	Absence de progrès

Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation

Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+

Critère 1 : Responsabilisation et transparence

Institutions et dispositifs de gestion nationaux REDD+

Suite à l'engagement formel de la Côte d'Ivoire dans le mécanisme REDD+ en 2011, les arrangements institutionnels du mécanisme REDD+ ont été établis et promus à l'échelle nationale et internationale à travers la prise du décret n°2012-1049 du 24 octobre 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale REDD+. Cette commission est une structure intersectorielle d'analyse, de conseil et d'orientation pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+. Elle est composée d'un Comité National REDD+ (CN-REDD+) en charge du pilotage du mécanisme REDD+, d'un Comité Technique Interministériel REDD+ (CTI REDD+) en charge de la coordination intersectorielle et d'un Secrétariat Exécutif Permanent REDD+ (SEP-REDD+) qui est chargé de la mise en œuvre du mécanisme REDD+.

- Le Comité National REDD+ (CN-REDD+)

Le CN-REDD+ est l'organe national décisionnel de plus haut niveau en Côte d'Ivoire. Il est présidé par le Premier Ministre ou son représentant, son secrétariat est assuré par le Ministre en charge de l'Environnement et du Développement Durable et ses membres sont le Conseiller du Président de la République en matière d'environnement et des forêts et des représentants des Ministres chargés : des forêts, de l'Economie, du Plan et du Développement, de l'Agriculture, des Infrastructures, de la Décentralisation, des Mines et de l'Energie.

A la demande du Ministre en charge de l'Environnement et du Développement Durable en 2016, les ministères et structures membres du CN-REDD+ ont désigné leurs représentants. Bien que l'arrêté ministériel portant désignation des membres du CN-REDD+ n'ayant pas été pris, en raison d'un projet de modification du décret n°2012-1049 du 24 octobre 2012, une installation des membres du CN-REDD+ a eu lieu le 4 Juillet 2016 suivie de séances de renforcement des capacités sur le mécanisme REDD+, tenues les 7 et 8 juillet 2016.

Compte tenu de l'évolution du contexte du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire en début d'année 2017 et dans la perspective d'améliorer le cadre de gouvernance, le Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable, a pris l'arrêté n°0114/MINSEDD/CAB du 19 juillet 2017 portant désignation des membres du Comité National REDD+. Depuis cet acte, les organes de la Commission Nationale REDD+ et particulièrement le CN-REDD+ sont fonctionnels et tiennent leurs rencontres statutaires. Après l'atelier d'installation des membres du CN-REDD+ qui s'est déroulé le 25 juillet 2017, 4 réunions du CN-REDD+ se sont tenues respectivement les 1^{er} août 2017, 22 août 2017, 30 Janvier 2018 et 6 mars 2018.

- Le Comité Technique Interministériel (CTI-REDD+)

Le CTI-REDD+ est responsable de la coordination intersectorielle et de la mise en place des comités régionaux. Il est présidé par un représentant du Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable et composé de représentants des Ministres en charge de l'Economie, de l'Agriculture, des Forêts ou des Directeurs Généraux de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux et Forêts et de la SODEFOR, de l'OIPR, de l'ANADER, du CNRA, du BNEDD ainsi que de deux représentants des ONG du secteur de l'environnement et du développement durable, de deux représentants des communautés rurales, d'un représentant de la Fédération des Industriels du bois et d'un représentant de la Fédération des agro-industriels. Le secrétariat du CTI-REDD+ est assuré par le SEP-REDD+.

Les membres du CTI-REDD+ ont été nommés par l'arrêté n°0113/MINSEDD/CAB du 19 Juillet 2017 portant désignation des membres du Comité Technique Interministériel, du Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable, sur proposition des autorités dont ils relèvent. Après l'atelier d'installation des membres du CTI-REDD+ qui s'est déroulé le 25 juillet 2017, 4 réunions ont été organisées avant la fin du premier semestre 2018.

Le CTI-REDD+ doit mettre en place des Comités Régionaux chargés de la mise en œuvre des décisions prises par le CN-REDD+ et le CTI-REDD+. Ces Comités Régionaux REDD+ (CR-REDD+) doivent être présidés par les Préfets de région et leurs secrétariats seront assurés par un représentant du Ministre en charge de l'Environnement assisté par un représentant du Ministre en charge des Forêts.

Un projet d'arrêté relatif à l'organisation et le fonctionnement des CR-REDD+ est en cours d'adoption et doit permettre aux différents préfets de prendre les arrêtés préfectoraux de création des CR-REDD+ au cours du troisième trimestre 2018. Le fonctionnement de ces CR-REDD+ s'appuiera sur l'expérience des Comités régionaux mis en place pour la gestion des parcs nationaux par l'OIPR ou le PROFIAB.

- Le Secrétariat Exécutif Permanent (SEP-REDD+)

Le SEP-REDD+ est responsable de la mise en œuvre de la REDD+. Il est composé du Point Focal National REDD+, Secrétaire Exécutif Permanent, du Coordonnateur du Programme National Changements Climatiques (PNCC) qui en assure le secrétariat, du Directeur de la Planification du Ministère en charge des Forêts, du Directeur du Cadastre et du Foncier Rural et des représentants de la SODEFOR, de l'OIPR, de l'ANADER, du CNTIG, du BNETD/CCT, de deux représentants des ONG du secteur de l'environnement et du développement durable.

Le Secrétaire Exécutif Permanent de la Commission nationale REDD+ est nommé par décret sur rapport du Ministre en Charge de l'Environnement et du Développement Durable. Le Secrétaire Exécutif Permanent actuel, a été désigné par la décision d'attente n°00014/MINSEDD/CAB du 28 février 2018 préfigurant la signature du décret de nomination.

Les nominations de Point Focal national REDD+ et de coordonnateur national du projet d'appui de la Banque mondiale au processus REDD+, sont faites par arrêtés ministériels du Ministre en charge de l'Environnement et du Développement Durable.

Afin d'appuyer le Secrétariat Exécutif Permanent, une équipe restreinte composée des représentants de certains ministères « task-force intersectorielle REDD+ » a été mise en place dans le cadre de l'outil de modélisation T21. Cet outil élaboré avec l'appui du programme ONUREDD prend en compte des piliers du développement durable dans la planification nationale. L'outil permet d'analyser les différents scénarii de développement et choisir la meilleure sur la base de l'analyse des aspects économiques, sociaux et environnementaux ainsi que les interactions entre les différents secteurs. Cet outil permettra d'ajuster la vision 2040 de la République de Côte d'Ivoire et d'informer l'élaboration de prochains Plans Nationaux de Développement (PND) en s'assurant que les forêts soient gérées durablement.

Malgré ces avancées, nous notons quelques faiblesses au niveau du décret n°2012 -1049 du 24 octobre 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale REDD+ notamment, la non représentation d'un certain nombre d'acteurs notamment les collectivités territoriales la société civile au niveau du comité national.

La liste des réunions des organes de la Commission nationale REDD+ est présentée en annexe 1.

- Observatoire Ivoirien pour la gestion durable des Ressources Naturelles (OI-REN)

Les organisations de la société civile ayant pour mission la protection de l'environnement et les droits des communautés se sont organisées dès 2014 au sein d'une plateforme pour une participation effective et

coordonnée au processus *Forest Law Enforcement and Governance Trade* (FLEGT) et à la préparation à la REDD+. Sa mission définie dans ses statuts est de "promouvoir et de coordonner la participation des organisations de la société civile ivoiriennes dans la mise en œuvre de toute initiative en rapport avec les ressources naturelles et les droits des populations notamment les processus FLEGT et REDD+".

L'OI-REN est composé de près de 50 organisations membres intervenant sur les questions de protection de l'environnement, de développement durable, de gouvernance forestière, de sécurité foncière et des droits humains (Cf. liste des membres en annexe 2).

La plateforme a bénéficié d'un accompagnement technique, opérationnel et de formations afin de contribuer de manière pro-active au processus de préparation à la REDD+.

L'OI-REN, en tant qu'une partie prenante clé au processus REDD+, est représenté au sein de deux organes de la commission nationale REDD+ : le SEP-REDD+ et le CTI-REDD+, avec deux représentants à chaque niveau, il a les mêmes attributions que les autres membres. Depuis le début du processus, l'OI-REN participe systématiquement et contribue aux réunions ordinaires et extraordinaires de la Commission nationale REDD+. Il participe également aux différents travaux relatifs à la préparation à la REDD+ organisés en dehors des réunions des organes de la REDD+.

Transparence, responsabilité et participation dans le fonctionnement des dispositifs de gestion nationaux REDD+

Quatre principes, affirmés dès la mise en place du dispositif institutionnel de préparation à la REDD+ en Côte d'Ivoire, appliqués et renforcés depuis lors, ont permis d'assurer la responsabilité, la participation et la transparence dans le processus :

- Responsabilité par un pilotage du processus à haut niveau

L'ancrage de la Commission Nationale REDD+ à un haut niveau a permis de lier le processus de préparation aux politiques de développement du pays et d'engager la responsabilité des autorités par rapport à l'importance du processus.

- Participation multisectorielle et pluri acteurs

Les organes décisionnels d'orientation et d'appui à la mise en œuvre de la REDD+ impliquent à la fois les institutions nationales responsables des différents secteurs impliqués dans la REDD+, mais aussi les différents types d'acteurs publics, privés et société civile. Le processus d'implication des acteurs dans l'ensemble des chantiers de préparation à la REDD+ démontre la dimension fondamentalement participative du fonctionnement des dispositifs de gestion.

- Transparence du processus

Les réunions des organes de la Commission Nationale REDD+ en Côte d'Ivoire font régulièrement l'objet de communiqués de presse. Les conclusions de chacune des rencontres et événements sont relayés à travers divers moyens de communication. L'ensemble des documents et études produit dans le cadre du processus de préparation a été discuté et validé publiquement et a fait l'objet d'une large diffusion.

Les conclusions des rencontres des organes de la Commission nationale REDD+ sont consignées dans des comptes rendus ou dans des procès-verbaux dont les conclusions sont publiées sur le site internet dédié à la REDD+ en Côte d'Ivoire¹ et relayées à travers les réseaux sociaux notamment avec une page

¹ <http://reddnivoire.ci>

« Facebook »². En plus de ces diffusions, un réseau de journalistes, formé dans le cadre du mécanisme REDD+, assure régulièrement la couverture et la diffusion d'articles dans la presse écrite.

De plus, la structuration de la société civile dans le cadre de sa participation au processus de préparation à la REDD+ au sein de l'OI-REN et son implication systématique dans les différents chantiers de préparation permet de renforcer la transparence du processus.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative confirme que les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ fonctionnent de manière non directive, responsable et transparente.</i>			
Résumé de l'évaluation			
Si un dispositif cohérent avec les enjeux a été établi depuis 2012, son opérationnalisation n'a formellement été engagée qu'en 2016 du fait de faibles capacités techniques, matérielles et de ressources humaines. Depuis, ce dispositif a permis de mener le processus de préparation de manière équilibrée entre les secteurs concernés et avec l'implication des différents acteurs publics, privés et de la société civile. Ce dispositif qui pilote le processus de préparation fonctionne de manière transparente.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - Les organes de la Commission Nationale REDD+ fonctionnant de manière satisfaisante depuis 2016, le rythme et les méthodes de travail actuellement utilisées seront maintenus. - Préparer le Décret de nomination du Secrétaire Exécutif Permanent REDD+. - Préparer l'arrêté conjoint MINSEDD/MINEF relatif aux services dont dispose le SEP-REDD+ (Art.18) en application du décret de création de la Commission nationale REDD+ ; 			

² <https://www.facebook.com/REDD-CI%3A%24te-divoire-1603079076575939/>

Critère 2 : Mandat et budget opérationnels

Mandats

Les mandats des institutions nationales REDD+ ont été clairement définis dans le décret n°2012-1049 du 24 octobre 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour la REDD+. Les mandats articulés des trois organes composant la Commission Nationale sont présentés ci-après :

- *Le Comité National REDD+ (CN-REDD+)*

Le Comité National REDD+ est chargé (i) de définir les orientations et les directives du processus REDD+, (ii) d'approuver les plans de travail respectifs du CTI-REDD+ et du SEP-REDD+, (iii) d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD+, (iv) de mettre en place un Fonds national REDD+ et (v) de fixer les modalités de gestion et de redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD+.

- *Le Comité Technique Interministériel (CTI-REDD+)*

Le Comité Technique Interministériel est chargé (i) de planifier la mise en œuvre des décisions du CN-REDD+ et d'attribuer la responsabilité de leur exécution aux structures compétentes de l'Etat, (ii) de proposer au CN-REDD+ les grandes orientations en matière de REDD+, (iii) de contribuer à l'élaboration d'une politique nationale d'utilisation rationnelle des sols, (iv) de contribuer à l'harmonisation des politiques sectorielles en vue de la gestion durable des ressources naturelles, (v) de contribuer à l'aménagement effectif des terres et à la surveillance spatiale des terres cultivées et forestières.

Il a aussi pour attribution (vi) d'assurer une démarche participative du processus REDD+ par l'implication et la consultation des différentes parties prenantes, notamment des communautés forestières et des peuples autochtones, dans un esprit de coopération et de dialogue, et d'inciter à cette démarche, (vii) de vulgariser la stratégie et les programmes validés auprès des acteurs concernés, (viii) de faire des propositions au CN-REDD+ en vue de la mise en place du fonds national REDD+ et de fixer les modalités de gestion et de redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD+, (ix) de promouvoir le processus REDD+ au sein de toutes les structures impliquées et (x) de veiller à la prise en compte des résultats de la recherche-développement ainsi que des outils de communication dans la REDD+.

En ce qui concerne la participation des parties prenantes à tous les niveaux, le CTI-REDD+ assure un rôle de contrôle et de veille. En cas de manquements dans la participation aux processus, l'information est remontée du SEP-REDD+ au CTI-REDD+ afin d'envisager toutes les dispositions permettant de lever ces blocages.

- *Le Secrétariat Exécutif Permanent (SEP-REDD+)*

Le Secrétariat Exécutif Permanent est chargé (i) d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie REDD+ de la Côte d'Ivoire sous la supervision du CN-REDD+ et du CTI-REDD+, (ii) d'assurer la coordination des activités de surveillance des terres par télédétection avec l'appui des partenaires au développement, (iii) d'assurer la mise en œuvre des activités REDD+ au niveau national et international, (iv) d'assurer la mobilisation des financements et des experts nationaux et internationaux, (v) d'assurer la gestion journalière de la coordination nationale REDD+ et de suivre les activités prévues dans le plan de travail annuel afin qu'elles aboutissent aux résultats attendus, (vi) d'assurer la coordination du processus REDD+ en Côte d'Ivoire avec les autres initiatives gouvernementales et les bailleurs de fonds.

Il a également pour mission (vii) d'assurer une démarche participative au processus REDD+ par l'implication et la consultation des différentes parties prenantes, notamment des communautés locales et d'inciter à cette démarche, (viii) de coordonner la mise en œuvre des projets REDD+, (ix) de vérifier la fiabilité de tout projet REDD+ et de délivrer des lettres de non objection aux promoteurs avant la mise en œuvre desdits projets, (x) de relayer les informations sur le processus REDD+ à toutes les parties prenantes nationales, (xi) de sensibiliser l'ensemble des acteurs nationaux sur le processus REDD+, (xii) d'assurer la mobilisation des experts nationaux et internationaux, (xiii) d'assurer le secrétariat technique du CN-REDD+ et du CTI-REDD+ en liaison avec les Secrétaires désignés.

En ce qui concerne la participation des parties prenantes, le SEP-REDD+ a la responsabilité de premier niveau d'assurer à travers des approches participatives et une consultation inclusive la prise en compte des parties prenantes clés : il assure à ce titre la fonction d'animation et d'organisation des parties prenantes au processus.

- Observatoire Ivoirien pour la gestion durable des Ressources Naturelles (OI-REN)

Afin de jouer pleinement leur rôle au sein des institutions nationales REDD+, les organisations de la société civile se sont constituées en un Observatoire qui assure la veille de la bonne mise en œuvre du processus de préparation. Les objectifs de l'OI-REN définis dans ses statuts sont « la promotion et la coordination de la participation des Organisations de la Société Civile (OSC) ivoiriennes dans la mise en œuvre de toute initiative en rapport avec les ressources naturelles et les droits des populations notamment les processus FLEGT/REDD+ » (Statuts OI-REN, Art. 5).

Budget

- Bilan des budgets de préparation à la REDD+

La Côte d'Ivoire a bénéficié de l'appui de divers partenaires techniques et financiers pour le processus de préparation à la REDD+. Les principaux budgets sont compilés dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2. Tableau récapitulatif des budgets de préparation à la REDD+

Période	Budget (en million USD)	Sources de financement
2014-2017	USD 3 800 000	FCPF-Banque mondiale
	USD 4 000 000	AFD/C2D
	USD 3 210 000	ONU-REDD
	USD 437 000	EU-REDD Facility - EFI
	USD 250 000	IRD
2017-2019	USD 5 000 000	FCPF - Banque mondiale
	USD 2 000 000	AFD/C2D
2018-2022	USD 15 000 000	FIP - Banque mondiale
2018-2022	USD 9 000 000	FIP - Banque Africaine de Développement

Ces différentes sources de financement du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire ont permis de mener les études, les consultations, d'engager les réformes institutionnelles et politiques nécessaires à la préparation de la Côte d'Ivoire à la REDD+ ainsi que le développement de projets pilotes pour tester le dispositif et les options stratégiques. La validation récente d'une enveloppe complémentaire du FCPF d'un montant de 5 millions de dollars US permet d'assurer le financement de la fin de la phase de préparation.

Si le financement durable du dispositif institutionnel pour la phase de mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire n'est pas encore défini, le mécanisme envisagé devra combiner des financements externes (projet FIP, ER-Programme...), mais aussi des financements propres de la Côte d'Ivoire.

- Répartition des budgets par composante de préparation et phase de mise en oeuvre

La phase de préparation a permis de mobiliser les financements nécessaires pour les différents chantiers de préparation à la REDD+ mais aussi pour la mise en œuvre de projets pilotes. La Côte d’Ivoire est en cours de préparation d’un programme de réduction des émissions dans le sud-ouest du pays et les besoins complémentaires pour la mise en œuvre de la stratégie REDD+ en Côte d’Ivoire entre 2018 et 2040 ont-été estimés dans le cadre d’investissement qui a été finalisé en août 2018.

Tableau 3. Tableau récapitulatif des budgets de préparation à la REDD+

Phase REDD+	Aspect de mise en œuvre	FCPF Fonds initial (USD)	FCPF Fonds additionnel (USD)	ONU REDD (USD)	EU REDD EFI (USD)	AFD/C2D (USD)	Projet PSE (Mondelez + SEPREDD+)	FIP-BM (USD)	FIP-Afdb (USD)	ERPD	Besoins complémentaires 2018-2040
Préparation à la REDD	Préparation à la REDD fonctionnement des organes REDD+	2 376 407	1 450 000	594 900		300 000					
	Consultations et participation	574 321	970 000	295 383		500 000					
	Évaluation de l’utilisation des terres, des causes des changements d’affectation des terres, de la loi forestière, des politiques et de la gouvernance	317 327	300 000	214 950	237 000						
	Identification d'options stratégiques REDD+	118 769	765 000	750 765	200 000						
	Finalisation et mise en œuvre des outils REDD + (MRP, PPB)	47 160	340 000	200 383							
	Impacts sociaux et environnementaux du processus de préparation à la REDD+ et de sa mise en œuvre	364 832	1 259 191								
	Élaboration d'un niveau d'émission de référence national pour les forêts et/ou d'un niveau de référence national pour les forêts		870 000	244 950							
	Système national de suivi des émissions et absorptions de carbone forestier			559 800		2 000 000					
	Conception d'un système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les garanties		65 000 000	363 800							
Mise en œuvre pilote						3 200 000	1 965 000				
Mise en œuvre								15 000 000	9 000 000	82 500 000 ³	5 271 397 375 ⁴

³ Estimés avec un prix du carbone à US\$5/TCO2e sur la base de l’engagement de 16.5 millions de T d’achat d’émission réduite

⁴ Besoins estimés dans le cadre d’investissement retranché des financements mobilisés avec le FIP et les moyens en cours de mobilisation avec le programme de réduction des émissions

- Allocation budgétaire de l'Etat pour le dispositif REDD+ en Côte d'Ivoire

Le gouvernement a montré son engagement financier dans le processus à travers : (i) La mise à disposition de fonctionnaires dédiés au SEP-REDD+ et (ii) l'allocation depuis 2013, d'un budget d'environ 100 000 dollars US par an inscrit dans la loi de finance. Malheureusement, la contribution financière au fonctionnement n'a pas été systématiquement effective, elle est de plus insuffisante pour couvrir les besoins de fonctionnement de la Commission Nationale REDD+⁵. Des discussions sont en cours pour permettre d'ajuster cette allocation pour qu'elle soit suffisante et durable pour le fonctionnement des organes de la Commission Nationale REDD+.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a permis de confirmer que les institutions nationales REDD+ opèrent dans le cadre de mandats précis, qui se renforcent mutuellement, avec des budgets suffisants, prévisibles et durables pour la période de préparation.</i>			
Résumé de l'évaluation			
<p>Les mandats des organes de la Commission nationale REDD+ sont bien articulés entre eux avec des mandats décisionnels, techniques et opérationnels décrits dans le décret n°2012-1049, bien articulés entre eux. L'émergence de l'OI-REN (en plus des autres organisations de la société civile) et son mandat d'observateur indépendant du processus renforcent ce dispositif national.</p> <p>Si le travail de préparation mené depuis 2014 a permis de tester et de confirmer la pertinence de sa structure et de ses principes de fonctionnement, son efficacité pourrait être améliorée. Les lacunes identifiées concernent la composition et l'organisation du SEP-REDD+, la prise en charge de la participation aux réunions du CN-REDD+, du CTI-REDD+ et du SEP-REDD+.</p>			
<p>Les budgets mobilisés avec les partenaires techniques et financiers ont permis de financer le processus de préparation, dont le fonctionnement du dispositif national, doivent permettre de mener à bien ce processus de préparation.</p> <p>Cependant, le mécanisme de financement du dispositif de gestion REDD+ à long terme doit encore être précisé.</p>			
Prochaines étapes			
<p>La prise de textes d'application permettrait de faire face aux lacunes afin d'améliorer l'efficacité du dispositif. En conséquence, trois textes d'application ont été préparés et devraient être validés au cours du troisième trimestre 2018. Ils sont relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la composition et à l'organisation des services d'appui au SEP-REDD+ ; - à la prise en charge de la participation aux sessions de la Commission Nationale ; et - au traitement du personnel du SEP-REDD+ (contractuels et fonctionnaires). 			
<p>Pour ce qui concerne les aspects budgétaires, les prochaines étapes identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'une évaluation budgétaire détaillée pour le fonctionnement efficace du dispositif de gestion REDD+ à long terme ; - la définition d'un mécanisme de financement durable du dispositif combinant une contribution directe adaptée de l'Etat Ivoirien complétant la contribution de financements extérieurs des projets et programmes REDD+ en Côte d'Ivoire (y compris dans le cadre du mécanisme de partage des avantages) ; 			

⁵ Une estimation préliminaire du besoin de fonctionnement annuel de la Commission nationale REDD+ est de 500 000 USD.

- le maintien des échanges interministériels pour permettre d'ajuster l'allocation budgétaire mise à disposition pour qu'elle soit suffisante et durable pour le fonctionnement des organes de la Commission nationale REDD+ ;
- le maintien d'une forte implication des autorités pour mobiliser des financements externes pour le financement de la REDD+ dans le pays.

Critère 3 : Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle

Coordination des actions REDD+ avec les cadres d'actions nationaux et sectoriels

- *La Commission nationale REDD+ : un dispositif multisectoriel*

La structuration multisectorielle des organes de la Commission Nationale REDD+ a permis dès l'initiation du processus de mettre en place un espace de dialogue et d'échange entre les différents secteurs, facilité et équilibré par un pilotage du processus au niveau de la primature.

Ce sont les membres « sectoriels » de la Commission Nationale REDD+, eux-mêmes, qui ont la responsabilité de s'assurer de la cohérence des orientations du processus avec leur secteur, sous la coordination générale de la Primature. Cela s'applique d'une part, au niveau décisionnel / orientation avec des représentants des Ministres et d'autre part, au niveau opérationnel avec les directions générales techniques des ministères concernées mais aussi les agences, institutions, entreprises d'Etat et groupements d'intérêts sectoriels directement concernés :

- *Aires protégées et Parcs Nationaux* : En ce qui concerne la conservation des espaces naturels, de la faune sauvage et du couvert forestier dans les aires protégées, les membres actifs de la Commission Nationale REDD+ sont le Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ;
- *Environnement* : En ce qui concerne la préservation et la gestion des impacts environnementaux, les membres actifs de la Commission Nationale REDD+ sont le MINEDD et l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) ;
- *Secteur forestier et Forêts classées* : En ce qui concerne la foresterie commerciale, les questions d'approvisionnement en bois-énergie, les opérations de reboisement et la gestion des forêts classées, les membres actifs de la Commission Nationale REDD+ sont le ministère en charge des Eaux et Forêts, la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) et les représentants des industriels du secteur ;
- *Agriculture* : En ce qui concerne le secteur agricole, les membres actifs de la Commission nationale REDD+ sont le ministère en charge de l'agriculture, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et les représentants des industries du secteur ;
- *Aménagement du territoire* : En ce qui concerne la planification de l'usage des terres, les membres actifs de la Commission nationale REDD+ sont le ministère en charge de l'aménagement du territoire, la direction du cadastre et du foncier rural et le Comité National de Télédétection et d'Informations Géographique ;
- *Industries extractives et mines* : En ce qui concerne le secteur minier, les membres actifs de la Commission nationale REDD+ sont le ministère en charge des mines ;
- *Economie* : En ce qui concerne les questions économiques et la planification, les membres actifs sont des représentants des ministères en charge de l'économie, du plan et du développement et des représentants du secteur privé.

Les universités et centres de recherche notamment le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), le Centre International pour la Recherche en Agroforesterie (ICRAF), le Centre Universitaire de Recherche et d'Application en Télédétection (CURAT), le Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES), le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS), ont contribué à la plupart des réflexions sur le mécanisme REDD+. Ils ont apporté une contribution essentielle sur les thématiques clés

comme agriculture-forêts, environnement, télédétection, socio-économie et sauvegardes environnementale et sociale.

- Concordance de la Stratégie nationale REDD+ (SN-REDD+) avec le plan de développement et les politiques sectorielles

Le processus d'élaboration de la SN-REDD+ ainsi que ses orientations démontrent que les activités sont coordonnées avec le cadre d'action national et les cadres d'actions sectoriels.

Les 5 options stratégiques sectorielles de la SN-REDD+ ont été élaborées par des groupes multi acteurs thématiques menés par les départements ministériels sectoriels (agriculture, énergie, conservation/protection, gestion des forêts/reboisement, industries extractives), ce qui a permis d'assurer une concordance avec les cadres d'actions sectoriels.

Influence de la REDD+ dans les cadres de développement globaux et sectoriels du pays

Depuis 2013, le processus de préparation à la REDD+ a influencé d'une manière significative le développement des secteurs liés à la déforestation et à la dégradation forestière en Côte d'Ivoire. L'ensemble des orientations politiques sectorielles actuelles sont alignées à la stratégie nationale REDD+ et d'importantes réformes sont en cours dans les principaux secteurs productifs du pays avec (i) un engagement pour une Agriculture zéro-déforestation et intelligente face au climat, (ii) le développement d'une nouvelle politique forestière, (iii) le développement minier respectueux de l'environnement, ainsi que (iv) la réforme de l'aménagement du territoire.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative permet de confirmer que la structuration et les méthodes de travail des dispositifs de gestion nationaux REDD+ permettent d'assurer une coordination avec les cadres d'action nationaux ou sectoriels plus généraux, les intègre et les influence.</i>			
Résumé de l'évaluation			
La structuration multisectorielle des organes de la Commission nationale REDD+ permet à ses membres « sectoriels » de s'assurer de la cohérence des orientations du processus avec celles de leur secteur.			
Le processus REDD+ a directement influencé les orientations du PND et a permis d'initier des réformes dans les principaux secteurs en lien avec la REDD+ en Côte d'Ivoire.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le suivi et l'influence sur les réformes sectorielles et transversales en cours pour assurer l'intégration de la REDD+ notamment dans les secteurs agricoles, forestiers, miniers et d'aménagement du territoire. - Renforcer également des actions de sensibilisations à l'effet de susciter des réformes dans les secteurs clés devant prendre en compte le mécanisme REDD+ 			

Critère 4 : Capacité de supervision technique

Efficacité et efficience dans la mise en œuvre des activités identifiées dans le R-PP

La Commission nationale REDD+ a mené le processus de préparation à la REDD+ en Côte d'Ivoire de manière efficace (i) en assurant une bonne coordination avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers, (ii) en engageant et en supervisant de manière adaptée les études requises et (iii) en organisant la participation et les consultations nécessaires.

La réorganisation du SEP-REDD+ qui a été opérée en 2017 (Cf. paragraphe suivant) a néanmoins retardé plusieurs chantiers initiés pour la préparation à la REDD+. L'amélioration de l'efficacité de gestion consécutive à la réorganisation décrite ci-dessous permet actuellement de rattraper ce retard et d'avoir une planification précise des activités de préparation prévues dans le cadre du financement additionnel du fonds de préparation du FCPF jusqu'en 2020.

Amélioration de l'organisation et du fonctionnement du SEP-REDD+

Chargé de la gestion quotidienne du processus REDD+ en Côte d'Ivoire, de la mobilisation des financements et de la coordination des projets afférents, le SEP-REDD+ assure la gestion de la subvention de l'Etat et des partenaires techniques et financiers pour la préparation du processus REDD+.

Le SEP-REDD+, dont le personnel et la coordination, a été renouvelé, s'attelle actuellement à répondre aux manquements en termes de gestion administrative et financière identifiés dans l'audit 2016 du projet FCPF pour améliorer l'efficience du processus de préparation. Une nouvelle structuration organisée autour de sept cellules fonctionnelles devrait être formalisée au cours du second semestre 2018, elle comprend : (i) cellule administration et finance, (ii) cellule passation des marchés, (iii) cellule audit interne et contrôle de gestion, (iv) cellule stratégie et partenariats, (v) cellule surveillance, mesure, notification et vérification, (vi) cellule planification, Suivi-évaluation et sauvegardes et (vii) cellule communication.

Cette structuration permettra aux différents projets de s'appuyer sur le personnel du Secrétariat et de rassurer les partenaires techniques et financiers sur les questions portant sur les capacités du SEP-REDD+ à jouer pleinement son rôle de coordination pour l'atteinte des résultats du processus de préparation à la REDD+.

3	2	1	0
<i>L'évaluation a permis de confirmer que les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ ont conduit et supervisé les opérations de préparation multisectorielle de manière efficace et efficiente.</i>			
Résumé de l'évaluation			
Si le processus de préparation à la REDD+ mené par la Commission Nationale REDD+ est à un stade avancé et mené de manière transparente et participative en bonne articulation avec l'ensemble des appuis des PTF, des retards ont été enregistrés dans plusieurs chantiers principalement dus aux problèmes de gestion mis en évidence en 2016 et à la réorganisation du SEP-REDD+.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none">- Renforcer les actions prises pour lever les manquements identifiés dans le fonctionnement en 2016.- Renforcer les initiatives d'articulation des plans de travail des différents projets pour optimiser les synergies entre les différentes initiatives, les appuis financiers et éviter les duplicités d'actions- Prendre de façon diligente les actes nécessaires à la réorganisation du SEP-REDD+.			

Critère 5 : Capacité de gestion des fonds

Processus d'amélioration des capacités de gestion des fonds

Si les capacités de gestion budgétaire ont été régulièrement renforcées au cours de la préparation à la REDD+ depuis 2014 et que plusieurs projets ont été menés de manière satisfaisante, des manquements dans la gestion ont été relevés et des mesures correctives ont été prises.

Ces mesures correctives ont porté sur une réorganisation de la structure et du fonctionnement du SEP-REDD+ ainsi que la mise en place d'une réforme structurelle de la gestion des projets au sein du MINEDD.

Les projets sont maintenant gérés par l'Unité Intégrée d'Administration des Projets (UIAP) logée au sein du MINEDD. L'UIAP a la responsabilité de mise en œuvre de l'ensemble des projets dans le secteur environnement et développement durable avec la Banque mondiale⁶. Ce montage permet : (i) de mutualiser les financements de différents projets sous financement de la Banque mondiale pour mettre en place une structure solide ayant des ressources humaines adaptées aux niveaux technique, administratif et financier et (ii) de mettre en place un contrôle interne permettant d'assurer une bonne gestion des projets et de réduire les risques. Ce montage permet aussi d'assurer un lien fonctionnel entre les différents projets liés à la REDD+ avec d'une part, les Fonds de préparation et d'autre part, les financements du Programme d'Investissement Forestier et ceux du mécanisme DGM.

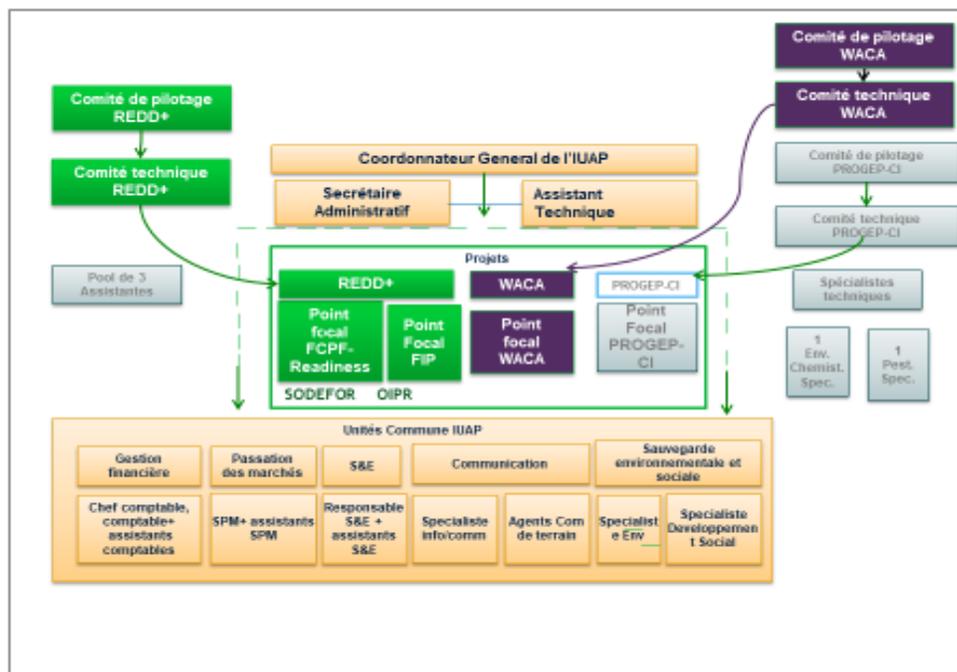


Figure 2. Organigramme de l'Unité Intégrée d'Administration des Projets

La première phase du projet FCPF n'a pas montré un taux de décaissements optimal. L'équipe financière de l'UIAP renforcée devrait pouvoir lever ces manquements dans la poursuite du processus.

⁶ PROJEP-CI, FIP, DGM et WACA

Transparence et partage de l'information et optimisation des appuis des PTF

Le SEP-REDD+ prépare et soumet en début d'exercice le plan de travail et le budget annuel aux partenaires techniques et financiers ainsi qu'à la commission nationale REDD+.

Le SEP-REDD+ réalise des rapports trimestriels d'avancement des activités de préparation à la REDD+ auprès de ses partenaires techniques et financiers.

Cela permet d'assurer une meilleure coordination dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de travail des différents projets du processus de préparation à la REDD+.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a reconnu que d'importants efforts avaient été déployés dernièrement pour lever les manquements identifiés et améliorer significativement l'efficacité, l'efficience et la transparence de la gestion administrative et financière des projets ainsi que la coordination entre les contributions financières des différents partenaires au développement.</i>			
Résumé de l'évaluation			
Les manquements identifiés dans la gestion financière ont fait l'objet depuis 2016 de mesures correctives dans la structure et le fonctionnement du SEP-REDD+ qui doivent permettre d'assurer une gestion efficace et efficiente de la suite du processus.			
La coordination entre les différentes interventions des PTF est assurée de manière transparente par le SEP-REDD+.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none">- Réaliser régulièrement des audits pour faire un état des progrès effectués en matière de gestion financière.- Finaliser la mise en place de l'UIAP au sein du MINEDD pour renforcer le contrôle interne.- Maintenir les réunions de présentations aux PTF des avancées du programme de travail pour assurer une bonne coordination entre leurs appuis.			

Critère 6 : Mécanisme de remontée d'informations et de recours

Conception du mécanisme de règlement des plaintes (MRP) dans le cadre de la REDD+

La Commission nationale REDD+ a engagé en 2016, en concertation avec les différentes parties prenantes, une étude en vue de mettre en place un MRP permettant de prévenir et faciliter le règlement des éventuels conflits concernant la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la REDD+, en raison de la diversité des acteurs et des possibles divergences d'intérêts. Ce MRP, conçu avec l'ensemble des parties prenantes, définit des organes de gestion ayant des mandats précis et imbriqués. Il propose une gestion des plaintes de l'échelle locale et nationale avec différentes entités territoriales : villageoises - sous-préfectorales - départementales - régionales - nationale. Il est prévu de faire intervenir dans le dispositif les autorités coutumières, administratives et une instance de médiation à chaque échelon.

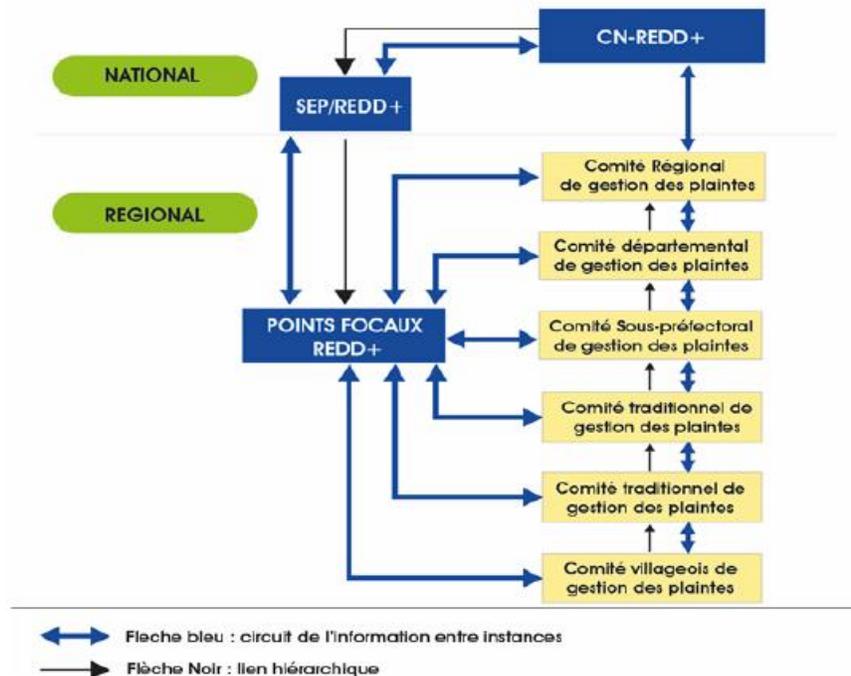


Figure 3. Schéma du MRP REDD+ de Côte d'Ivoire

Pour assurer l'efficacité du processus, le dispositif proposé s'appuie sur les Comités et les dispositifs administratifs et coutumiers de gestion des plaintes déjà existants aux différentes échelles en leur ajoutant une prérogative spécifique sur la REDD+, les plaignants pouvant saisir les tribunaux à tous les niveaux de la procédure :

- Les instances de règlements traditionnels et coutumiers constituent le premier degré ou niveau de réception et de traitement des plaintes. Elles sont ouvertes à tout plaignant sans condition de forme. Deux raisons principales peuvent empêcher un règlement traditionnel et coutumier : (i) la mise en cause par le plaignant (ou les protagonistes) de la crédibilité, de l'impartialité ou de la qualification techniques des organes traditionnels pour traiter les plaintes ; (ii) L'insuffisance de moyens de pression dont disposent les organes traditionnels pour la mise en œuvre des résolutions prises à l'issue de l'analyse de la plainte.
- Les recours contre les décisions rendues au premier degré sont reçus et traités en second ressort, devant un Comité sous-préfectoral, instance de règlement administratif de base. Suite à la saisie, le Comité sous-préfectoral vérifie qu'elle a fait l'objet d'un traitement préalable au niveau coutumier

et conserve le droit de renvoyer le plaignant devant ces instances coutumières. Lorsque des raisons suffisantes (conflit d'intérêt par exemple), indiquent que l'affaire ne peut pas faire l'objet d'un traitement au niveau coutumier, l'instance sous-préfectorale s'en saisit ;

- Les décisions du Comité sous-préfectoral peuvent faire l'objet d'appel devant un Comité départemental lorsqu'une partie n'est pas satisfaite ;
- Les décisions rendues par une instance départementale peuvent être attaquées devant un Comité régional ;
- Le CN-REDD+ intervient en dernier ressort.

Une décision ne peut faire l'objet d'appel si elle a été préalablement approuvée et mise en œuvre, à travers des pièces justificatives (procès-verbal, etc.), par le plaignant ou les protagonistes. Toutefois, pour éviter le recours du plaignant (ou protagonistes) aux instances judiciaires, un appel justifié sera toujours possible.

Le schéma ci-dessous présente le circuit proposé de règlement de plainte :

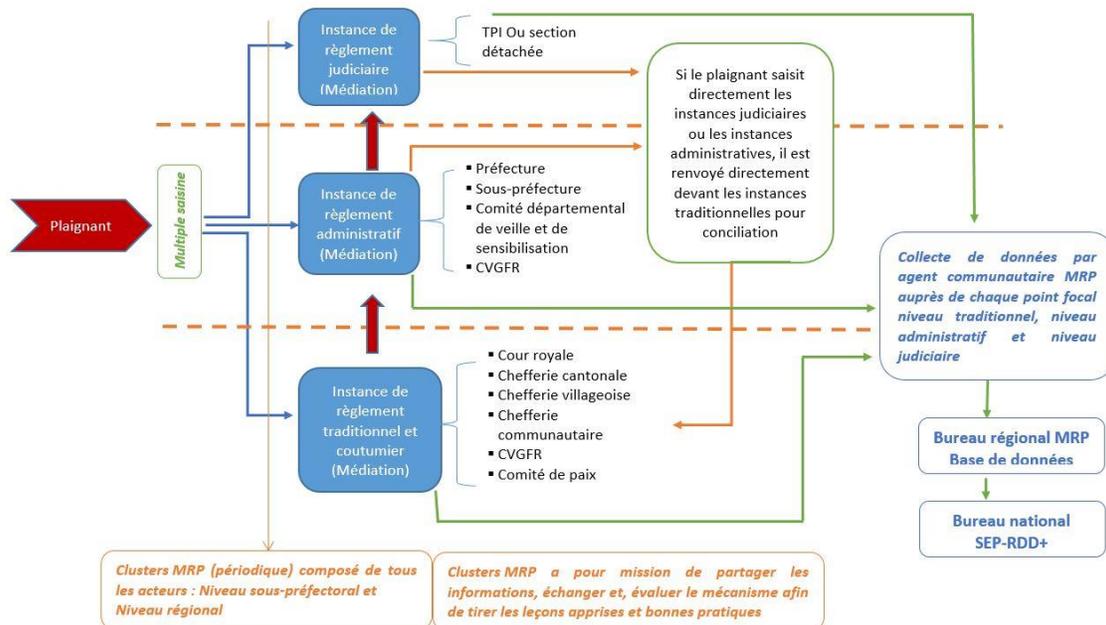


Figure 4. Schéma du fonctionnement du MRP

Le mécanisme de gestion des plaintes tel que décrit succinctement ci-dessus sera soumis à l'approbation du CN-REDD+ au cours du troisième trimestre 2018.

Opérationnalisation du MRP

Pour l'opérationnalisation du MRP, il est envisagé la mise en place des instances locales du MRP au cours de l'année 2018 dans deux régions (pilotes) localisées dans les zones du PIF. Un plan de formation comprenant un kit de gestion des plaintes (registres, fiches et autres outils nécessaires à l'enregistrement et à la gestion des plaintes) est en cours de finalisation principalement à l'attention des animateurs des instances locales. Il est aussi envisagé au niveau régional que le Comité de gestion des plaintes rende compte aux Comités Régionaux REDD+, en cours de mise en place par le CTI-REDD+. Les comités de gestion de plaintes et les comités régionaux de la REDD+ travailleront en parfaite collaboration au niveau régional.

Test du MRP

Suite à la mise en place des instances de gestion du MRP dans la zone du PIF au cours de l'année 2018, un test de l'efficacité du mécanisme sera mené. Aussi, dans le cadre du Projet REDD+ de la Mé, les acquis en matière de prévention et de gestion des plaintes seront capitalisés afin de consolider les approches d'opérationnalisation.

Le dispositif MRP est valable pour la remontée de toute information.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a permis de reconnaître que le mécanisme proposé intègre les différents échelons national, infranational et local, qu'il est cohérent, transparent et impartial et construit avec un mandat clairement défini. Si le personnel du SEP-REDD+ dispose de l'expertise nécessaire pour accompagner son fonctionnement, l'expertise au niveau local doit encore être renforcée. L'évaluation participative a permis de confirmer que les collectivités infranationales et locales concernées ont contribué à la conception du mécanisme, mais que son opérationnalisation nécessite la mise en place formelle des instances locales.</i>			
Résumé de l'évaluation			
Un mécanisme de règlement des plaintes dans le cadre de la REDD+ a été élaboré d'une manière participative, il s'appuie sur les instances, les comités et les dispositifs administratifs et coutumiers de gestion des plaintes déjà existants à différentes échelles. Il devrait être opérationnalisé au cours de la période 2018-2019.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none">- Le MRP proposé doit être approuvé par le CN-REDD+.- Les instances du MRP dans les zones pilotes doivent être installées et certains dispositifs de règlement des plaintes existants doivent être redynamisés.- Des formations à l'attention des animateurs locaux des instances du MRP doivent être organisées.- Des tests du bon fonctionnement du mécanisme doivent être menés dans les zones pilotes du PIF et les expériences de gestion des plaintes dans les zones des projets pilotes doivent être capitalisées.- Recherche de fonds pour le fonctionnement des comités MRP.			

Sous-composante 1c : Consultation, participation et sensibilisation

Critère 7 : Participation et engagement des principales parties prenantes

Depuis l'initiation du processus de préparation à la REDD+, la participation de l'ensemble des parties prenantes a été au centre de l'approche de la Côte d'Ivoire avec une implication impulsée par la Commission Nationale REDD+ pour chacune des activités, des réflexions et décisions. En vue d'assurer une efficacité dans la participation et l'engagement des parties prenantes, un plan d'engagement des parties prenantes a été élaboré en 2015.

Catégories de parties prenantes

Le plan d'engagement des parties prenantes a permis de catégoriser les parties prenantes puis d'orienter et d'adapter toutes les activités d'information, de sensibilisation, de consultation et de formation en fonction de chacune de ces catégories. Les différentes catégories de parties prenantes identifiées sont :

- Les partenaires techniques et financiers dont le FCPF, l'ONU-REDD et l'AFD dans le cadre du C2D et la facilité de l'UE pour la REDD contribuent au processus de préparation à la REDD+ en Côte d'Ivoire à travers des appuis financiers pour le développement du dispositif de gestion de la REDD+, la participation et l'engagement des parties prenantes, le renforcement des capacités, l'établissement du niveau de référence, la surveillance des forêts ainsi que la mise en œuvre de projets pilotes ;
- Les ministères impliqués La structuration intersectorielle et l'implication statutaire de tous les ministères concernés dans le processus depuis la mise en place de la Commission Nationale REDD+ a permis d'assurer une participation réelle et continue des institutions nationales sectorielles dans le processus. La définition et la mise en œuvre de politiques sectorielles en cohérence avec la stratégie nationale REDD+ démontrent ce fort engagement institutionnel ;
- Les communautés locales et les autorités traditionnelles sont consultées sur l'ensemble des études réalisées et pour le développement des différents dispositifs de gestion mis en place. La participation des communautés rurales a été prévue dès l'initiation du processus avec la présence statutaire de deux représentants des communautés rurales dans les organes de la Commission nationale REDD+. Les ateliers de consultation organisés dans les zones rurales de Côte d'Ivoire ont systématiquement fait l'objet de séances de sensibilisations générales et ciblés sur le mécanisme et les dispositifs REDD+. De plus, des personnes relais et des radios locales ont été identifiées pour assurer une divulgation facilitée des informations ;
- Les Elus locaux ont été particulièrement consultés dans le cadre de l'analyse des facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et les approches locales adaptées de mise en œuvre de la REDD+ ;
- Le secteur privé, ayant des activités économiques liées aux facteurs de déforestation et dégradation forestière a été impliqué dès l'initiation du processus REDD+ avec la présence statutaire d'un représentant de la Fédération des Industriels du bois et d'un représentant de la Fédération des agro-industriels dans la CN-REDD+ ;
- Les organisations de la société civile du secteur de l'environnement, du développement durable et des droits de l'homme ont été impliquées dès l'initiation du processus avec la présence statutaire de deux représentants des ONG dans le CTI-REDD+ ;
- Les institutions de recherche telles que le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS) et les universités participent activement au processus REDD+ par leur assistance technique et leur contribution dans le développement des

instruments de gestion REDD+ (SN-REDD+, définition du niveau d'émissions de référence pour les forêts, système national de surveillance des forêts et autres études).

- La jeunesse et les femmes constituent des groupes très importants dans le processus REDD+ en raison de leurs activités socio-économiques (Bois énergie, orpaillage, chasse) qui affectent les forêts. Ces groupes ont bénéficié d'activités de sensibilisation, d'information spécifiques et contribuent systématiquement aux activités de la REDD+ notamment à travers la mobilisation des associations de femmes et de jeunes ;

Initiatives des parties prenantes

Plusieurs initiatives de travail communes à certaines catégories de parties prenantes ont été engagées au cours du processus de préparation à la REDD+ pour unifier et renforcer leurs contributions au processus :

- Observatoire Ivoirien pour la gestion durable des Ressources Naturelles (OI-REN)

Les organisations de la société civile ayant pour mission la protection de l'environnement et les droits de l'Homme se sont organisées, dès 2014, au sein d'une plateforme pour une participation effective et coordonnée au processus FLEGT et à la préparation à la REDD+.

- Initiative Cacao & Forêts (ICF)

L'Initiative Cacao et Forêts (ICF) vise à mobiliser les entreprises cacaoyères et les gouvernements ouest-africains pour qu'ils s'engagent ensemble à mettre fin à la déforestation, réduire les impacts du changement climatique et la dégradation des terres, tout en améliorant les moyens de subsistance des petits agriculteurs. Elle a été lancée en mars 2017 par la *World Cocoa Foundation* (WCF), l'Unité internationale de durabilité du Prince de Galles et l'Initiative pour un commerce durable (IDH). Des cadres d'actions conjoints pour la Côte d'Ivoire et le Ghana ont été signés entre les entreprises participantes et les gouvernements en novembre 2017 à la COP 23. A la mi-mai 2018, 27 entreprises ont signé et se sont engagées dans les Cadres d'actions conjoints, elles représentent environ 80% de l'utilisation mondiale du cacao. La première priorité de l'ICF est la protection et la restauration des forêts qui ont été dégradées. À cette fin, le gouvernement et les entreprises se sont engagés à ne plus reconvertir les terres forestières pour la production de cacao, au soutien à la restauration et se sont engagés à éliminer progressivement la production et l'achat illégaux de cacao dans les aires protégées et les forêts classées.

- Groupe de travail Environnement et changement climatique de la plateforme de partenariat public-privé du Conseil du Café-Cacao

La plateforme de partenariat public privé de la filière Café et Cacao, a été mise en place par le gouvernement ivoirien afin de permettre à tous les acteurs de ces filières de dialoguer pour apporter des solutions aux problématiques liées au développement durable de la filière Café-Cacao dans le pays. Les questions liées aux changements climatiques sont débattues au sein du groupe de travail « environnement et changement climatique » dont la présidence était assurée par le SEP-REDD+ jusqu'en août 2017. Depuis août 2017, le SEP-REDD+ en assure le secrétariat avec IDH.

Mécanismes de participation

Des processus de consultation et d'engagement spécifiques des principales parties prenantes ont été mis en œuvre pour chacun des chantiers de la préparation à la REDD+ : (i) préparation du R-PP, (ii) Elaboration de la SN-REDD+, (iii) Elaboration de l'ER-PIN, (iv) Réalisation de l'EESS (et la production des documents cadres), (v) Elaboration du document du système d'information sur les sauvegardes, (vi) Elaboration du mécanisme de gestion des plaintes, (vii) Etablissement du niveau de référence et du système national de surveillance des forêts et (viii) Processus d'élaboration du guide pour les PSE. Les principales rencontres,

réunions, sensibilisations et formations réalisées pour chacun de ces chantiers sont reprises en annexe 3. Les processus spécifiques de consultation réalisés pour chacun de ces chantiers sont décrits au critère 8.

3	2	1	0
<p><i>L'évaluation participative a confirmé qu'une participation, continue et à part entière des principales parties prenantes a été établie pour l'ensemble des chantiers du processus de préparation à la REDD+ avec une attention particulière visant à mobiliser les groupes marginalisés tributaires des forêts avec des mécanismes participatifs adaptés.</i></p>			
<p>Résumé de l'évaluation</p>			
<p>La mise en œuvre du plan de participation et d'engagement des parties prenantes élaboré en 2015 a permis de cibler les actions et de les adapter en fonction des catégories d'acteurs et des objectifs des différents axes de préparation à la REDD+.</p> <p>La participation et l'engagement des parties prenantes a évolué grâce à l'émergence d'initiatives de la société civile, des opérateurs privés et des groupes d'intérêts sectoriels. Ces initiatives ont été intégrées au dispositif de préparation.</p>			
<p>Prochaines étapes</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'intensité et la qualité de la participation et de l'engagement des parties prenantes. - Continuer les efforts de participation, d'intégration et l'accompagnement des initiatives des parties prenantes dans le dispositif de gestion. - Renforcer la synergie d'actions entre les mécanismes et les projets dans les actions d'information et de sensibilisation des parties prenantes. 			

Critère 8 : Processus de consultation

Processus de consultation adaptés

Des processus de consultation adaptés à chacun des axes de préparation à la REDD+ ont été menés systématiquement avec l'implication des communautés locales dépendantes des forêts (La liste et les dates des différentes rencontres avec les parties prenantes depuis le début du processus pour la préparation de tous les documents et instruments REDD+ est consignée en annexe 3) :

- Pour l'élaboration du R-PP

Le plan de préparation à la REDD+ de la Côte d'Ivoire a été élaboré avec la contribution de toutes les parties prenantes décrites plus haut. Cette contribution s'est faite à travers des événements organisés au niveau des Régions (consultations régionales) pour recueillir les contributions des communautés locales et des autorités traditionnelles, chefs de terre et détenteurs des droits coutumiers.

Des séances de travail ont été tenues avec les organisations de la société civile pour analyser les différentes parties du R-PP et apporter une contribution significative à sa finalisation.

La dernière étape du processus d'élaboration du R-PP a été l'organisation d'une consultation nationale à travers un atelier qui a réuni toutes les catégories de parties prenantes et a permis de valider unanimement le R-PP. Les consultations ont permis de toucher 2 345 personnes avec une proportion importante des communautés locales.

- Elaboration de l'ER-PIN

Les consultations pour l'élaboration de l'ER-PIN ont été organisées dans le cadre d'un atelier au cours duquel des groupes de travail regroupant les principales parties prenantes ont été constitués et ont apporté leurs contributions sur les différentes thématiques qui devaient être abordées dans le document. Les résultats des travaux ont été par la suite consolidés, finalisés puis validés par les parties prenantes.

- Elaboration de la SN-REDD+

Les consultations pour l'élaboration de la SN-REDD+ ont été initiées en 2013 avec l'élaboration du R-PP où des options stratégiques REDD+ préliminaires ont été proposées à l'issue de plusieurs réunions et ateliers.

Suite à l'adoption du R-PP, diverses consultations ont été menées au niveau local, régional, dans le cadre de la réalisation de l'étude relative aux facteurs de déforestation et de dégradation forestière avec l'implication de la chambre nationale des Rois et Chefs Traditionnels, les communautés locales, l'administration, la société civile, les partenaires techniques et financiers, les médias, les élus locaux, les universités et centres de recherche ainsi que le secteur privé notamment les interprofessions de grandes filières agricoles motrices de la déforestation. Ces consultations ont permis de valider les options stratégiques identifiées dans le R-PP et d'identifier les politiques et mesures pour adresser les facteurs de la déforestation.

Le processus de rédaction de la SN-REDD+, a été engagé en janvier 2015 avec le développement de l'option stratégique phare « Agriculture zéro déforestation » et l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre. Les options stratégiques ont été confirmées et la vision nationale pour la REDD+ a été élaborée. Ces différents documents adoptés au niveau national ont été présentés lors de la COP21 à Paris.

Par la suite, cinq groupes thématiques composés chacune des différentes catégories de parties prenantes impliquées dans la REDD+ et présidées par les Ministères techniques ayant le mandat et les compétences sur la thématique ont travaillé chacun sur une option stratégique (Cf. Composante 2). Plusieurs réunions

ont été organisées par chacun des groupes thématiques pour développer le contenu des politiques et mesures.

Dès mai 2017, le processus de finalisation de la stratégie nationale REDD+ a connu des étapes d'analyses et d'approbations par chaque instance de la commission nationale REDD+. L'approbation de la stratégie nationale REDD+ a fait l'objet d'une communication en Conseil des Ministres.

- Réalisation de l'Evaluation Environnementale Sociale Stratégique (EESS)

Les consultations pour la réalisation de l'EESS ont été menées en plusieurs étapes avec l'organisation d'un atelier de lancement multi-acteurs, la réalisation de consultations régionales et nationales ainsi que la tenue d'entretiens restreints.

Au niveau d'Abidjan, les consultations ont été réalisées à travers : (i) la réalisation d'une enquête auprès des principales parties prenantes clés consistant à transmettre un tableau préliminaire d'évaluation des impacts des options stratégiques de la SN-REDD+ pour recueillir des informations et commentaires liés aux spécialités et centres d'intérêt de chacun ; (ii) la réalisation d'une série d'entretiens avec les organismes clés concernés par le processus REDD+ basés sur le tableau d'évaluation des impacts ; et (iii) l'organisation d'ateliers nationaux tenus au cours de l'étude pour le démarrage (19 février 2016), le lancement et la constitution des groupes thématiques REDD+ (8-9 mars 2016) et la revue du Rapport préliminaire ;

Au niveau régional, les consultations se sont appuyées sur deux types de réunions : réunions de chefs-lieux de régions et réunions de villages qui ont été menées au cours d'une campagne de consultation d'un mois (mars-avril 2016), portant sur un échantillon représentatif de 24 chefs-lieux et de 24 villages dans chacune des grandes zones agro-éco-climatiques du pays⁷.

Au niveau national, le site Web de la REDD+ en Côte d'Ivoire a été utilisé pour mettre à dispositions les informations et documentations relatives à l'EESS (notamment le tableau d'impacts et de recommandations des options stratégiques), la SN-REDD+ et les garanties Environnementales et Sociales de mise en œuvre du processus REDD+.

- Elaboration du document du système d'information sur les sauvegardes (SIS)

Un Groupe de Travail constitué de diverses parties prenantes (publiques, privées, de la société civile) détenant ou produisant des données en lien avec le SIS a été mis en place. Ce groupe avait principalement pour mission d'élaborer, passer en revue et consolider les données du document du SIS de concert avec un centre de recherche (Centre Suisse de Recherche Scientifique, recruté comme consultant pour élaborer le document du SIS) et le SEP REDD+. Un atelier de finalisation du document a été tenu avec les parties prenantes, le 17 avril 2018.

- Elaboration du mécanisme de recours et de gestion des plaintes (MRP)

En vue de la proposition d'un mécanisme transparent, efficace et accessible aux communautés locales, des enquêtes de terrain ont été réalisées au niveau des parties prenantes d'Abidjan et des régions à travers des entretiens semi-directifs accompagnés des focus groups. Ces enquêtes ont été menées auprès des responsables des institutions, des partenaires de la REDD+, auprès des autorités administratives et coutumières.

⁷ (i) Axe ouest Odienné-Man-San Pedro : 8 chefs-lieux de régions consultés (Odienné, Séguéla, Man, Duekoué, Daloa, Soubéré, San-Pedro, Sassandra et 8 villages consultés ; (ii) Axe centre Korhogo-Bouaké-Sikensi : 8 chefs-lieux de régions consultés : Korhogo, Katiola, Bouaflé, Snifa, Gagnoa, Oumé, Divo, Sikensi et 8 villages consultés ; (iii) Axe est Bouna-Abengourou-Abidjan : 8 chefs-lieux de régions consultés Alépé, Bouna, Bondoukou, Daoukro, Abengourou, Bongouanou, Dimbokro, Aboisso et 8 villages consultés

Un atelier national a permis par la suite de valider, avec les différentes catégories de parties prenantes, le mécanisme.

- Etablissement du niveau de référence et du système national de surveillance des forêts

Les consultations pour l'élaboration du niveau de référence et du système national de surveillance des forêts ont été menées à travers (i) l'organisation d'un atelier de lancement avec les partenaires techniques producteurs de données (BNETD, SODEFOR, CNTIG, CNF, représentants des universités et centre de recherche), (iii) l'organisation de sessions de collectes de données et de formations auprès de chacune des structures et (iv) l'organisation d'un atelier de validation en décembre 2016 avec les partenaires techniques producteurs de données, les Partenaires techniques et financiers et les ministères.

- Processus d'élaboration du guide pour les Paiements pour services environnementaux (PSE)

Le CIRAD, mobilisé pour l'élaboration de l'étude de faisabilité et l'élaboration du guide, a mené des consultations individuelles et un groupe de travail ad hoc multi-acteurs sur les PSE a été mis en place pour contribuer au processus. Un atelier national a permis de finaliser et de valider les documents avec l'ensemble des parties prenantes.

- ER-PD

Des consultations ont été menées par le bureau d'étude ONFI dans le cadre de la phase d'élaboration du document provisoire.

Processus d'auto-sélection des parties prenantes

La participation des parties prenantes au processus REDD+ se fait suite à une désignation formelle des représentants par leurs structures respectives. Dans ce cadre, la commission nationale adresse une correspondance formelle aux différentes structures qui notifient en retour, de façon officielle, les différents représentants. Il s'agit d'une auto-sélection qui met en évidence la transparence du mécanisme de sélection des représentants.

C'est le cas de la représentation de la société civile dans les organes de la commission nationale REDD+. Une première désignation avait été faite avec des représentants de l'OI-REN. Suite au retrait de la Fédération des Réseaux et Associations de l'énergie, de l'environnement et du Développement Durable (FEREADD), une nouvelle correspondance a été adressée à la commission nationale pour l'informer de la désignation de nouveaux représentants de l'OI-REN, avec le compte rendu de la rencontre de désignation des nouveaux membres. Ainsi, la représentation de la société civile se compose désormais de l'OI-REN et de la FEREADD et ce, afin d'assurer la diversité de la participation de la société civile.

Le secteur privé a utilisé les organes déjà existant intra-profession comme le Syndicat des Producteurs Industriels de Bois pour désigner ses représentants de manière unanime dans un cadre formel.

Prise en compte des aspects genre dans les consultations

Les consultations des parties prenantes réalisées dans le cadre du mécanisme REDD+ sont menées en évitant toute discrimination, les représentants sont désignés par leurs structures qui nomment les participants en fonction de leurs compétences.

Pour assurer une meilleure participation des femmes et des jeunes aux réflexions, un l'accent est mis sur la mobilisation d'associations de femmes et de jeunes Des cadres spécifiques et adaptés sont développés pour faciliter leur expression et leur participation (focus groupes).

D'une manière systématique dans le cadre des consultations, un suivi sexo-spécifique sur la participation est réalisé à travers la précision du genre sur les listes de présence.

3	2	1	0
<p><i>L'évaluation participative a confirmé que les processus de consultation aux échelles nationales et locales étaient clairs, représentatifs, transparents. Il a aussi été confirmé qu'un accès à l'information adapté était facilité.</i></p> <p><i>Les parties prenantes auto-sélectionnent leurs représentants dans le processus.</i></p> <p><i>Les instances traditionnelles et coutumières ont été mobilisées dans l'ensemble du processus de préparation, ce qui est attesté dans les différents comptes rendus des consultations.</i></p> <p><i>Les aspects de genre ont été explicitement pris en considération à travers la mobilisation systématique d'associations de femmes dans les consultations et la tenue de registres des participants.</i></p>			
Résumé de l'évaluation			
Des processus de consultations adaptés aux publics et aux différents chantiers de préparations identifiés dans le R-PP ont été mis en œuvre de manière efficace et transparente en assurant une représentation des parties prenantes concernées.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - Mener les consultations sur <u>l'autoévaluation du R-Package</u> à travers l'organisation de deux ateliers régionaux multi acteurs suivi d'une séance de présentation au CN-REDD+ pour validation. - Mener les consultations pour le développement d'un <u>Mécanisme de Partage des avantages/bénéfices</u> (Un cabinet est en cours de mobilisation, il aura la responsabilité (i) de mener des consultations avec l'ensemble des parties prenantes pour élaborer une proposition argumentée de partage des bénéfices et (ii) d'animer un atelier de validation du mécanisme de partage des avantages/bénéfices). - Finaliser le processus de consultation dans le cadre de <u>l'élaboration du ER-PD</u> avec, suite aux premières consultations réalisées, l'organisation d'un atelier de validation. - Mener les consultations sur l'élaboration du <u>manual d'homologation des projets</u> à travers l'organisation d'un atelier multipartenaires de finalisation du manuel puis présentation au CTI et CN-REDD+ pour validation. - Organiser l'atelier <u>de validation de l'EESS</u> avec l'ensemble des parties prenantes. 			

Critère 9 : Diffusion de l'information et accès à l'information

Actions d'information et de sensibilisation

Les consultations réalisées pour chacun des axes de préparation à la REDD+ ont systématiquement commencé par des sessions d'information et de sensibilisation sur le concept, le processus de préparation et l'ensemble des éléments qui le compose.

Les principaux outils de communication utilisés actuellement ont été développés dans l'objectif d'assurer une sensibilisation et d'informer l'ensemble des parties prenantes et toutes les catégories d'acteurs. Ils comprennent :

- *L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)*

Un site internet dédié à la REDD+ en Côte d'Ivoire a été développé et est régulièrement mis à jour, il permet la mise à disposition d'une information régulière sur le processus de préparation et celle des principaux documents et rapports élaborés. <http://reddplus.ci/>. A ce jour, 188,525 personnes ont visitées le site de la REDD+.

Une chaîne « YouTube » REDD+ Côte d'Ivoire permettant la diffusion et le stockage des films réalisés sur la REDD+ en Côte d'Ivoire : <https://www.youtube.com/channel/UCMpQE6Hv74n3ssa5XHBBIBg>.

Les réseaux sociaux sont aussi utilisés pour partager régulièrement de l'information sur le processus avec une page « Facebook » : <https://www.facebook.com/REDD-C%C3%B4te-ivoire-1603079076575939/> et un compte « Twitter » : https://twitter.com/sep_redd

L'utilisation de la diffusion d'informations par l'envoi de messages sur les GSM a aussi été utilisée.

- *L'utilisation de moyens de communication traditionnels*

La Commission nationale REDD+ utilise aussi des moyens de communication traditionnels permettant de toucher un grand nombre de personnes en Côte d'Ivoire, notamment dans les zones rurales avec : (i) la diffusion de spots d'information sur les chaînes de télévisions nationales ; (ii) la diffusion d'émissions radiophoniques nationales et locales ; (iii) la diffusion d'articles dans la presse écrite et (vi) l'élaboration et la diffusion de brochures informatives.

Des campagnes d'information et de sensibilisations ont aussi été organisées en milieu rural par les assistants techniques en Information, Education et Communication et par les responsables communication du SEP-REDD+.

Un réseau de journalistes a été formé sur les questions REDD+ et changement climatique pour améliorer la couverture et la qualité des articles de presse sur ces questions.

Développement d'une stratégie et d'un plan de communication

La Commission nationale REDD+ a décidé de mettre en cohérence ses actions de communication pour optimiser la mise en œuvre de son plan d'engagement des parties prenantes et assurer une diffusion de l'information optimale sur le processus REDD+ en Côte d'Ivoire.

Pour cela, le SEP-REDD+ élabore actuellement une stratégie et un plan de communication prenant en considération les flux d'informations entre les échelles locales et nationales. Cette stratégie et le plan associés devraient être finalisés en novembre 2018.

Mobilisation des capacités pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication

Pour mettre en œuvre la stratégie et le plan de communication, le SEP-REDD+ a mis en place une équipe de professionnels composée d'un spécialiste en communication, de chargés de communication et de multimédia. Il fait aussi appel à des partenariats et a une expertise extérieure en fonction des besoins.

3	2	1	0
<i>Les consultations ont confirmé que les institutions nationales de gestion de la REDD+ ont assuré en temps voulu la diffusion et la divulgation transparentes, suivies et complètes des informations associées à toutes les activités préparatoires, de manière adaptée au contexte culturel. L'ensemble des informations ont été mises à disposition des parties prenantes sous une forme adaptée à travers les divers canaux de communication utilisés et adaptés aux différentes catégories de parties prenantes (émissions radio, télé, brochures, Internet, organisation d'ateliers et réunions d'information et de sensibilisation...)</i>			
Résumé de l'évaluation			
La Commission nationale REDD+ a mené des actions de communication en utilisant les outils adaptés permettant d'informer l'ensemble des parties prenantes sur le concept de la REDD+ et le processus de participation. Ces actions vont maintenant être mises en cohérence et planifiées dans une stratégie et un plan de communication.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none">- Finaliser la stratégie et le plan de communication.- Mettre en œuvre des actions de communication en adéquation avec la stratégie et le plan en collaboration avec des ONG locales mobilisées pour l'animation communautaire de manière pilote dans les zones PIF.- Mettre en œuvre des actions de communication à travers la mobilisation d'agences de communication pour la diffusion de message sur la REDD+ en Côte d'Ivoire sur des canaux de couverture internationale.			

Critère 10 : Utilisation et divulgation des résultats des consultations

Les résultats des consultations réalisées dans les différents axes de préparation à la REDD+ ont été systématiquement utilisés et intégrés de manière adaptée dans les dispositifs de gestion en les enrichissant à travers : (i) des contributions directes lors d’ateliers de consultation sur les documents clés ; (ii) l’utilisation de groupes de travail techniques pour l’élaboration, la revue et la consolidation de parties spécifiques des documents, (iii) la mise en place d’approche test sur des volets spécifiques (suivi communautaire des forêts, PSE) et (vi) la compilation de résultats de consultations (campagnes, réunions, entretiens) dans des rapports utilisés par la suite.

Intégration des résultats des consultations dans les dispositifs de gestion

Les organes de mise en œuvre du mécanisme REDD+ (CN-REDD+, CTI-REDD+, SEP-REDD+ et Comités Régionaux) jouissent d’une flexibilité dans leur fonctionnement de telle sorte que leur composition a été enrichie au fur à mesure des consultations et de la structuration des parties prenantes (Cf. ci-dessous intégration de l’OI-REN, de la FEREADD et de l’Initiative Cacao-Forêts).

Les consultations et enquêtes réalisées dans le cadre de la construction du MRP ont aussi permis de proposer une structure et un mécanisme de fonctionnement adapté des Comités régionaux REDD+ inspiré des mécanismes existants dans d’autres secteurs.

Les consultations menées avec les ONG engagées dans la défense des ressources naturelles et des droits de l’Homme ont permis de faire émerger la plateforme OI-REN intervenant également dans le processus FLEGT. Par ailleurs, la société civile, initialement représenté par l’OIREN, a été élargie à la FEREADD, ainsi le nombre des représentants de la société civile a été augmenté de 4 à 7.

Les consultations réalisées sur l’évolution et la gestion du couvert forestier avec le secteur privé ont permis de développer l’initiative public-privé « Initiative Cacao-Forêt » qui vient utilement compléter le dispositif de gestion.

Par ailleurs, des personnes ressources sont également sollicitées en cas de besoin pour prendre part aux réunions des organes de la REDD+ en fonction des thématiques abordés.

Intégration des résultats des consultations dans l’élaboration de la stratégie

Le processus d’élaboration de la SN-REDD+ a été structurellement participatif en mettant en place des groupes de travail thématiques multi-acteurs qui ont défini et développé chacune des options stratégiques REDD+ de la Côte d’Ivoire ainsi que les politiques et mesures associée (Cf. Critère 13 pour la description du processus de mise en place et la composition des groupes de travail).

Dans le secteur agricole, la participation des différents acteurs des principales filières de rente (cacao, café, palmier à huile, hévea et anacarde) dans le groupe thématique « Agriculture » a permis (i) de décliner la politique “Agriculture zéro-déforestation” en mesures dans chacune des filières et (ii) la prise d’engagements par filière en ce qui concerne la mise en œuvre de cette politiques et des mesures associées, concrétisé par la signature de deux conventions entre le SEP-REDD+ et les filières palmier à huile (AIPH) et hévéa (APROMAC).

Dans le secteur forestier, un exemple de première importance de l’intégration des résultats des consultations dans l’élaboration de la stratégie est la modification des premières propositions qui avaient été faites pour intégrer les politiques de gestion forestière qui étaient en phase test telle que le processus

de contractualisation entre la SODEFOR et les producteurs de cacao dans les forêts classées pour l'insertion d'arbres dans les exploitations agricoles et la promotion de l'agroforesterie.

Intégration des résultats des consultations dans la définition des niveaux de référence et le système de suivi

En ce qui concerne la définition des niveaux de référence, les consultations ont permis de compiler les données existantes auprès des différentes structures productrices de données et de définir de manière conjointe la méthodologie pour la définition des niveaux de références. Un atelier de validation a été organisé pour la validation de ces niveaux de référence.

Le système de suivi des forêts a été développé de manière conjointe avec l'ensemble des structures concernées et une évaluation des connaissances de ces structures sur les exigences de la CCNUCC a permis

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a confirmé que les résultats des consultations ont été intégrés de manière systématique et adaptée dans les dispositifs de gestion, dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et dans les activités techniques associées à la définition des niveaux de référence et des systèmes de suivi.</i>			
Résumé de l'évaluation			
Les résultats des consultations ont été systématiquement intégrés dans les dispositifs de gestion et dans les différents produits et mécanismes élaborés dans le cadre de la préparation à la REDD+ en Côte d'Ivoire.			
Prochaines étapes			
Les résultats des futures consultations prévues devront être intégrés de la même manière notamment dans : <ul style="list-style-type: none"> - le mécanisme de partage des avantages/bénéfices ; - l'élaboration de l'ER-PD ; - le manuel d'homologation des projets ; - la validation de l'EESS (et les rapports cadres) ; - le registre national ; - le Fonds National REDD+. 			

Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+

La stratégie nationale REDD+ a été validée en novembre 2017 elle est disponible au lien suivant : <http://reddplus.ci/download/strategie-nationale-redd-cote-divoire/?wpdmdl=8410>

Sous-composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière

Critère 11 : Evaluation et analyse

Le processus de préparation à la REDD+ en Côte d'Ivoire a permis de mener des études et analyses nécessaires pour mieux comprendre : (i) la situation et la dynamique des forêts, (ii) les secteurs impliqués et les politiques et mesures sectorielles nécessaires pour la REDD+ (Agriculture, Bois-énergie, Conservation, Foresterie/reboisement, Aménagement du territoire), (iii) le cadre institutionnel, juridique, réglementaire et économique de la REDD+ en Côte d'Ivoire et (iv) l'utilisation des terres, les droits coutumiers et traditionnels.

Les principales études ayant permis d'avoir une vision d'ensemble sur l'utilisation des terres, les facteurs de changement de l'affectation des terres, les lois, es politiques et la gouvernance forestière & foncière et d'améliorer la compréhension du contexte de la mise en œuvre de la REDD+ sont :

- Etudes sur la situation et la dynamique des forêts en Côtes d'Ivoire :

Etude d'identification, d'analyse et de cartographie des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire (2016, UN-REDD/FAO)

Cette étude avait pour objectif de renforcer les connaissances sur la déforestation entre 1990 et 2015 en Côte d'Ivoire, ces analyses qualitatives et quantitatives ont permis d'identifier et de caractériser les principaux facteurs de déforestation et de dégradation des forêts dans les sept zones agroécologiques du pays.

Etude d'évaluation de la valeur économique des services écosystémiques.

Cette étude a permis de faire une évaluation de la valeur et du rôle des forêts dans l'économie ivoirienne sur la base des données déjà existantes, avec l'ambition de mieux informer la prise de décision politique sur la gestion des forêts et la mise en œuvre des activités de REDD+.

- Etudes permettant de mieux comprendre les secteurs impliqués et d'analyser les politiques et mesures sectorielles nécessaires pour la REDD+ :

Secteur Agricole

Etude de faisabilité sur la mise en œuvre d'une politique d'agricultures zéro déforestation (2015, UE-EFI)

Cette étude a consisté à proposer des orientations pour une agriculture visant à stopper la déforestation générée pour la production des commodités agricoles à l'horizon 2025 tout en améliorant la productivité agricole dans le domaine rural, la conservation de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie des producteurs y compris, en contribuant à l'effort national de reconstitution du couvert forestier pour développer une Politique agricole zéro-déforestation.

Modèles économiques et financiers de la mise à l'échelle de la production durable du Cacao en Côte d'Ivoire (2018, UE-EFI)

Cette étude a permis d'identifier des solutions techniques et financières, sur la base des expériences pilotes de trois acteurs de la filière cacao, pour soutenir les engagements du secteur privé et la mise en œuvre à grande échelle de l'agroforesterie cacaoyère.

Secteur du Bois-énergie

Evaluation de l'offre et de la demande des différentes sources d'énergie domestique de cuisson (2016, FCPF)

Cette étude a permis d'évaluer l'offre et la demande nationale d'énergie domestique et leurs tendances en milieu urbain et rural dans les sept zones agroécologiques définies par la REDD+ et de proposer une stratégie nationale en matière d'énergies domestiques durables. Elle a constitué la base de l'élaboration de l'option stratégique de la SN-REDD+ relative à ce domaine.

Secteur Forestier

Evaluation du potentiel de reboisement et d'agroforesterie en Côte d'Ivoire (2016, FCPF)

Cette étude avait pour objectif d'évaluer le potentiel de reboisement et d'agroforesterie en Côte d'Ivoire, face à l'accélération de la déforestation et de la dégradation des forêts. Elle a proposé une stratégie de reboisement et d'agroforesterie sur la base des plans passés et actuels de reboisement.

Diagnostic pour la promotion et le renforcement de la chaîne de valeur du bois dans le cadre de la REDD+ en Côte d'Ivoire (2017, UN-REDD/FAO)

Cette étude a permis de faire des propositions politiques et de définir des mesures pratiques pour l'amélioration de la durabilité des chaînes de valeur bois d'œuvre et définir des indicateurs de durabilité de celles-ci.

Aménagement du territoire

Etude analytique de l'état de l'occupation des terres et proposition d'un modèle type de schéma régionale d'aménagement du territoire intégrant les enjeux de préservation des ressources naturelles (2016, FCPF)

Cette étude a permis d'élaborer un manuel pour l'élaboration de Schémas Régional d'Aménagement du Territoire mettant en cohérence les actions de développement, d'aménagement et de sécurisation du foncier (notamment traditionnel et coutumier) intégrant le volet REDD+. Cette étude a pris le cas pratique de la région de la Nawa pour analyser la faisabilité de la démarche.

Analyse et cartographie des flux de financements publics liés à l'utilisation des terres (2016, UE-EFI)

Cette étude a permis de réaliser un diagnostic de la nature et le volume des flux financiers contribuant à la lutte contre la déforestation par l'Etat ivoirien et ses partenaires techniques et financiers. Elle a permis à la fois de mesurer les progrès dans la mobilisation de financements et d'identifier les besoins et opportunités pour la mise en œuvre de la SN-REDD+.

- **Etudes sur le cadre institutionnel, juridique, réglementaire et économique de la REDD+ en Côte d'Ivoire**

Analyse du cadre juridique et réglementaire lié à la mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire (2014, financement FAO) & Analyse du cadre institutionnelle de la REDD+ en Côte d'Ivoire (2015, UN-REDD/FAO)

Ces études ont permis d'analyser les différents cadres juridique, réglementaire et institutionnel ivoirien liés à la mise en œuvre de la REDD+. Elles ont permis d'identifier les axes prioritaires pour une adaptation du cadre juridiques, réglementaires et institutionnel ivoirien, en vue de la mise en œuvre de la REDD+ sur la base d'un processus consultatif et participatif.

Étude coûts-bénéfices de la REDD+ en Côte d'Ivoire et mobilisation des acteurs des grandes filières agricoles et forestières (2014, UE-EFI)

Cette étude a permis de proposer une vision préliminaire claire des possibilités d'application de la REDD+ dans un ensemble de filières agricoles et forestières d'intérêt pour la Côte d'Ivoire. Ainsi, les scénarii REDD+ préliminaires pour les principales filières agricoles, bois de feu et bois d'œuvre ont servi d'illustration pour le développement d'une vision nationale dans le cadre de la lutte contre la déforestation dans ces filières. L'étude a aussi permis de développer des arguments économiques de la REDD+ pour engager les acteurs peu mobilisés : secteur privé agricole y compris secteur paysan, secteur privé forestier et le Gouvernement.

Contribution des Services Ecosystémiques à la macroéconomie nationale (2016, UN-REDD/PNUF)

Cette étude a permis de démontrer, avec des arguments économiques, la possibilité de freiner la déforestation tout en augmentant les avantages du point de vue des moyens de subsistance pour les petits agriculteurs. L'étude présente des modèles combinant la certification du cacao, l'agroforesterie et l'intensification comme étant des initiatives permettant d'augmenter la valeur ajoutée des filières tout en assurant leur durabilité et en luttant contre la déforestation.

Cartographie des bénéfices multiples de la REDD+ en Côte d'Ivoire (2017, UN-REDD/PNUE)

Cette étude a permis d'identifier, au-delà des bénéfices de réduction des émissions de carbone, les autres bénéfices de la mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire.

- **Etudes pour la conception et la mise en place des dispositifs de gestion de la REDD+ en Côte d'Ivoire et des mécanismes incitatifs et financiers :**

Etude de conception d'un mécanisme de gestion des plaintes sur la REDD+ (2016, FCPF)

Cette étude a permis de conceptualiser un mécanisme de gestion des plaintes pour la mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire sur la base des dispositifs existants .

Evaluation Environnementale Sociale et Stratégique (EESS) du mécanisme REDD+ et Rapports Cadre (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, Cadre de Politique de Réinstallation, Cadre Fonctionnel d'Accès aux Ressources Naturelles, Cadre de Gestion des Ressources Culturelles Physiques, Plan de Gestion des Pestes et Pesticides) (2018, FCPF)

Les études et les rapports cadres réalisés ont porté essentiellement sur l'analyse et les mécanismes de gestion des risques environnementaux et sociaux à exécuter dans le cadre de la mise en œuvre de la phase d'investissement du mécanisme REDD+.

Etude de faisabilité d'un système national de paiements pour services environnementaux (PSE) (2016, UN-REDD/PNUE)

Cette étude a permis d'analyser les différents mécanismes d'incitations pour la restauration du couvert forestier et de définir les grandes orientations pour la mise en place d'un dispositif PSE compilées dans un guide national.

Evaluation du potentiel d'investissement du secteur privé en Côte d'Ivoire (2016, UN-REDD/PNUE)

Cette étude a permis d'analyser les potentiels investissements du secteur privé notamment les établissements financiers (Banques et microfinances) susceptible d'accompagner la mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire. Elle a permis d'identifier les actions à développer pour réduire les obstacles aux investissements du secteur privé.

Droits coutumiers et traditionnel et régime foncier

Plusieurs des études précédemment citées ont permis de mettre en liens la réforme du foncier et de l'aménagement du territoire, le processus de reconnaissance des droits coutumiers et traditionnels et le processus REDD+, permettant de continuer les réformes engagées en assurant une intégration des exigences de la REDD+.

La loi 98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine foncier rural en Côte d'Ivoire⁸ a transformé les droits coutumiers en droits de propriété dits modernes pour apporter une sécurité foncière en milieu rural. Cette loi reconnaît les droits coutumiers et confère de larges pouvoirs aux Comités villageois de gestion foncière rurale (CVGFR) composés majoritairement d'autochtones (Décret n° 99-593 du 13 octobre 1999 Portant organisation et attributions des Comités de Gestion Foncière Rurale).

⁸ Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural Modifiée par la loi n°2004-412 du 14 août 2004

De plus d'une manière pratique, une procédure de délimitation des territoires villageois participative a été entérinée par le décret n°2013-296 du 02 mai 2013. Cette procédure prend en considération l'historique de la constitution du territoire villageois, utilise des méthodes de cartographie participative et valide les résultats au cours de séances publiques réunissant les habitants du village concerné.

En vue d'accélérer la mise en œuvre de la réforme du domaine foncier rural et de renforcer la gouvernance foncière, la Côte d'Ivoire a créé le 3 août 2016 l'Agence Foncière Rural (AFOR). Pour renforcer la transparence du processus, les consultations pour la mise en place d'un Observatoire Indépendant du Foncier Rural ont été engagées et devrait permettre sa formalisation en 2019.

La Commission Nationale REDD+ est maintenant fortement impliquée dans les différentes réformes du foncier et de l'aménagement du territoire avec :

- La décision d'intégrer systématiquement l'AFOR à l'ensemble des réunions de la Commission nationale REDD+ ;
- L'élaboration de la Politique Foncière Rurale adoptée en janvier 2017 qui doit notamment aboutir à une modernisation de la loi relative au domaine foncier rural et à l'élaboration de textes règlementaires afférents ;
- Le processus d'élaboration de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) engagé en 2016 et qui doit notamment aboutir à l'adoption de la Loi d'Orientation portant Aménagement et Développement du Territoire (LOAT).

La forte implication de la Commission nationale REDD+ permet l'intégration des orientations de la SN-REDD+ dans ces documents de politiques, textes législatifs et règlementaires.

La mise en œuvre concrète de ces réformes constituant une priorité pour le processus REDD+ en Côte d'Ivoire, la Commission national REDD+ encourage donc les initiatives de leur mise en pratique :

- l'étude analytique sur l'occupation du sol réalisée conjointement par le SEP-REDD+ et le Ministère du Plan et du Développement a permis d'intégrer explicitement les enjeux de préservation des ressources naturelles, les objectifs de la REDD+ et le processus d'identification et de reconnaissance des terroirs villageois dans le manuel d'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT). La Commission nationale REDD+ a par la suite accompagné le Ministère du Plan et du Développement et le Conseil régional de la Nawa dans le développement du premier SRADT ;
- la nouvelle approche de sécurisation du foncier rural : « clarification-certification-délimitation des territoires-contractualisation » visant à traiter la problématique foncière dans sa totalité doit être testée dans le cadre du Projet d'appui à la mise en œuvre de la politique foncière rurale (PAMPFR) financé par la Banque Mondiale, sera suivie par la Commission nationale REDD+.

Des évaluations et analyses ont aussi été menées pour la conception et la mise en place des instruments et dispositifs de gestion de la REDD+ ainsi que l'étude de la faisabilité de mécanisme incitatif et financier pour la REDD+.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a confirmé que les travaux conduits au cours de la phase de préparation du R-PP et de la SN-REDD+ ont permis de présenter une analyse des évolutions de l'utilisation des terres,</i>			

une évaluation des problèmes liés à l'aménagement du territoire, aux droits aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance, aux lois, aux politiques et à la gouvernance forestières.

Résumé de l'évaluation

Le processus de préparation à la REDD+ en Côte d'Ivoire a permis de mener des études et analyses nécessaires pour mieux comprendre : (i) la situation et la dynamique des forêts, (ii) les secteurs impliqués, les politiques et mesures sectorielles nécessaires pour la REDD+ (Agriculture, Bois-énergie, Conservation, Foresterie/reboisement, Aménagement du territoire), (iii) le cadre institutionnel, juridique, réglementaire et économique de la REDD+ en Côte d'Ivoire.

Des évaluations et analyses ont aussi été menées pour la conception et la mise en place des instruments et dispositifs de gestion de la REDD+ ainsi que l'étude de la faisabilité de mécanismes incitatifs et financiers pour la REDD+.

Prochaines étapes

- Finaliser l'étude sur le mécanisme de partage des bénéfices ;
- Finaliser les instruments de sauvegardes environnementale et sociale ;
- Réaliser l'étude sur la mise en place d'un registre national REDD+ ;
- Réaliser une étude de mise en place d'un Fonds National REDD+.

Critère 12 : Hiérarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts

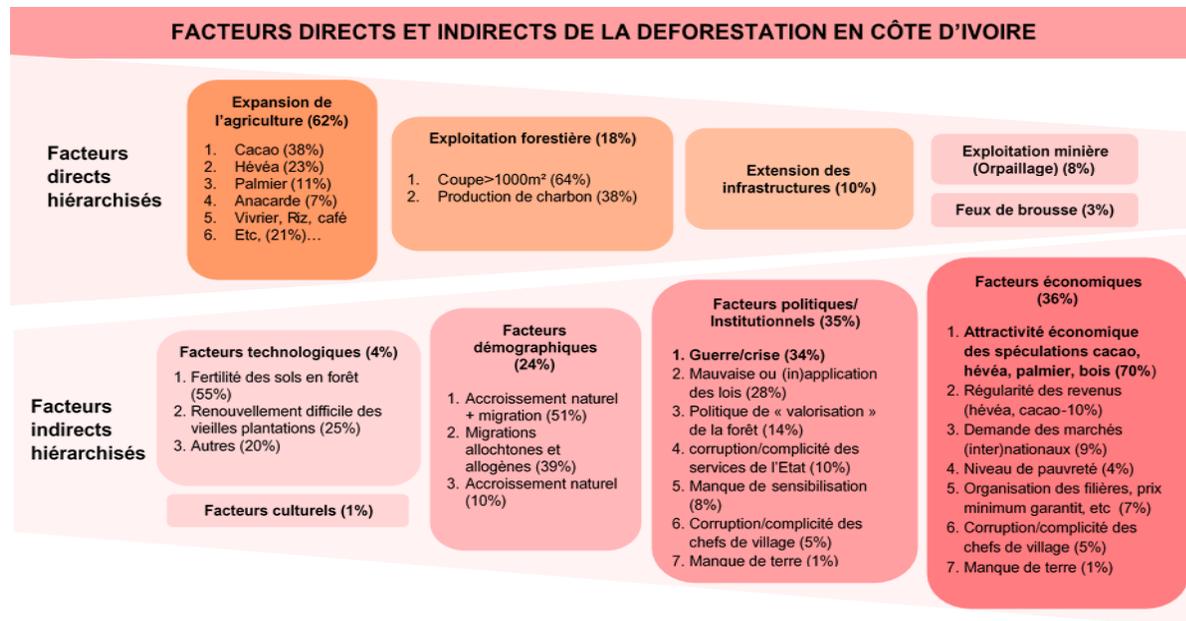
La hiérarchisation des facteurs de déforestation et de dégradation et le choix et la conception des options stratégiques REDD+ se sont opérés en plusieurs étapes. Si les principaux facteurs étaient identifiés dès l'initiation du processus, leur caractérisation et hiérarchisation s'est fait progressivement au cours du processus de préparation jusqu'à leur description détaillée dans la SN-REDD+.

Pré-identification des facteurs et secteurs impliqués

Les principaux secteurs impliqués et les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts ont été identifiés par les différentes parties prenantes dès le début du processus (les institutions sectorielles impliquées dans la Commission nationale REDD+ dès 2012 en sont un reflet). La préparation du R-PP a permis d'identifier formellement ces différents facteurs.

Identification, description et hiérarchisation des facteurs et secteurs impliqués

C'est l'analyse qualitative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts qui a permis d'identifier formellement et de proposer une première description des facteurs directs et indirects de la déforestation, mais aussi d'examiner les principaux obstacles aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier. Cinq (5) facteurs directs et trois (3) facteurs indirects ont été identifiés dans cette analyse.



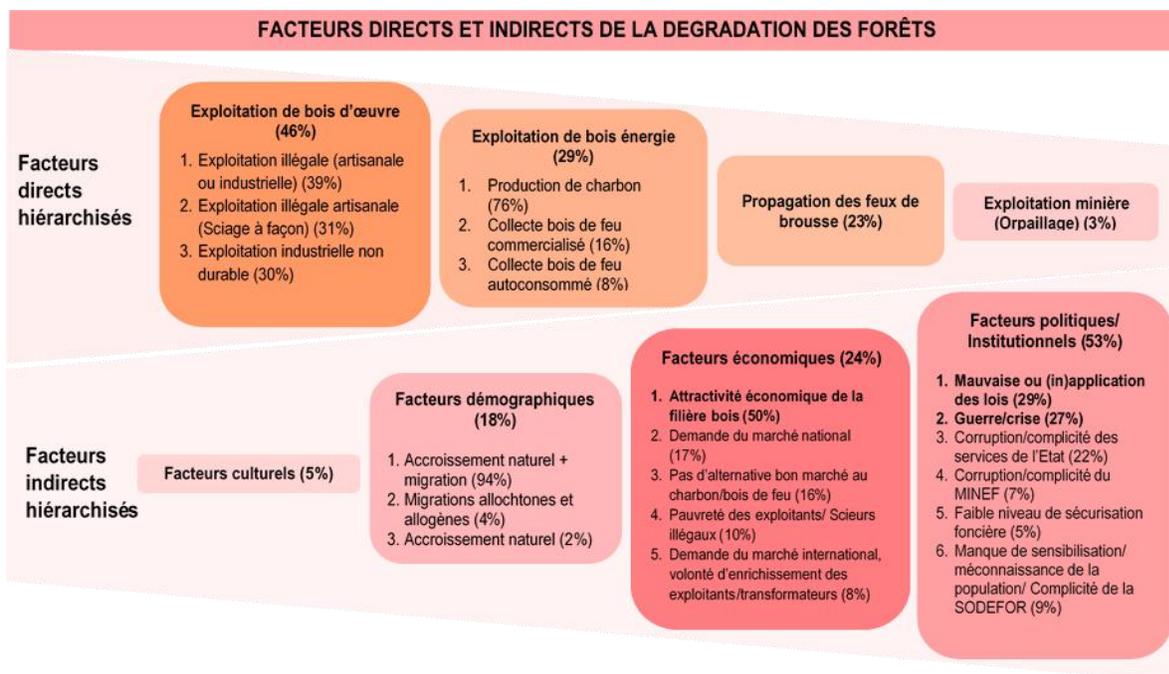


Figure 5. Schéma présentant les facteurs directs et indirects de la déforestation et de la dégradation des forêts

3	2	1	0
<p>L'évaluation participative a confirmé que l'ordre dans lesquels les programmes et politiques intégrés dans la SN-REDD+ a pris en considération les principaux facteurs, directs et indirects, de la mise en valeur des forêts sur la base d'analyses, d'études et d'un processus participatif intersectoriel.</p> <p>Les principaux obstacles aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier ont été analysés dans la phase de préparation de la SN-REDD+ et les programmes et politiques proposés prennent en considération ces obstacles en combinant les exigences économiques à la préservation et l'augmentation du couvert forestier.</p>			
Résumé de l'évaluation			
<p>La hiérarchisation des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts et le choix et la conception des options stratégiques REDD+ se sont opérés en plusieurs étapes sur la base d'études et d'une approche participative intersectorielle.</p> <p>Les options stratégiques hiérarchisées retenues prennent en considération les exigences économiques et les objectifs de la REDD+</p>			
Prochaines étapes			
Aucune étape prévue			

Critère 13 : Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de la REDD+

Le processus et la méthodologie utilisés pour l'élaboration de la SN-REDD+ a permis d'établir un lien direct entre les facteurs de déforestation et de dégradation forestière et les axes stratégiques de la SN-REDD+ comme le montre la figure ci-dessous :

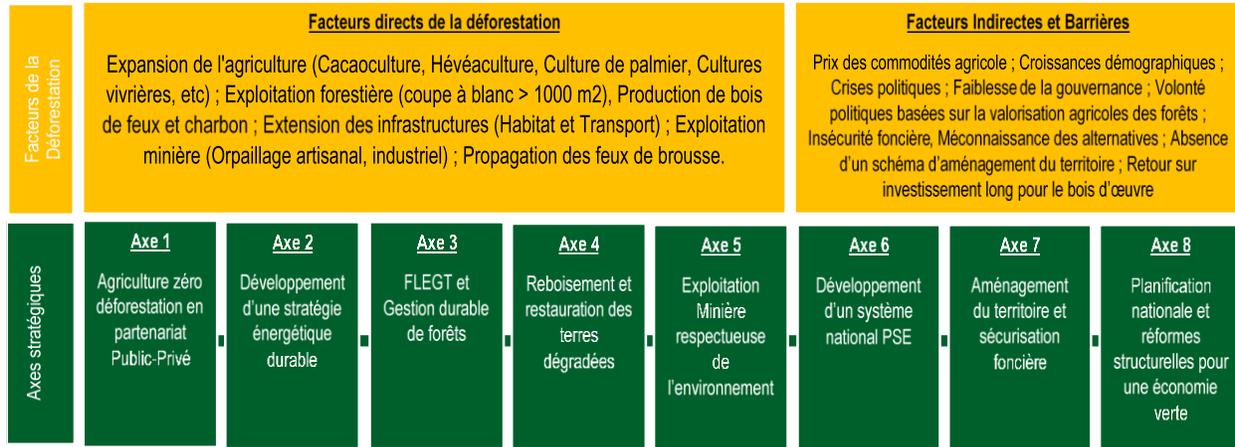


Figure 6. Axes stratégiques REDD+ ancrés dans les moteurs de la déforestation

Lors de l'atelier de lancement de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, l'étude sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts a été présentée en plénière. Dans l'optique de proposer des politiques et mesures idoines pour s'attaquer aux principaux moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, l'atelier a recommandé la mise en place de groupes thématiques correspondants à chacun des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts identifiés dans l'analyse.

Cinq groupes thématiques, composés des différentes parties prenantes au mécanisme REDD+, ont été mis en place (La composition des groupes de travail est présentée en annexe 4). Ces groupes de travail ont été coordonnés par les départements ministériels clés ayant un impact sur les moteurs de déforestation et de dégradation forestière identifiés (Agriculture, énergie, exploitation forestière, exploitation minière, Aménagement du territoire et foncier rural).

Chaque groupe thématique a proposé une méthodologie et un calendrier de travail pour réaliser des propositions de politiques et mesures sur la base d'une analyse des résultats des études réalisées au cours de la phase de préparation et présentés en atelier avant le lancement des travaux de groupes. Les groupes de travail ont tenu 48 réunions permettant (i) l'analyse des résultats des études réalisés dans leur secteur, (ii) l'identification préliminaire des options stratégiques et les politiques et mesures liés, (iii) la description détaillée des politiques et mesures envisagées, (iv) le dialogue continu entre les différents groupes d'acteur du secteur ainsi que (v) la consolidation et la validation par secteur des politiques et mesures impliquant les plus haut niveaux ministériels et les hauts représentants des différents acteurs.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a confirmé que des liens systématiques entre ces éléments favorables/défavorables aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier et les activités de REDD+ ont été identifiés.</i>			
Résumé de l'évaluation			

Le processus et la méthodologie utilisés pour l'élaboration de la SN-REDD+ ont permis d'établir un lien direct entre les facteurs de déforestation et de dégradation forestière et les axes stratégiques de la SN-REDD+ en mettant en place des groupes de travail pour le développement des options stratégiques de la SN-REDD+ sur la base des principaux facteurs de déforestation et de dégradation forestière.

Prochaines étapes

Aucune étape prévue

Critère 14 : Plans d'Action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance

L'aménagement du territoire et la sécurisation foncière constituent un axe transversal de la stratégie nationale REDD+. Les réformes dans ces secteurs sont engagées avec une prise en considération du processus REDD+ et la pleine implication de la Commission nationale REDD+ (Cf. Critère 11).

Un Cadre National d'Investissement de la SN-REDD+ (CNI-REDD+) est disponible depuis août 2018, il décline, d'une manière opérationnelle, les politiques et mesures définies dans la SN-REDD+ en plans d'actions budgétisés pour chacune des options stratégiques de la REDD+. Le CNI précise le coût, les bénéfices et co-bénéfices de mise en œuvre, ainsi qu'un ensemble de programmes d'actions transversaux qui permettront sa mise en œuvre pour les cinq prochaines années.

En ce qui concerne les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance, les actions détaillées comprennent (i) l'élaboration de Schémas d'Aménagement du Territoire (national et régionaux), (ii) l'élaboration d'un plan d'action de conservation et de renforcement des fonctionnalités et services écosystémiques, des corridors écologiques et de la biodiversité, (iii) la sécurisation des droits traditionnels à travers la délimitation des territoires villageois ainsi que (iv) les actions de sensibilisation et information des populations sur la délivrance de certificats foncier.

La version provisoire du CNI-REDD+ identifie 300 actions pour les huit options stratégiques contenues dans la SN-REDD+ dont le coût de mise en œuvre s'élève à environ 5 milliards de dollars sur la période 2018 – 2040.

Tableau 4 : Répartition du budget par composante pour la période 2018 – 2040

Numéro	Composante	Montant	Pourcentage
1	Agriculture zéro déforestation en partenariat public-privé	943.582.651	17,55
2	Développement d'une stratégie énergétique domestique durable avec un volet de valorisation de la biomasse agricole	401.474.301	7,47
3	FLEGT, gestion durable des forêts classées et conservation des aires protégées et des forêts sacrées	1.246.276.923	23,17
4	Boisement/reboisement, restauration des forêts et des terres dégradées	2.301.318.513	42,79
5	Exploitation minière respectueuse de l'environnement	148.978.432	2,77
6	Mise en place d'un système d'incitation de type paiement pour services environnementaux	172.477.825	3,21
7	Relance de l'aménagement du territoire et sécurisation foncière	105.051.773	1,95
8	Planification nationale et réformes structurelles pour la transition vers une économie verte	58.736.957	1,09
Total		5.377.897.375	100

Le CNI-REDD+ doit aussi décliner ces plans d'action budgétisés au niveau territorial. Une première estimation du détail des coûts de mise en œuvre par région est présentée ci-dessous :

Tableau 5 : Détails des coûts de mise en œuvre par région

Régions administratives	Surfaces de la région administrative (ha)	Coût total de mise en œuvre (US dollars)	Régions administratives	Surfaces de la région administrative (ha)	Coûts totaux de mise en œuvre (US dollars)
Abidjan	210.653	33.012.886	Cavally	1.133.688	211.258.347
Gbôkle	618.226	139.427.345	Guémon	722.437	128.642.817
Nawa	915.827	139.982.979	Tonkpi	1.201.432	204.231.627
San-Pédro	1.253.457	253.805.225	Haut-Sassandra	1.524.071	287.998.463
Indénié-Djuablin	700.258	140.697.374	Marahoué	911.546	150.373.418
Sud Comoé	757.557	119.769.321	Bagoué	1.029.366	157.219.979
Folon	721.160	100.478.904	Poro	1.271.784	182.601.266
Kabadougou	1.409.151	230.308.403	Tchologo	1.734.241	274.271.105
Gôh	691.127	121.786.547	Gbeke	848.008	125.052.202
Lôh-Djiboua	883.621	153.718.796	Hambol	1.911.811	348.029.231
Béliér	667.577	97.955.255	Béré	1.120.660	187.391.988
Iffou	900.979	145.477.460	Bafing	899.030	125.933.889
Moronou	552.806	95.789.896	Worodougou	1.143.051	201.077.918
N'zi	495.100	73.867.270	Yamoussoukro	205.516	28.162.527
Agnéby-Tiassa	826.121	149.807.648	Bounkani	2.173.260	308.053.128
Grands Ponts	429.142	80.523.843	Gontougo	1.621.747	235.725.788
La Mé	740.644	145.464.530	Total/moyenne	32.225.053	5.377.897.375

3	2	1	0
<p><i>L'évaluation participative a confirmé que des plans d'action budgétisés pour progresser à court, moyen et long terme dans la résolution des problèmes relatifs à l'utilisation des titres, aux régimes et aux titres fonciers, aux droits aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance et à la gouvernance dans les régions prioritaires associées à des programmes particuliers de REDD+ sont en cours de définition et devraient être disponible au cours de l'année 2018.</i></p>			
<p>Résumé de l'évaluation</p>			
<p>Le développement d'un Cadre National d'Investissement de la SN REDD+ (CNI-REDD+) a été engagé depuis 2017 et doit décliner d'une manière opérationnelle les politiques et mesures définies dans la SN-REDD+ et produire des plans d'actions budgétisés pour chacune des options stratégiques de la REDD+.</p>			
<p>Prochaines étapes</p>			
<p>- Finaliser et valider le Cadre National d'investissement de la stratégie Nationale REDD+</p>			

Critère 15 : Conséquences pour les lois et politiques forestières

L'[analyse du cadre juridique de mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire](#)⁹ a identifié les principales insuffisances des textes juridiques existants, a permis d'identifier des manquements et mis en évidence des améliorations qui pourraient être apportées : (i) les principaux obstacles législatifs et réglementaires, (ii) le chevauchement des textes juridiques, (iii) le caractère général des textes juridiques, (iv) la faible ou l'inapplication des textes juridiques ou (v) le rattachement des administrations à des textes juridiques spécifiques.

Les insuffisances relevées et les recommandations de cette étude sont actuellement utilisées dans les activités menées dans le cadre des réformes sectorielles en cours, notamment :

- La mise en place d'un groupe de travail juridique composé d'experts juridique du ministère en charge de l'environnement, du ministère en charge des forêts et de la société civile qui a fait les propositions de textes d'application du code forestier de juillet 2014 ;
- L'intégration, de deux articles sur le carbone forestier, dans la version du code forestier en cours de révision ;
- La prise en compte de la REDD+ dans la loi d'orientation sur l'agriculture ;
- Une prise en compte de certains aspects stratégiques pour la REDD+ comme l'agroforesterie dans la deuxième version du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA2) ;
- L'analyse de l'état de l'occupation des terres et la proposition d'un modèle type de schéma régional d'aménagement du territoire intégrant les enjeux de préservation des ressources naturelles ;
- La révision des projets de politiques et lois relatives à l'aménagement du territoire et au domaine foncier rural.

L'avènement de la REDD+ a entraîné une réelle dynamique au niveau du MINEF conduisant à la nouvelle déclaration de la politique forestière et la stratégie de réhabilitation forestière en cours d'élaboration.

3	2	1	0
L'évaluation participative a confirmé qu'une analyse réalisée a mis en lumière les retombées sur les lois et politiques forestières à long terme			
Résumé de l'évaluation			
L'analyse du cadre juridique de mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire a identifié les principales insuffisances des textes juridiques existants, a permis d'identifier des manquements et mis en évidence des améliorations qui pourraient être apportées			
Prochaines étapes			
- S'assurer de la prise en compte des recommandations de l'étude relative à l'analyse du cadre juridique et institutionnel de la mise en œuvre de la REDD+ dans l'élaboration des nouveaux textes ;			

⁹ <http://www.fao.org/3/a-i6601f.pdf>

Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+

Critère 16 : Sélection et hiérarchisation des options stratégiques REDD+

Le processus de sélection et de hiérarchisation des options stratégiques REDD+ s'est réalisé en plusieurs phases :

La première phase a été l'identification préliminaire des facteurs de déforestation et de dégradation forestière réalisée dans le cadre du processus d'élaboration participatif du R-PP.

La seconde phase a été la réalisation des études relatives aux moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière : (i) La cartographie des moteurs de la déforestation (BNETD, 2016) et (ii) l'étude socioéconomique relative aux moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière (BNETD et ETC-TERRA, 2016) menée à travers de multiples consultations suite au travail de cartographie.

Ces études ont permis d'identifier les principaux facteurs de déforestation et de dégradation forestière en Côte d'Ivoire, de réaliser des estimations de l'importance relative de ces différents facteurs et de les hiérarchiser avec en tête le développement agricole.

La troisième phase a permis l'appropriation de ces études par l'ensemble des parties prenantes mobilisées pour l'élaboration de la SN-REDD+ puis l'élaboration et la hiérarchisation des options stratégiques REDD+ par ces parties prenantes.

Chacun des facteurs de déforestation et de dégradation forestière identifiés dans les études étant lié à un secteur d'activité, les parties prenantes à l'élaboration de la SN-REDD+ ont :

- (i) Considéré que le potentiel de réduction des émissions d'un secteur était proportionnel à la contribution estimée du facteur à la déforestation et à la dégradation forestière lié à ce secteur ;
- (ii) Décidé de hiérarchiser les options stratégiques sectorielles en fonction des potentiels de réduction des émissions de chacun des secteurs (lui-même corrélé à l'impact du secteur sur la déforestation et la dégradation des forêts).

Par la suite, les options stratégiques ont été confirmées et la vision de la SN-REDD+ a été élaborée. Des groupes thématiques multisectoriels et pluridisciplinaires ont été formés en fonction de différentes options stratégiques (processus détaillé au critère 13 et composition des groupes de travail est présentée en annexe 4). Les différents groupes ont analysé l'importance proportionnelle de leur secteur dans la REDD+ et ont formulé des politiques et mesures qui garantissent le développement économique en préservant et restaurant le couvert forestier.

L'agriculture ayant été considéré comme le principal facteur de déforestation, le processus de rédaction de la SN-REDD+ a été engagé en janvier 2015 avec le développement de l'option stratégique « Agriculture zéro déforestation ». L'évaluation de l'importance de sa contribution potentielle à la REDD+, la nécessité de durabilité de ce secteur, pilier de l'économie, et l'engagement du secteur privé en ont fait l'option stratégique phare, présenté lors de la COP21 à Paris. La priorité mise sur ce secteur a par la suite été confirmé avec l'élaboration de la dernière carte d'occupation du sol de 2015 en Côte d'Ivoire (dont le processus de validation prendra fin en novembre 2018) qui montre que la plupart des zones qui ont fait l'objet de déforestation ont été converties en terres agricoles.

Les options stratégiques ont été présentées dans le document de SN-REDD+ en deux groupes hiérarchisés, la première thématique et la seconde transversale en fonction de leur potentiel décroissant de contribution à la REDD+.

A la suite des travaux des groupes thématiques, la SN-REDD+ a été validé au sein des organes de la commission nationale REDD+ puis adopté en conseil des Ministre en Novembre 2017.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a confirmé que les options stratégiques de REDD+ ont été sélectionnées dans le cadre d'un processus transparent et participatif et que le potentiel de réduction des émissions des interventions a été utilisé dans la hiérarchisation des options stratégiques REDD+.</i>			
Résumé de l'évaluation			
<p>La sélection et la hiérarchisation des options stratégiques de la SN-REDD+ sont issues d'un processus participatif qui s'est déroulé en plusieurs étapes : (i) identification des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts dans le R-PP, (ii) caractérisation et hiérarchisation de ces facteurs dans une analyse spécifique et (iii) identification, caractérisation et hiérarchisation des options stratégiques par des groupes de parties prenantes thématiques ayant travaillé sur chacun des principaux facteurs.</p> <p>La SN-REDD+ a également été validée au sein des organes de la commission nationale REDD+ puis adopté en conseil des Ministre en Novembre 2017.</p>			
Prochaines étapes			
Aucune étape prévue			

Critère 17 : Evaluation de la faisabilité

Faisabilité politique des options stratégiques REDD+

Les engagements de transformation durable de l'économie ivoirienne, affirmés par les plus hautes autorités et déclinés dans les documents de planification du pays, permettent d'affirmer que la SN-REDD+ est politiquement faisable. En effet, une concordance est établie entre la SN-REDD+, le Plan de National Développement et les politiques sectorielles.

Le schéma ci-dessous, issu du document de la SN-REDD+, montre les liens qui ont été formellement tissés entre le Plan National de Développement 2016-2020 (PND 2016-2020) et les politiques sectorielles d'une part et la SN-REDD+ et ses options stratégiques d'autre part.

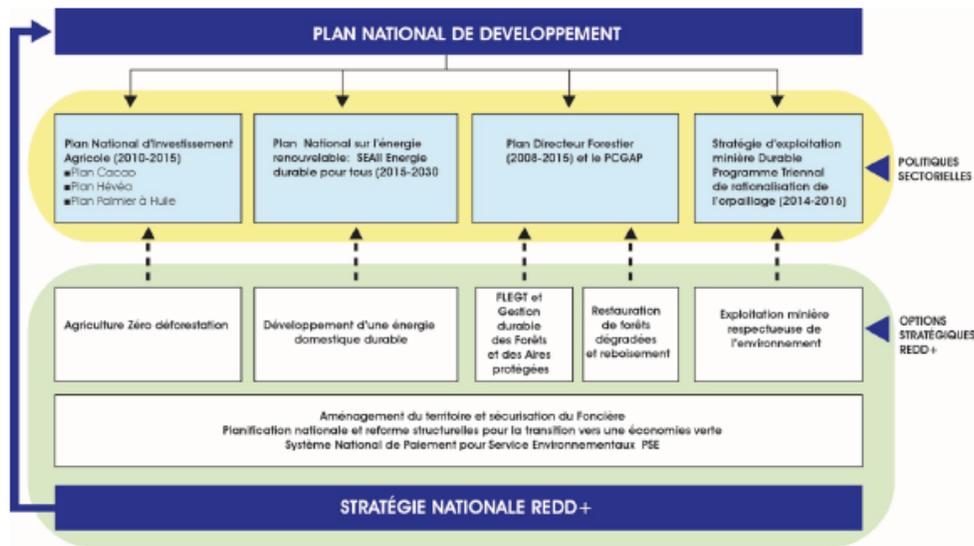


Figure 7 Relation entre le PND, les politiques sectorielles et la stratégie nationale REDD+

De plus, le processus participatif ayant permis le pilotage des options stratégiques de la SN-REDD+ par les ministères sectoriels et la convergence actuelle entre les réformes politiques sectorielles et les options stratégiques REDD+ permettent d'affirmer qu'elles sont politiquement faisables pour chacun des secteurs.

Les 5 options stratégiques sectorielles de la SN-REDD+ ont été élaborées par des groupes multi acteurs thématiques menés par les départements ministériels sectoriels (agriculture, énergie, conservation/protection, gestion des forêts/reboisement, industries extractives), ce qui a permis d'assurer une concordance avec les cadres d'actions sectoriels.

La mise en avant de l'option Agriculture « zéro déforestation » en est le principal exemple avec un engagement du secteur privé pour assurer une convergence entre les politiques publiques (durabilité du secteur et contribution à l'économie) et privées (rentabilité du secteur et responsabilités environnementale et sociale) notamment à travers l'initiative « Cacao-Forêt », la traçabilité dans la filière hévéa, l'interprétation nationale de la norme RSPO (en français, table ronde sur le palmier à huile durable) et initiative TFA 2020 .

Faisabilité sociale et environnementale des options stratégiques REDD+

L'Etude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) a porté, dans un premier temps, sur les options stratégiques préliminaires qui avaient été définies grâce au R-PP et à l'analyse sur la déforestation et la dégradation forestière.

Les résultats préliminaires de l'EESS ont présenté une analyse de la faisabilité sociale et environnementale de ces options stratégiques préliminaires. Cette analyse de faisabilité a permis aux groupes de travail chargés du développement de la SN-REDD+ de formuler des options stratégiques, des politiques et mesures liées ayant une faisabilité sociale et environnementale améliorée par rapport aux options stratégiques préliminaires.

Analyse coût-bénéfice des options stratégiques REDD+

Le Cadre National d'Investissement REDD+ (CNI-REDD+), en cours de finalisation, analyse le coût et les bénéfices de chacune des options stratégiques de la SN-REDD+.

La faisabilité économique sera évaluée en fonction des capacités de financements du processus REDD+ en Côte d'Ivoire.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative confirme que la faisabilité sociale, environnementale et politique des options stratégiques de REDD+ a été évaluée et qu'elle a permis de contribuer à leur conception et leur hiérarchisation. Il a été aussi confirmé qu'une analyse coûts-bénéfices des options de la REDD+ a été menée et qu'elle a permis de s'assurer de la faisabilité économique des options.</i>			
Résumé de l'évaluation			
La compatibilité des politiques publiques globales et sectorielles de développement et des options stratégiques REDD+ permet de confirmer la faisabilité politique de la SN-REDD+ accompagnée par les politiques privées (notamment dans l'agriculture). La réalisation de l'EESS a permis de confirmer la faisabilité sociale et environnementale des options stratégiques REDD+. Le CNI-REDD+, en cours de finalisation, effectue une analyse des coûts-bénéfices des options stratégiques de la REDD+.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none">- Finaliser l'EESS ;- Finaliser le CNI-REDD+ et confirmer la faisabilité économique des options.			

Critère 18 : Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur

Si au début du processus en 2011, d'importantes discordances existaient entre les politiques sectorielles et les objectifs de la REDD+, le processus de préparation à la REDD+ a influencé d'une manière importante le développement des secteurs liés à la déforestation et à la dégradation forestière en Côte d'Ivoire. Il a permis de mettre régulièrement en concordance les stratégies sectorielles et les options stratégiques de la REDD+.

Actuellement, la SN-REDD+ est articulée au Plan National de Développement. Les options stratégiques REDD+ ont (i) soit suivi des réformes sectorielles déjà engagées (avec par exemple l'option Agriculture Zéro déforestation qui avait été engagée dès 2014), (ii) soit permis d'engager de nouvelles réformes (avec par exemple le développement de la nouvelle déclaration de politique sectorielle sur le secteur des forêts).

Engagement pour une Agriculture zéro-déforestation et intelligente face au climat

L'engagement pour effectuer une transition vers une agriculture zéro déforestation a été pris dès 2014 avec la communication du Président de la République au Sommet sur le Climat en septembre 2014 dans le cadre de la Déclaration de New York sur les forêts.

Cet engagement a été réitéré dans la Contribution Déterminée au niveau national faite auprès de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques¹⁰.

Ce concept a été précisé dans la note d'orientation politique « Agriculture Zéro Déforestation en Côte d'Ivoire » présentée conjointement par les ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement et des Eaux et Forêts à la COP21.

Une Stratégie nationale de l'Agriculture Intelligente face au Climat a été validée au niveau du ministère en charge de l'Agriculture, elle s'appuie en partie sur des politiques et mesures de la SN-REDD+, notamment celles liées à l'option stratégique « agriculture zéro déforestation en partenariat public-privé ». En outre, la stratégie compte s'appuyer sur le dispositif « Surveillance - Mesure - Notification - Vérification » pour suivre l'évolution de ses résultats et attend une implication active du SEP-REDD+ dans sa plateforme de gouvernance.

Egalement, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA II 2017-2025), a fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale par la FAO et le ministère en charge de l'environnement. Il intègre un programme spécifique (programme 3) relatif à la gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique.

Développement d'une nouvelle politique forestière

L'adhésion de la Côte d'Ivoire au mécanisme REDD+ impliquait que des dispositions idoines soient prises pour la gestion durable des ressources forestières, ce qui a entraîné l'adoption et la promulgation, en 2014, du nouveau code forestier en remplacement de celui de 1965.

Dès la promulgation du Code forestier, une initiative menée conjointement par le secrétariat du FLEGT et la Commission Nationale REDD+ a permis de proposer une série de textes d'application permettant d'assurer une prise en compte de la REDD+, du FLEGT et une participation effective des membres de la société civile.

De même, une nouvelle déclaration de politique forestière destinée à préserver et à étendre le couvert forestier ivoirien, intégrant les objectifs forestiers de la SN-REDD+, a été développée et validée au cours

¹⁰ http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Published%20Documents/Côte%20d'Ivoire/1/Document_INDC_CI_11092015.pdf

d'un conseil présidentiel consacré à la forêt, organisé le 17 mai 2018. Une stratégie de mise en œuvre de cette déclaration est en cours d'élaboration par le MINEF. Elle comprend une révision du Code forestier notamment pour la clarification du statut de l'agroforesterie dans les espaces forestiers classés, l'un des axes stratégiques majeurs de la SN-REDD+.

Développement minier respectueux de l'environnement

Le secteur minier, impliqué dès l'initiation du processus REDD+ en Côte d'Ivoire s'est engagé dans une stratégie d'exploitation minière précisant, entre autres, le concept de réhabilitation de site et développant un Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage dès 2013 permettant de réduire la déforestation due à la prolifération de l'orpaillage illégal et la restauration des sites dégradés.

Aménagement du territoire

L'étude analytique sur l'occupation du sol réalisée en 2015 par le SEP-REDD+ conjointement avec le Ministère du Plan et du Développement a permis d'intégrer explicitement les enjeux de préservation des ressources naturelles et les objectifs de la REDD+ dans le manuel d'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT). La mise en œuvre des résultats de cette étude a été expérimentée au travers du SRADT de la région de la Nawa.

La Commission Nationale REDD+ a été impliquée dès 2016 dans le projet de Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) et l'avant-projet de Loi d'Orientation portant Aménagement et Développement du Territoire (LOAT). Les objectifs et les éléments des politiques et mesures proposés dans la SN-REDD+ ont été intégrés dans le PNAT et LOAT.

Suite aux différentes analyses faites, le SEP-REDD+ et le Ministère en charge du Plan ont validé lesdits documents lors d'un atelier les 4 et 5 décembre 2017.

3	2	1	0
<p><i>L'évaluation participative a confirmé que si des discordances majeures entre les options stratégiques prioritaires de REDD+ et des politiques ou programmes conduits dans les secteurs associés existaient avant le processus, seuls des ajustements sont nécessaires actuellement.</i></p> <p><i>Les options stratégiques sont articulées au plan national de développement du pays.</i></p>			
Résumé de l'évaluation			
<p>Si au début du processus en 2011, d'importantes discordances existaient entre les politiques sectorielles et les objectifs de la REDD+, le processus de préparation à la REDD+ a influencé d'une manière importante le développement des secteurs liés à la déforestation et à la dégradation forestière en Côte d'Ivoire. La SN-REDD+ est totalement articulée au Plan National de Développement et ses orientations sectorielles et des réformes sectorielles sont menées dans ce sens.</p>			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dialogue public-privé pour la mise en œuvre de l'agriculture zéro-déforestation ; - Finaliser la réforme du secteur forestier par la révision du code 2014 et de ses textes d'application ; - Renforcer la politique de développement d'un secteur minier responsable notamment en établissant des normes de réhabilitation des sites miniers ; - Finaliser le processus de réforme de l'aménagement du territoire. 			

Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre

Critère 19 : Adoption et application de lois et de réglementations

Le processus de préparation a permis l'alignement des options stratégiques de la SN-REDD+ et des orientations stratégiques sectorielles. La plupart des secteurs impliqués ont engagé des réformes législatives et réglementaires en adéquation avec les stratégies et politiques :

- Orientation sur le développement durable

La [Loi 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable](#)¹¹ consacre le concept de REDD+, le définit et encourage au développement et à la mise en œuvre de projet REDD+ (Art.20).

- Secteur minier

La réforme du secteur minier a permis la promulgation de la [Loi 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code minier en République de Côte d'Ivoire](#)¹².

Cette loi définit le concept de réhabilitation de sites comme remise en état d'un site exploité dans un état proche de celui d'origine (y compris la couverture forestière) et impose son application à l'ensemble des opérations minières industrielles ou semi-industrielles. Les EIES et PGES (incluant un plan de réhabilitation) sont aussi imposés aux permis d'exploitation industriels et semi-industriels.

Si les exigences de réhabilitation des sites sont moins contraignantes pour les exploitations artisanales (remise en l'état du site suite à renonciation du permis - Art.73), un [programme de rationalisation de l'orpaillage](#) engagé en 2014 permet de mettre en œuvre les orientations de la loi et de limiter la déforestation par l'ouverture de nouveaux sites illégaux.

- Secteur forestier

Le secteur forestier a engagé sa réforme depuis 2014 avec la promulgation de la [Loi 2014-427 du 14 juillet 2014 portant code forestier en République de Côte d'Ivoire](#)¹³. Des textes d'applications alignés aux options stratégiques REDD+ ont été préparés, mais la déclaration de politique forestière de mai 2018 devrait engendrer une nouvelle révision du code forestier.

Plusieurs initiatives pour la mise en œuvre effective des orientations du code forestier 2014 sont prises par l'administration et ses services associés. Deux exemples sont (i) le contrôle effectué dans les forêts classées du sud-ouest pour que le développement de nouvelles exploitations soit stoppé en forêts classées et (ii) la mise en œuvre de la politique de reforestation par le processus de contractualisation engagé par la SODEFOR permettant de faire planter des arbres par les petits exploitants de cacao dans les forêts classées.

La réglementation relative aux agro-forêts classées, en préparation, devrait permettre de fixer les objectifs et les normes de l'agroforesterie dans ce domaine classé.

- Secteur agricole

La [Loi 2015-537 du 20 juillet 2015 d'orientation agricole en république de Côte d'Ivoire](#)¹⁴ décrit explicitement (Art.145), l'objectif d'accroissement des superficies forestières. En outre, elle définit et encourage (Art.53) l'agroforesterie. La déclinaison de cette loi en orientations opérationnelles a été réalisée à travers le Plan National d'Investissement Agricole 2018-2025 (PNIA II). Les modalités de mise

¹¹ <http://www.environnement.gouv.ci/img/142166387810oidorientationsurledd.pdf>

¹² <http://www.gouv.ci/doc/accords/1449057553code-minier-2014.pdf>

¹³ <http://www.gouv.ci/doc/Code%20forestier%20ivoirien.pdf>

¹⁴ <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ivc155706.pdf>

en œuvre pratique des orientations de ladite loi et de la politique pour une « Agriculture zéro déforestation » sont discutées avec les professionnels des différentes filières avec notamment la signature des cadres d'action de l'initiative Cacao-Forêt.

- **Aménagement du territoire**

La réforme règlementaire de l'aménagement du territoire est en cours. Un avant-projet de Loi d'Orientation portant Aménagement et Développement du Territoire a été élaboré avec l'appui des instances de gestion de la REDD+ en Côte d'Ivoire. Cette contribution a permis l'intégration du concept REDD+ dans le projet de loi avec (i) la définition de la REDD+ dans les dispositions générales, (ii) une incitation à la mise en œuvre d'activités visant l'atteinte des objectifs REDD+ dans les dispositions relatives à la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie (Chap. III Art. 29,33-35) et (iii) La promotion des approches de gestion durable des forêts dans une approche REDD+ en tant qu'instrument technique relatif à l'Aménagement et au Développement du Territoire dans le cadre du SNAT (Chap II. Art. 40 et 41).

Une phase pilote d'intégration des orientations de la REDD+ dans les outils d'aménagement du territoire, conforme avec les orientations de l'avant-projet de loi, est en cours de mise en œuvre avec (i) la révision du Schéma Régional Directeur d'Aménagement du Territoire de la Nawa et de Cavally et (ii) avec l'élaboration de plans de développement locaux de la région de la Mé.

3	2	1	0
<p><i>L'évaluation participative a confirmé que des lois et règlements associés aux programmes et activités REDD+ ont été adoptés ou sont en cours d'adoption dans les principaux secteurs liés. Si des actions pilotes montrent que ces nouvelles orientations législatives et règlementaires sont testées, les données actuelles ne peuvent pas attester qu'elles sont appliquées sur l'ensemble du territoire.</i></p>			
<p>Résumé de l'évaluation</p>			
<p>Le processus de préparation à la REDD+ a permis d'engager des réformes dans les différents secteurs liés dont la modification des cadres législatifs et règlementaires. Ces réformes ne sont pas encore toutes finalisées et leur application sur l'ensemble du territoire va demander d'importants efforts.</p>			
<p>Prochaines étapes</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser les réformes législatives et règlementaires dans les différents secteurs ; - Mener des évaluations sur l'effectivité de leur application. 			

Critère 20 : Directives de mise en œuvre

Le processus de structuration des instances de gestion REDD+ et la préparation des différents instruments pour la gestion de la REDD+ en Côte d'Ivoire montrent que le cadre de mise en œuvre est à une phase avancée de préparation. Les réflexions pour la conception des différents instruments pour la gestion de la REDD+ ont toutes été initiées.

Les différents niveaux d'avancement des éléments du cadre de mise en œuvre sont succinctement repris ci-dessous :

Droits au Carbone et partage des avantages

L'étude relative aux droits carbone et partage des avantages dans le processus REDD+ en Côte d'Ivoire est en cours de lancement, des résultats préliminaires devraient être disponibles au cours du mois de septembre 2018. Des premières orientations ont été esquissées dans la première version du ER-PD et sont reprises ci-dessous.

- Droits carbone

En Côte d'Ivoire, le carbone étant une ressource naturelle, ferait partie du patrimoine de la République. Les droits carbone seraient donc la propriété pleine et entière de l'État, seul juridiquement capable de les transférer vers des tiers.

Les droits carbone ne seraient pas susceptibles d'appropriation privée lors de leur délivrance, mais seulement lors de leur cession par l'État y compris auprès d'investisseurs privés.

Le droit carbone pourrait s'apparenter à un bien meuble, incorporel, qui est susceptible d'appropriation (privée et publique) et qui pourrait être soumis aux articles pertinents du Code civil en matière de droit de propriété des biens meubles.

Le droit au partage des bénéfices pourrait être concédé aux acteurs privés à qui sont cédés des crédits carbone (source de revenu indirect par accords de partage des bénéfices).

- Partage des avantages

Les avantages et bénéfices de la REDD+ seront partagés entre les acteurs agissant directement sur la REDD+ à travers des mécanismes spécifiques comme les PSE et contribueront aussi au financement du dispositif de gestion de la REDD+.

Un partenariat public-privé entre l'Etat de Côte d'Ivoire et Mondelez International est en cours actuellement à travers la mise en œuvre du projet pilote Zéro déforestation dans la région de la Nawa. Ce projet pilote teste des approches de PSE pour les reboisements, l'agroforesterie et la conservation. Des contrats individuels et communautaires PSE entre les communautés et l'opérateur PSE ont été signés dans cette région.

Modalités de financement REDD+

Les modalités de financements de la REDD+ en Côte d'Ivoire mobilisés, envisagés ou en cours de préparation ou négociation comprennent :

- Le Programme de réduction des émissions dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire du Fonds Carbone en préparation ;
- La contribution de l'Etat (i) pour le fonctionnement du dispositif national de gestion de la REDD+ et (ii) pour les investissements dans les secteurs liés à la REDD+ ;

- L'assistance des partenaires techniques et financiers :
 - o en appui direct au processus REDD+ (actuellement : projet de la Mé, Projets PIF, Projet Fonds Vert Climat) ;
 - o en appui aux secteurs liés et en application des options stratégiques sectorielles de la SN-REDD+ ;
- La Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire ;
- Le Fonds national REDD+ ;
- Les financements privés avec : (i) les investissements dans l'agriculture intelligente face au climat / zéro déforestation, (ii) les investissements dans l'aménagement d'exploitation forestière, et (iii) les investissements dans les plantations durables de production de bois-énergie.

Procédures d'agrément

Un manuel d'homologation des projets est en cours d'élaboration et sera finalisé en 2018 suite à la contribution des différentes parties prenantes et la validation du CN-REDD+.

Ce manuel va définir les principes et critères d'homologation de projets, les approches de gestion, les étapes d'approbation et le mode d'enregistrement dans le cadre de la REDD+. Il prendra en considération l'expérience des projets et des initiatives en cours en Côte d'Ivoire.

Plusieurs étapes seront détaillées pour l'homologation des projets REDD+ : (i) l'identification ; (ii) la faisabilité ; (iii) les accords et validations ; (iv) l'enregistrement ; (v) l'exécution et le suivi et (vi) la vérification et l'octroi des crédits carbone.

Mécanisme de règlement des plaintes

Un MRP a été conceptualisé en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes. Son montage qui s'appuie sur les instances de règlement de plaintes à différentes échelles territoriales existantes en Côte d'Ivoire semble adapté à la REDD+. En phase préparatoire de son opérationnalisation, le mécanisme fera l'objet d'un pilotage test avant la fin de l'année 2018.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a confirmé que les éléments essentiels du cadre de mise en œuvre de la REDD+ sont en cours de préparation et qu'ils permettront de définir les droits au carbone, les mécanismes de partage des avantages, les modalités de financement de REDD+, les procédures officielles d'agrément et les mécanismes de recours.</i>			
Résumé de l'évaluation			
Les éléments du cadre de mise en œuvre (Mécanisme de partage des avantages, financements, procédure d'agrément et MRP) sont en cours de préparation/finalisation, mais ne sont pas encore opérationnels.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - Engager diligemment l'étude sur le droit carbone et le partage des avantages ; - Préparer l'ER-PD ; - Finaliser le manuel d'homologation des projets. - Opérationnaliser le mécanisme de gestion des plaintes. - Mettre en place le fonds national REDD+. 			

Critère 21 : Mécanisme de partage des avantages

Une étude pour la définition du mécanisme de partage des avantages est en cours de préparation et devrait être engagée au cours du troisième trimestre 2018.

Une proposition de termes de références a été soumise par le SEP-REDD+ au CN-REDD+ pour ajustement et approbation.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a confirmé que l'étude sur le partage des avantages doit être mise en œuvre.</i>			
Résumé de l'évaluation			
Une étude pour la définition du mécanisme de partage des avantages est en cours de préparation et devrait être engagée au cours du troisième trimestre 2018.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none">- Réaliser l'étude sur le mécanisme de partage des avantages ;- Organiser la consultation pour la finalisation de la conception du mécanisme de partage des avantages ;- Faire valider le mécanisme par le CN-REDD+.			

Critère 22 : Registre national REDD+ et suivi des activités REDD+

Un système national d'information géoréférencé regroupant les données compilées dans le cadre des études relatives à l'analyse de la déforestation et de la dégradation forestière, et celles du Système National de Suivi des Forêts (SNSF) a été développé, il assure un accès public aux informations relatives à la REDD+.

Le SEP-REDD+ envisage de développer un module pour faire évoluer ce système et lier un registre national REDD+ regroupant l'ensemble des informations pertinentes (localisation, structure de propriété, comptabilisation des émissions de carbone et flux financiers pour les programmes et les projets nationaux et infranationaux de REDD+). Un lien similaire devant être opéré avec le Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) sachant qu'il est lié aux projets et initiatives REDD+ d'une part, et qu'une partie des informations générées par le SNSF seront utilisées par le SIS.

Le registre national REDD+ prévu doit servir d'outil institutionnel, d'organisation, de coordination et de partage de l'information (saisie par les porteurs de programme) sur les activités, les financements et la mise en œuvre de REDD+ (dont la génération de crédits carbone), favorisant la transparence, le suivi-évaluation, l'encadrement des programmes et initiatives REDD+.

Il pourra servir, à terme, d'outil central d'application de la procédure d'homologation des projets carbone, et d'autres types d'investissements REDD+, pour que des critères d'éligibilité et les mesures de sauvegardes sociale et environnementale soient respectées.

Cet outil est amené à jouer un rôle important dans le suivi et l'évaluation des interventions, notamment au niveau des indicateurs d'effets du cadre de résultats.

En parallèle, en préparation au développement du registre national REDD+, le SEP-REDD+ a fait un travail systématique d'archivage des informations liées aux différents projets ayant un lien avec la préparation à la REDD+, un extrait de ce travail est présenté en annexe 5.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a confirmé qu'un système national d'information géoréférencé regroupant les données nécessaires au suivi des émissions de carbone a été développé, mais qu'il reste à lui adjoindre un registre opérationnel regroupant l'ensemble des informations pertinentes (localisation, structure de propriété, comptabilisation des émissions de carbone et flux financiers) pour les programmes et les projets nationaux et infranationaux de REDD+).</i>			
Résumé de l'évaluation			
Un Géoportail a été développé principalement pour le SNSF et les informations de base relatives aux différents projets et programme REDD+ sont régulièrement compilées par le SEP-REDD+. Des réflexions sont en cours pour faire évoluer le Géoportail actuel pour y adjoindre le registre REDD+ ainsi que le SIS.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none">- Concevoir le registre national REDD+ ;- Engager une expertise pour faire évoluer le portail géoréférencé actuel pour y adjoindre le registre national REDD+ et le SIS.			

Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux

Critère 23 : Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales

Une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) relative à la SN-REDD+ a été menée de manière participative et est en cours de finalisation.

Elle comprend plusieurs éléments qui prouvent que les questions relatives aux sauvegardes environnementale et sociale applicables au contexte national ont été identifiées et analysées, notamment les rapports cadres suivants :

- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale ;
- Cadre de Politique de Réinstallation ;
- Cadre Fonctionnel d'Accès aux Ressources Naturelles ;
- Cadre de Gestion des Ressources Culturelles Physiques ;
- Plan de Gestion des Pestes et Pesticides.

L'EESS est fondée sur les dispositions juridiques nationales en matière de protection et de gestion de l'environnement biophysique et socio-économique (y compris les conventions et traités ratifiés par la Côte d'Ivoire), les politiques de sauvegardes de la Banque mondiale, les garanties de Cancun et les directives de sauvegardes de divers partenaires techniques et financiers ainsi que sur les consultations des parties prenantes notamment les populations locales.

L'analyse des problématiques et opportunités de sauvegardes liées au mécanisme REDD+ a été faite dans le cadre de l'Etude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS), l'étude sur la « Cartographie des bénéfices multiples de la REDD+ en Côte d'Ivoire » et dans le cadre de l'élaboration du document du Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS).

Dans le cadre de l'EESS, une analyse a été faite dans un premier temps sur les options stratégiques préliminaires définies grâce au R-PP. Cette première analyse a permis d'améliorer les options préliminaires qui ont fait par la suite l'objet de consultation nationale et d'analyse approfondies. Les consultations ont permis de toucher directement plus de 1 600 personnes qui ont donné leurs avis sur les options préliminaires améliorées. L'avis des populations et l'analyse approfondie ont permis de (i) mettre en évidence les enjeux, opportunités, contraintes et principaux impacts liés aux dites options préliminaires ainsi que leurs alternatives et (ii) faire des recommandations sur les options finales ainsi que les directives de sauvegardes à suivre dans le cadre du mécanisme REDD+.

Dans le cadre du SIS, trois options stratégiques, à savoir « Agriculture zéro déforestation en partenariat privé-public », « Gestion durable des forêts et conservation des aires protégées » et « Système d'incitation de type Paiement pour Services Environnementaux » ont fait l'objet d'analyse de risques et bénéfices. Sur la base des politiques et mesures de ces options stratégiques, les risques et bénéfices ont été mis en évidence par rapport aux garanties de Cancun, analysés et validés par le groupe de travail. Les risques et bénéfices identifiés seront pris en compte pour prévenir et atténuer les risques et bonifier les bénéfices dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des actions et projets REDD+.

3	2	1	0
<i>Les consultations ont confirmé que les questions relatives aux sauvegardes sociale et environnementale applicables au contexte national ont été pleinement identifiées et analysées dans le cadre de l'EESS.</i>			
Résumé de l'évaluation			
Une EESS relative à la SN-REDD+ a été menée en impliquant l'ensemble des parties prenantes et est en cours de finalisation. Les instruments de sauvegardes sont disponibles en versions provisoires.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser et valider en urgence l'EESS et les rapports cadres ; - Vulgariser et renforcer les capacités des parties prenantes sur les instruments de sauvegardes. 			

Critère 24 : Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts

L'Etude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) a porté dans un premier temps sur les options stratégiques préliminaires qui avaient été définies grâce au R-PP et à l'analyse sur la déforestation et la dégradation forestière. Elle a permis de (i) mettre en évidence les enjeux, opportunités, contraintes et principaux impacts liés aux dites options préliminaires, (ii) d'analyser des options alternatives et (iii) de faire des recommandations sur les options finales ainsi que leurs politiques et mesures à retenir dans le cadre de la SN-REDD+.

L'EESS a permis d'analyser l'ensemble des impacts sociaux et environnementaux positifs et négatifs de ces options stratégiques préliminaires. Cette analyse des impacts a permis aux groupes de travail chargés du développement de la SN-REDD+ de formuler des options stratégiques finales, des politiques et mesures maximisant les impacts sociaux et environnementaux positifs et en minimisant les impacts sociaux et environnementaux négatifs.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a confirmé que les impacts sociaux et environnementaux (positifs et négatifs) identifiés ont été utilisés pour hiérarchiser et définir les options stratégiques REDD+ à travers l'utilisation des résultats préliminaires de l'EESS</i>			
Résumé de l'évaluation			
L'analyse des impacts sociaux et environnementaux (positifs et négatifs) réalisée dans l'EESS a, dans un premier temps, porté sur les options stratégiques préliminaires. Cette analyse préliminaire a permis aux groupes de travail chargés du développement de la SN-REDD+ de formuler des options stratégiques finales, des politiques et mesures maximisant les impacts sociaux et environnementaux positifs et en minimisant ceux qui sont négatifs.			
Prochaines étapes			
Aucune étape prévue			

Critère 25 : Cadre de gestion environnementale et sociale

Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est disponible en version provisoire, il devrait être finalisé au cours du troisième trimestre 2018. Il a été développé de manière participative et conjointement avec un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), un Cadre Fonctionnel d'Accès aux Ressources Naturelles, un Cadre de Gestion des Ressources Culturelles Physiques, et un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides dans le cadre de l'élaboration de l'EESS.

Le CGES et les autres instruments de sauvegardes développés définissent, entre autres, le dispositif organisationnel tant au niveau de la Commission Nationale REDD+ qu'au niveau des parties prenantes impliquées dans la protection et la gestion de l'environnement, devant être mis en place pour gérer les risques et les aspects environnementaux et sociaux liés au mécanisme.

Le SEP-REDD+ dispose d'une Cellule de Sauvegardes Environnementale et Sociale qui s'assure que les aspects environnementaux et sociaux sont adressés dans les différentes initiatives engagées dans le cadre du mécanisme.

Le CGES met en évidence les dispositions et mécanismes d'analyse et de gestion des risques environnementaux et sociaux liés au mécanisme REDD+ dans son ensemble et de manière spécifique aux projets REDD+. Ainsi sur la base du descriptif d'un projet REDD+ et du contexte biophysique et socio-économique de son site d'investissement, une catégorisation des projets REDD+ en fonction des risques sociaux et environnementaux sera faite à travers une procédure de screening. Ce screening permettra notamment de définir la nature de l'évaluation environnementale à réaliser.

Les évaluations qui seront réalisées à la suite du screening permettront de définir les mesures de prévention, d'atténuation, de bonification et de surveillance-suivi des impacts potentiels liés au projet REDD+. Les résultats des screening feront l'objet de validation par l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE, organisme national habilité en la matière) et ainsi que de certains Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dont la Banque mondiale. Les rapports d'évaluation environnementale et sociale des projets REDD+ feront également l'objet de validation par l'ANDE et les PTF. La mise en œuvre des recommandations des rapports lors de l'exécution des projets REDD+ fera l'objet de suivi (par le SEP REDD+, l'ANDE avec l'appui des PTF) assortis de rapports.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a confirmé qu'un CGES en version provisoire est en cours de finalisation et doit être validé et opérationnalisé pour qu'il assure la gestion des éventuels risques et effets environnementaux et sociaux associés aux activités REDD+.</i>			
Résumé de l'évaluation			
<p>Une version provisoire du CGES, développé dans le cadre de l'EESS est disponible et doit être finalisé au cours du troisième trimestre 2018.</p> <p>Le SEP-REDD+ dispose d'une Cellule de Sauvegardes Environnementale et Sociale qui s'assure que les aspects environnementaux et sociaux sont adressés dans les différentes initiatives engagées dans le cadre du mécanisme.</p>			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser et valider le CGES ; - Renforcer la collaboration avec les structures en charge de la protection et la gestion de l'environnement (biophysique et socio-économique) pour la mise en œuvre du CGES ; - Vulgariser le CGES et renforcer les capacités d'acteurs clés pour sa mise en œuvre 			

Composante 3 : Niveau de référence des émissions / Niveaux de référence

Critère 26 : Démonstration de la méthode

La Côte d'Ivoire a soumis, en janvier 2017, son niveau de référence pour les forêts (NRF) à la CCNUCC. Plusieurs activités ont été développées depuis juin 2015 pour obtenir en décembre 2017, un premier niveau de référence national utilisant une méthodologie clairement documentée et basée sur une approche graduelle pour son amélioration au fur et à mesure de la disponibilité de données plus précises. Ce niveau de référence est basé sur une méthodologie qui tient compte d'une part, des exigences de la CCNUCC et d'autre part, du cadre méthodologique du FCPF.

Le processus s'est déroulé en trois étapes : (i) Renforcement des capacités techniques des équipes nationales, (ii) Elaboration du NRF et (iii) mise en œuvre d'un plan d'action pour l'amélioration du NRF

Renforcement des capacités techniques des équipes nationales

Un atelier de renforcement des capacités des techniciens des structures nationales devant être impliquées dans l'élaboration du niveau de référence a été organisé en septembre 2015. Il a permis d'assurer une formation sur le concept, les approches, les données nécessaires pour les NRF/NRF dans le cadre de la CCNUCC et les implications techniques liées à son élaboration.

Un groupe de travail sur les niveaux de référence, composé d'experts nationaux issus des ministères, des institutions techniques d'État, des universités et des centres de recherche, a été par la suite mis en place pour faire l'état des données disponibles et discuter de la méthode à utiliser pour l'élaboration du NRF. Cela a permis l'organisation d'un atelier sur la définition de la forêt et son mode de représentation.

L'unité MRV du SEP-REDD+ de Côte d'Ivoire a été renforcée pour pouvoir assurer la coordination des activités relatives (i) à l'élaboration du niveau de référence pour les forêts, et (ii) au système national de surveillance des forêts (voir section 4a).

Elaboration du NRF

Un processus participatif national a permis d'élaborer le niveau de référence pour les forêts de la Côte d'Ivoire. Ce processus, conduit au regard des données disponibles et des capacités des parties prenantes, a permis la détermination d'un niveau de référence¹⁵ qui a été soumis en janvier 2017 à la CCNUCC.

Le NRF a été élaboré à l'échelle nationale en utilisant la moyenne historique des émissions/absorptions de gaz à effet de serre issues de la déforestation. La méthodologie utilisée découle des réunions du groupe de travail NRF et des consultations auprès des parties prenantes nationales et internationales menées en 2016.

L'approche utilisée pour la construction du NRF est phasée, avec une amélioration progressive de la précision des données utilisées. Ce NRF émane de l'analyse et l'utilisation des meilleures informations disponibles au moment de sa soumission. Seulement les activités de réduction des émissions dues à la déforestation et au renforcement des stocks de carbone ont été intégrées à la construction du NRF avec la prise en compte de quatre réservoirs dont la biomasse aérienne, la biomasse souterraine, la litière et le bois mort. Le dioxyde de carbone (CO₂) issu de la déforestation et capté par le renforcement des stocks de carbone forestier est le seul gaz pris en compte dans cette soumission. À ce stade des travaux, les activités de réduction des émissions dues à la dégradation des forêts, la conservation de stock de carbone forestier et la gestion durable des forêts n'ont pas été prises en compte mais seront incluses au futur et à mesure.

¹⁵Niveau de référence pour les forêts de la Côte d'Ivoire - http://redd.unfccc.int/files/rci_nrf_ccnucc_2017.10.15.pdf

Une fois adopté, une mise en cohérence entre la méthodologie utilisée pour le NRF, celle utilisée pour les inventaires de gaz à effet de serre de la 3^{ème} communication nationale ainsi que celle utilisée pour le premier rapport biennal actualisé a été réalisé en décembre 2016, avec l'appui des experts de la FAO.

Après soumission, le NRF de Côte d'Ivoire a subi le processus d'évaluation technique de la CCNUCC entre mai et septembre 2017. L'évaluation technique du NRF de la Côte d'Ivoire, dont le rapport¹⁶ est disponible sur le site de la CCNUCC, a montré que celui-ci respecte ses exigences.

Par ailleurs, un NRF sous-national a été développé dans le cadre du programme de réduction des émissions et est parfaitement cohérent avec le NRF national, du point de vue de la méthodologie et des données utilisées.

Plan d'action pour l'amélioration du NRF

Dans sa version actuelle, le NRF ne prend en compte que :

- la réduction de la déforestation et l'accroissement des stocks de carbone forestier (du point de vue données d'activités) ;
- la biomasse aérienne, la biomasse souterraine, le bois mort et la litière (du point de vue facteurs d'émissions).

Un plan d'action pour l'amélioration du NRF, dont les principaux points sont mentionnés ci-dessous, a été élaboré. Ce sont :

- La conduite d'études supplémentaires pour l'estimation des données d'activités et des facteurs d'émissions relatifs à la dégradation des forêts ;
- La collecte de données supplémentaires afin de pouvoir prendre en compte le carbone du sol. Cela sera possible grâce à l'inventaire forestier national qui devrait démarrer dans le courant du troisième trimestre 2018 ;
- L'intégration des gaz autres que le CO₂ à savoir le CH₄ et le N₂O.
- La prise en compte d'autres essences forestières outre le teck, dans le cadre de l'accroissement des stocks de carbone

Une approche d'intégration de la dégradation des forêts à partir d'image de moyenne résolution spatiale (Landsat), en utilisant des outils développés par le JRC¹⁷ est en cours. À cet effet, un renforcement de capacité technique des parties prenantes du SNSF est prévu en septembre 2018 avec l'appui technique de la FAO pour l'amélioration de la méthodologie de cartographie de la dégradation forestière en utilisant des données de télédétection de résolution spatiale plus fine. Le système de traçabilité du bois commercialisé permettra, de plus, de disposer de données sur la dégradation forestière.

Il est prévu d'intégrer la dégradation dans le NRF avant la soumission du ERPD.

¹⁶<http://unfccc.int/resource/docs/2017/tar/civ.pdf> <http://unfccc.int/resource/docs/2017/tar/civ.pdf>

¹⁷ Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne - <https://ec.europa.eu/jrc/en>

Capacité du SNSF de suivre les principaux facteurs de déforestation, l'évolution des stocks et les émissions de carbone

Le SNSF a pour rôle de surveiller, mesurer les émissions et absorption anthropiques des GES, des stocks de carbone forestier et des modifications de superficie forestière, de notifier régulièrement ces estimations de façon cohérente et transparente. Pour assurer ce suivi il est composé de plusieurs piliers :

- Un pilier Système de suivi des terres par satellite pour la détection des changements d'affectation des terres chaque 2 ans au niveau national et à des pas de temps réduits pour les zones chaudes de déforestations. Il permettra de suivre également les zones de haute valeur de conservation (HVC) et les sites de haut stock de carbone (HCS) ;
- Un pilier Inventaire forestier national pour l'identification des facteurs d'émission (stock de carbone associé aux différentes strates de végétation), à travers les campagnes de collecte de données lors d'inventaires forestiers ;
- Une fonction de surveillance, basée sur un système d'alerte précoce de déforestation en temps quasi-réel au niveau national qui est en cours de développement. Il permettra de suivre les menaces et de détecter les perturbations au sein des forêts mais aussi de disséminer des informations critiques nécessaires pour des réponses rapides afin d'intervenir pour réduire les impacts des menaces ;
- Un suivi communautaire des forêts, réalisé par les ONGs et la société civile, afin d'impliquer les communautés locales dans la collecte de données pour l'alimentation du SNSF.

Le tableau ci-dessous présente pour chacun des facteurs de déforestation et des options stratégiques REDD+ associées les composante du SNSF qui seront mobilisées pour en assurer le suivi :

Tableau 6 : Facteur de déforestation et de dégradation forestière, options stratégique REDD+ associées et volet du SNSF mobilisé pour en assurer le suivi

Facteurs directs	Options stratégiques	Composante du SNSF
expansion de l'agriculture exploitation forestière	Agriculture zéro déforestation en partenariat Public-Privé	Suivi des superficies par télédétection Suivi communautaire
extension des infrastructures	énergie domestique durable avec valorisation de la biomasse agricole	Suivi des superficies par télédétection Suivi communautaire Système d'alerte précoce
exploitation minière	Gestion durable des forêts, conservation des aires protégées et des forêts sacrées	Suivi des superficies par télédétection Système d'alerte précoce Inventaires forestiers.
	Boisement, reboisement, restauration des forêts et des terres dégradées	Suivi des superficies par télédétection Suivi communautaire
	Exploitation minière respectueuse de l'environnement	Suivi des superficies par télédétection Suivi communautaire Système d'alerte précoce
Facteurs indirects	Options stratégiques	Composante du SNSF
Technologiques Démographiques	Mise en place d'un système d'incitation de type paiement pour services environnementaux (PSE)	Suivi des superficies par télédétection Suivi communautaire Système d'alerte précoce
	Aménagement du territoire et sécurisation foncière	Suivi par télédétection
Politiques/institutionnels		

Economiques	Planification nationale et reformes structurales pour la transition vers une économie verte.	
-------------	--	--

Capacité du SNSF à évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la SN-REDD+

Dans le contexte de la mise en œuvre de la REDD+, le SNSF permettra l'accès aux résultats à toutes les catégories des parties prenantes. Il jouera la double fonction de (i) surveillance et (ii) de mesure, notification et vérification (SMNV) tel que recommandé par la CCUNCC. Le SNSF est basé sur des paramètres biométriques, dendrométriques avec des indicateurs tels que l'évolution des surfaces des forêts, le type d'écosystème (HCS, HCV), l'expansion des terres agricoles, la participation des parties prenantes nationales. En effet, pour suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, le SNSF assurera :

- L'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité des politiques et mesures REDD+ (agroforesterie, agriculture zéro déforestation, reboisement) ;
- La fourniture des informations actualisées sur l'état du couvert forestier, des stocks de carbone associés et leurs évolutions dans le temps ;
- Le suivi des principales spéculations agricoles (cacao, palmier à huile, hévéa) ;
- La prévision des futures zones de pression pour appuyer la planification et l'aménagement du territoire.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a permis de confirmer qu'un NRF national est disponible et qu'il a été élaboré, sur la base de consultations avec les parties prenantes, au moyen d'une méthodologie clairement documentée.</i>			
<i>Un NRF infranational a été développé pour la zone sud-ouest du pays selon les mêmes méthodes.</i>			
Résumé de l'évaluation			
Un NRF national et un NRF relatif à la zone sud-ouest du pays (zone du développement du programme de réduction des émissions du fonds Carbone) ont été développés de manière participative, suite à un processus de renforcement des capacités des parties prenantes. La méthodologie utilisée a été transparente, compatible avec les recommandations internationales et vérifiée par la CCNUCC.			
Prochaines étapes			
- Mettre en œuvre le plan d'action pour l'amélioration du NRF avec (i) la conduite d'études supplémentaires pour l'estimation des données d'activités et des facteurs d'émissions relatifs à la dégradation des forêts, (ii) La collecte de données supplémentaires afin de pouvoir prendre en compte le carbone du sol (IFN 2018), et (iii) l'intégration des gaz autres que le CO ₂ . la prise en compte d'autres essences forestières outre le teck, dans le cadre de l'accroissement des stocks de carbone.			

Critère 27 : Utilisation des données historiques et adaptation à la situation nationale

Le NRF a été élaboré à partir des données historiques nationales produites en respectant les directives de la CCNUCC et le cadre méthodologique du FCPF comme indiqué dans le rapport d'évaluation technique conduit par les experts de la CCNUCC.

Données utilisées et documentation

La période de référence utilisée est la période 2000-2015. Toutefois, une carte nationale de la dynamique des forêts entre 1986 et 2015, produite en 2016, par un consortium d'acteurs piloté par le centre d'information géographique et du numérique a été utilisée. Cela a permis de bien maîtriser la dynamique des changements intervenus sur la période de référence.

La méthodologie d'estimation de la déforestation¹⁸ est documentée, disponible et consultable sur le site internet de la REDD+. Un processus indépendant de vérification, tenu de septembre à octobre 2016, a permis de vérifier la précision de la carte et calculer les incertitudes sur les données d'activités. Toutes les méthodologies, incluant les valeurs de paramètres utilisés, et données sont documentées et disponibles sur le site internet de la REDD¹⁹+, de sorte à permettre à des vérificateurs indépendants de pouvoir reprendre les calculs et aboutir au même résultat.

Pour ce qui concerne les facteurs d'émissions, les données utilisées sont issues d'un inventaire de la biomasse forestière à faible taux d'échantillonnage réalisé sur toute l'étendue du territoire entre les mois d'octobre 2016 et de février 2017. Cet inventaire a été réalisé afin de permettre à la Côte d'Ivoire de disposer de ses propres données en l'absence de données historiques cohérentes, précises et représentatives de toutes les strates forestières. La méthodologie de cet inventaire²⁰ est disponible sur le site de la REDD+.

Non prise en compte des ajustements

Les études ont montré que la Côte d'Ivoire disposait en 2015 d'une couverture forestière inférieure à 20% de la superficie du territoire. Et il n'y a pas de plans qui justifieraient une augmentation drastique du taux de déforestation dans les années à venir. De ce point de vue, aucun ajustement du NRF n'a été réalisé.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a permis de confirmer que le NRF tient compte des données historiques et qu'il n'a pas pris en compte d'ajustements. Les données et documents utilisés sont disponibles et permettent sa reconstruction ou vérification indépendante.</i>			
Résumé de l'évaluation			
Le NRF a été élaboré à partir des données historiques nationales produites en respectant les directives de la CCNUCC et le cadre méthodologique du FCPF. Le calcul n'a pas fait l'objet d'ajustements. La période de référence utilisée est la période 2000-2015. La méthodologie d'estimation de la déforestation est documentée, disponible et consultable sur le site internet de la REDD+			
Prochaines étapes			
Aucune étape prévue			

¹⁸Cartographie de la dynamique forestière de 1986 à 2015 – <http://www.fao.org/3/a-i8047f.pdf>

¹⁹ Site internet de la REDD+ - www.reddplus.ci

²⁰Inventaire de la biomasse forestière pour l'estimation des facteurs d'émissions - <http://www.fao.org/3/a-i8019f.pdf>

Critère 28 : Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC

Le niveau de référence de la Côte d'Ivoire a été élaboré suivant les "Directives" de la CCNUCC. Les lignes directrices suivantes ont été utilisées :

- les Décision 4/CP.15, 1/CP.16, 12/CP.17 et 13/CP.19 qui encouragent les pays en développement à utiliser les directives les plus récentes du GIEC, telles qu'adoptées ou recommandées par la Conférence des Parties à la CCNUCC, pour calculer les émissions/absorptions des GES liés aux forêts ainsi que les stocks de carbone forestier et les changements dans la superficie forestière ;
- le cadre méthodologique du Fonds carbone du FCPF²¹, qui stipule au critère 5 que les programmes de réduction des émissions utilisent les orientations et les lignes directrices les plus récentes du GIEC pour estimer les émissions/absorptions de GES.

Comme indiqué dans le rapport d'évaluation des experts de la CCNUCC, le NRF de la Côte d'Ivoire respecte les lignes directrices du GIEC, et permet de procéder à l'évaluation technique des jeux de données, des approches et des méthodes.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a permis de confirmer que le NRF est fondé sur des informations transparentes, complètes et précises, compatibles avec les directives de la CCNUCC et les dernières directives et lignes directrices du GIEC, et permettant de procéder à l'évaluation technique des jeux de données, des approches, des méthodes et des hypothèses utilisées pour le définir.</i>			
Résumé de l'évaluation			
Le niveau de référence de la Côte d'Ivoire a été élaboré suivant les "Directives" de la CCNUCC (<u>Décisions 4 / CP15, 1/CP.16, 12/CP.17 et 13/CP.19</u> , cadre méthodologique du Fonds carbone du FCPF et lignes directrices les plus récentes du GIEC)			
Prochaines étapes			
Aucune étape prévue			

²¹ Cadre méthodologique du fonds carbone -

<https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2016/July/FCPF%20Cadre%20M%C3%A9thodologique%20revisee.pdf>

Composante 4 : Système de suivi des forêts et mesures de sauvegarde

Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier

Critère 29 : Explication de la méthode de suivi

Le système de suivi de la Côte d'Ivoire est conçu pour assurer un suivi cohérent et exact des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts d'une manière participative. Ce système doit permettre au pays à la fois (i) d'évaluer ses performances par rapport au niveau de référence, mais aussi (ii) de fournir les informations nécessaires pour la gestion et la planification de l'utilisation des terres et des ressources naturelles dans un contexte de développement durable.

Etapes de construction

Le pays suit l'approche par phases proposée par la CCNUCC pour l'opérationnalisation du SNSF :

La première phase comprend la planification et la préparation des outils pour la fonction de surveillance et le système MNV. Elle inclut la sélection des systèmes techniques, les renforcements des capacités et le transfert de technologie tout en définissant les arrangements institutionnels nécessaires.

Le SEP-REDD+ supervise et coordonne toutes les activités du système de surveillance des forêts au niveau national. Il coordonne la production des données d'activités en collaboration avec les structures techniques nationales spécialisées en la matière regroupées au sein du groupe de travail SNSF (BNETD, SODEFOR, OIPR, CNTIG, Universités).

La production des données pour le calcul des facteurs d'émissions est assurée par le Ministère en charge des forêts. Le contrôle qualité des données produites est réalisé par les universités nationales et centres de recherche en collaboration avec la société civile.

La notification de l'inventaire des GES est réalisée en étroite collaboration avec le Programme National sur le Changement Climatique du Ministère de l'Environnement qui est également en charge de la Communication nationale. La figure ci-dessous présente l'arrangement institutionnel dans le cadre du SNSF.

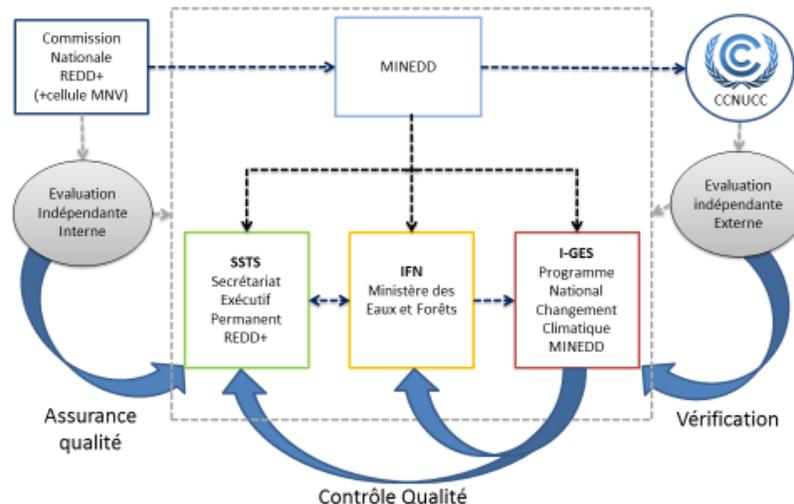


Figure 8 Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du SNSF

La seconde phase doit permettre de mener des activités de démonstration ou test, à l'échelle sous-nationale (Cf. Critère 30).

La troisième phase, doit permettre d'étendre le SNSF à l'ensemble du territoire national afin de vérifier si les politiques et mesures nationales sont axées sur des résultats.

D'après cette stratégie, un plan d'action pour l'opérationnalisation du SNSF est en cours de mise en œuvre (Cf. annexe 6), les principales activités sont les suivantes :

- Renforcement des capacités techniques, matérielles et humaines ;
- Validation de la carte d'occupation du sol détaillé de la Côte d'Ivoire pour l'année 2015 en novembre 2018 et mise à jour de la carte en mai 2019 ;
- Cartographie des forêts à haute valeur de conservation en novembre 2018 ;
- Compilation/Amélioration des données de bases pour le S&MNV ;
- Conception d'un système d'alerte précoce de la déforestation ;
- Opérationnalisation de la fonction surveillance ;
- Administration du Géoportail SST par le SEP-REDD+ ;
- Suivi relatifs aux actions prévues dans la stratégie nationale REDD+ ;
- Documentation des différentes procédures de MNV en octobre 2019 ;
- Suivi communautaire des forêts par les ONGs et la société civile.

La construction du système a démarré par une étude analytique des capacités existantes dans les structures nationales pour le suivi des forêts. Cette étude a fait une proposition de rôles potentiels pour chacune des institutions. Sur cette base, un plan de formation a été élaboré et les techniciens des services, parties prenantes du système de suivi, ont été formés. Les formations ont porté sur :

- les directives de la CCNUCC en matière de Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) ;
- les techniques de télédétection et SIG pour le suivi des forêts ;

De plus, les capacités humaines de l'unité S&MNV du SEP-REDD+, chargée de coordonner les activités de suivi des forêts au niveau national, ont été renforcées. Le SEP-REDD+ a conduit le processus d'élaboration du système et les résultats ci-après ont été obtenus :

- un groupe de travail « système national de surveillance des forêts », avec des sous-groupes pour chaque pilier : Inventaire forestier National (IFN), Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS) et Inventaire de Gaz à Effet de Serre (IGES) a été mis en place en 2016. Les réunions de ce groupe de travail ont permis d'élaborer un plan d'action SNSF pour la période 2017-2020 présenté en annexe 6 ;
- une méthodologie pour le suivi de la dynamique d'occupation du sol a été développée ;
- des méthodologies pour l'inventaire forestier national et le calcul des facteurs d'émissions ont été développées.

Les différentes méthodologies développées tiennent compte des recommandations et des bonnes pratiques en matière de surveillance, mesure et notification des émissions/absorptions de GES et font l'objet d'analyse et de validation préalable par le groupe de travail SNSF.

Méthodologies utilisées

Le système national de surveillance des forêts, conçu par la Côte d'Ivoire, combine des données de télédétection et des données de terrain. Il inclut :

- une composante suivi de l'occupation du sol par satellite basée sur une analyse d'images satellites et permet la collecte et l'évaluation des données sur les activités ayant un impact sur la forêt ;
- une composante IFN qui collecte les données dendrométriques et de données de sol pour chaque strate de végétation dans chacune des zones phytogéographiques ;
- une composante suivi communautaire des forêts devant alimenter le système national avec des données d'entités indépendantes représentées au niveau local ;
- une composante inventaire de gaz à effet de serre qui permet de faire les calculs des émissions/absorptions de gaz à effet de serre nécessaire pour alimenter les communications nationales, rapports biennaux actualisés, niveaux de référence, etc.

Des échanges sont actuellement en cours dans le cadre de l'initiative Cacao-Forêt pour intégrer au SNSF, le système de traçabilité du cacao en cours de développement par les entreprises du secteur et la World Cocoa Foundation (WCF).

Il est à noter que les méthodologies et données utilisées sont élaborées de façon participative et sont les mêmes pour les différents inventaires de GES.

Identification des sources et calcul des incertitudes

Toutes les données utilisées et produites par le système subissent un contrôle qualité/assurance qualité de sorte à améliorer les estimations de GES.

A chaque niveau, les différentes sources d'incertitudes sont identifiées et les incertitudes calculées. Le document de programme de réduction des émissions indique les différentes sources d'incertitudes et leur calcul.

Les procédures méthodologiques ont été développées pour :

- l'estimation des données d'activités²² ainsi que les erreurs associées dans le cadre de la cartographie des données d'activités. Ce sont les mêmes qui seront utilisées pour le suivi de sorte à tenir compte du principe de cohérence ;
- la collecte des données d'inventaire forestier²³, le calcul des facteurs d'émissions ainsi que les erreurs associées.
- Le calcul des émissions/absorptions de GES intégrant les erreurs, comme indiqué dans le niveau de référence²⁴ pour les forêts soumis en 2017.

²² <http://www.fao.org/3/a-i8047f.pdf>

²³ <http://www.fao.org/3/a-i8019f.pdf>

²⁴ Niveau de référence pour les forêts de la Côte d'Ivoire - http://redd.unfccc.int/files/rci_nrf_ccnucc_2017.10.15.pdf

3	2	1	0
<p><i>L'évaluation participative a permis de confirmer que le SNSF monté en collaboration avec l'ensemble des structures pertinentes pour le suivi est approuvé à l'échelle nationale. Il a été construit sur la base des directives internationales en vigueur.</i></p> <p><i>La conception de la méthode s'est appuyée sur sa faisabilité due à la disponibilité des données et des capacités nationales. Elle combine utilisation des données de télédétection et des données de terrain. La méthode doit permettre à la fois (i) d'évaluer les performances par rapport au niveau de référence, et (ii) de fournir les informations nécessaires pour la gestion et la planification de l'utilisation des terres et des ressources naturelles.</i></p> <p><i>Les éventuelles sources d'incertitude sont identifiées d'une manière systématique et les incertitudes calculées.</i></p>			
Résumé de l'évaluation			
<p>Le SNSF de Côte d'Ivoire a été élaboré de manière participative sous la coordination du SEP-REDD+ avec la mise en place d'un groupe de travail dédié composé des structures nationales productrices de données dont les capacités ont été renforcées.</p> <p>Le SNSF combine télédétection et données de terrain et comporte 4 composantes : (i) suivi de l'occupation du sol par satellite (ii) IFN avec données dendrométriques et de sol (iii) suivi communautaire des forêts, et (iv) inventaire de gaz à effet de serre.</p> <p>Le GT a développé un plan d'action SNSF 2017-2020 qui est en cours de mise en œuvre.</p>			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le plan d'action SNSF 2017-2020 ; - Poursuivre le renforcement des capacités de tous les acteurs notamment les populations locales impliquées dans la surveillance des forêts. 			

Critère 30 : Démonstration des premières phases d'application

Premiers produits du SNSF

Les premières phases d'application du SNSF ont permis d'élaborer ou de valider tout une série de produits et d'outils essentiel pour la prise de décision dans le cadre de la préparation à la REDD+ avec notamment :

- La validation de la carte de changement de la couverture forestière en Côte d'Ivoire entre 1986, 2000 et 2015 à partir des méthodes d'estimation stratifiée des surfaces en octobre 2016 ;
- Le contrôle qualité des données d'inventaire de la biomasse forestière en mars 2017 ;
- Le calcul des facteurs d'émission/absorption pour le niveau de référence en avril 2017 ;
- L'actualisation du niveau de référence à partir des données pays (facteurs d'émission/absorption), en mai 2017 ;
- L'administration du Géoportail SST depuis décembre 2017 ;
- Le test de la méthodologie de détection des changements dans la couverture forestière au niveau national en mars 2018 ;
- Le test de la méthodologie de la cartographie des hotspots de déforestation et dégradation forestière en février 2018 ;
- Le test de la méthodologie de cartographie des HCS en mars 2018.

Activités prises en compte par le système de suivi des forêts

Comme indiqué dans l'évaluation du critère 29, une des fonctions du système de suivi est d'évaluer les performances du pays en matière de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Dans ce contexte, le système de suivi est conçu de sorte à assurer le suivi des activités prioritaires définies dans la stratégie nationale REDD+.

Pour ce faire, plusieurs méthodologies ont été développées notamment : (i) suivi des forêts à haut stock de carbone (HCS), (ii) suivi des forêts à hautes valeurs de conservation (HCV) et (iii) suivi de l'occupation du sol dans les hotspots de déforestation.

Ces méthodologies doivent encore faire l'objet de validation et de tests.

Implication des parties prenantes dans le système

Les parties prenantes contribuent à tous les niveaux aux activités du système avec les choix, l'élaboration et la validation des méthodologies, la collecte de données et le contrôle qualité des données.

Les choix méthodologiques ont été définis à travers les séances de groupe de travail SNSF qui regroupent les spécialistes des structures clés du système de suivi (BNETD, SODEFOR, OIPR, CNTIG, Universités). Les parties prenantes ont par la suite élaboré et validé les méthodologies (i) de cartographie et de suivi de l'occupation du sol, (ii) d'inventaire forestier et (iii) de calcul des facteurs d'émissions.

Le BNETD et la SODEFOR ont assuré respectivement la collecte de données d'activités et celles relatives aux facteurs d'émissions.

Le contrôle-qualité des données est réalisé par des équipes mixtes indépendantes comprenant les Universités et Centres de Recherches, les Organisations de la Société civile et des techniciens du SEP-REDD+.

Lien entre le niveau de référence et système de suivi

Le principe de cohérence, dicté par le GIEC pour la notification des estimations/absorptions de GES a été pris en compte lors de l'élaboration du NRF²⁵ et pendant la construction du système de suivi.

Ainsi, ce sont les mêmes méthodologies, sources de données utilisées pour l'estimation des données d'activités et facteurs d'émissions dans le niveau de référence qui sont utilisées pour le suivi.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a permis de confirmer que le système a été conceptualisé et organisé pour assurer le suivi des activités auxquelles la stratégie REDD+ nationale donne priorité. Le système n'est pas encore en mesure de repérer et d'évaluer le déplacement des émissions (fuite). Si les principales parties prenantes ont contribué à toutes les phases de conception du SNSF un retour d'expérience sur les premières phases d'application du système s'avère nécessaire. Le système permet de comparer l'évolution de la couverture forestière et de la teneur en carbone aux estimations de référence utilisées pour établir le NRF car ce sont les mêmes méthodologies et sources de données utilisées.</i>			
Résumé de l'évaluation+			
Le SNSF a été conçu pour permettre notamment d'évaluer les performances du pays en matière de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Des méthodologies spécifiques ont été développées (HCV, HCS, suivi de l'occupation des sols) pour assurer un lien direct entre les options de la SN-REDD+ et le SNSF, elles doivent encore être finalisées et testées. Les parties prenantes contribuent à tous les niveaux aux activités du système avec les choix, l'élaboration et la validation des méthodologies, la collecte et le contrôle qualité des données. Les mêmes méthodologies, sources de données utilisées pour l'estimation des données d'activités et facteurs d'émissions dans le niveau de référence ont été utilisées pour le suivi.			
Prochaines étapes			
- Valider, tester et actualiser les méthodologies développées.			

²⁵ Niveau de référence pour les forêts de la Côte d'Ivoire - <http://reddplus.ci/download/rapport-du-niveau-de-reference-pour-la-cote-divoire/?wpdmdl=8123>

Critère 31 : Dispositifs et capacités institutionnels

Mandat des différentes structures dans le SNSF

Des inventaires des capacités des structures nationales ainsi que des données qu'elles produisent et qu'elles doivent produire ont été réalisés en (i) 2012²⁶, (ii) 2013²⁷ avec l'appui du C2D, et en (iii) 2016²⁸ avec l'appui de la FAO. Les informations obtenues ont permis de définir des arrangements institutionnels performants et durables pour la mise en œuvre du SNSF. Ceux-ci indiquent, pour chacun des piliers, la structure chef de fil les structures impliquées ainsi que les activités à mener relativement au SNSF.

Le SEP-REDD+, dont la cellule S&MNV a vu ses capacités renforcées, à partir de mars 2016, du point de vue technique, matériel et humain dans le cadre de la phase de préparation, coordonne l'ensemble des activités du système national de suivi forestier. Elle comprend actuellement des spécialistes en télédétection et en inventaire forestier et prévoit la mobilisation d'expertise en Inventaire de Gaz à effet de serre. Le portail web du SNSF est géré par la cellule S&MNV du SEP-REDD+ qui en assure la maintenance, la mise à jour et l'alimentation en données actualisée.

La dimension Inventaire des Gaz à Effet de Serre (IGES) du SNSF, est mise en œuvre en étroite collaboration avec le Programme National sur le Changement Climatique du Ministère de l'Environnement, chargé également de la Communication nationale. Le SEP-REDD+ fournira ainsi les informations sur les données d'activités et sur les facteurs d'émission au Programme National sur le Changement Climatique pour que ce dernier puisse élaborer les rapports mandataires et volontaires de la Côte d'Ivoire en ce qui concerne les Changements climatiques.

La composante du SNSF lié à l'Inventaire Forestier National sera géré par les équipes du Ministère des Eaux et Forêts et la SODEFOR qui seront renforcés à travers le Projet d'inventaire forestier national financé à travers l'accords de conversion de dette France-Côte d'Ivoire.

Mécanisme transparent de diffusion des données

Par ailleurs, des protocoles d'accord pour le partage des données entre les structures dans le cadre du SNSF ont été signés pour la diffusion des données. Dans le souci d'assurer la transparence du processus, comme recommandé par la CCNUCC, un Géoportail²⁹ a été développé et permet de consulter toutes les données produites par le SNSF.

Définition et estimation des besoins et plan d'opérationnalisation du SNSF

Un plan d'action SNSF 2017- 2020 pour l'opérationnalisation et mise œuvre du SNSF a été élaboré entre mars et juin 2016 suite à trois (3) réunions et un atelier du groupe de travail SNSF. Ce plan a été validé ensuite en août 2016. Il définit les actions à mener par les différentes structures et les besoins en formations, matériel, logiciels et budget requis.

²⁶ Etat des lieux des informations et expertises disponibles dans les organismes techniques impliqués dans la surveillance spatiale des terres en Côte d'Ivoire - https://1drv.ms/b/s!AmRJ_eqaQcEHgYMysmE-GSHo1YNHHW

²⁷ Etude de faisabilité pour la mise en place d'un système de suivi spatial du territoire - https://1drv.ms/b/s!AmRJ_eqaQcEHgYMzedWRrBD6Ni9Vcw

²⁸ Evaluation des capacités nationales pour la mise en œuvre des systèmes de surveillance des forêts -

²⁹ Site géoportail SNSF – www.geoportailsst.com

3	2	1	0
<p><i>L'évaluation participative a permis de confirmer que les mandats relatifs aux tâches associées au suivi des forêts ont été clairement définis (traitement des données satellite, inventaire forestier, diffusion d'informations) dans le cadre du groupe de travail. Mais, l'engagement des différentes structures n'a pas encore été formalisé.</i></p> <p><i>Des mécanismes transparents de diffusion publique des données relatives aux forêts et aux émissions ont été conceptualisés avec notamment des protocoles d'accords d'échange de données et un Géoportail.</i></p> <p><i>Des besoins complémentaires ont été définis et estimés (capacités, formations, matériel, logiciels et budget requis) par l'ensemble des parties prenantes.</i></p>			
<p>Résumé de l'évaluation</p>			
<p>Les mandats des différentes structures ont été définis en fonction de leurs capacités et des données dont elles disposent et celles dont elles sont capables de fournir. Ces mandats sont articulés au sein d'un document précisant l'arrangement institutionnel pour le bon fonctionnement du SNSF.</p> <p>Un géoportail a été élaboré pour assurer la compilation et la diffusion des données du SNSF et des protocoles d'accords, pour l'échange des données, ont été signés.</p> <p>Les besoins pour le bon fonctionnement du SNSF ont été identifiés dans le plan d'action du SNSF.</p>			
<p>Prochaines étapes</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Confirmer formellement les attributions de chacune des parties prenantes du groupe de travail pour fixer les mandats et les amener à respecter leurs engagements pour le bon fonctionnement du système de suivi. 			

Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes

Critère 32 : Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents

Plusieurs études réalisées dans le cadre de la phase de préparation à la REDD+ en Côte d'Ivoire ont permis d'identifier les aspects autres que le carbone et les dimensions sociales et environnementales du processus.

Le processus d'élaboration de l'EES a permis d'identifier les impacts sociaux et environnementaux de la mise en œuvre des options stratégiques de la REDD+ en Côte d'Ivoire et de proposer des orientations pour maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs.

Une étude sur la « cartographie des bénéfices multiples de la REDD+ en Côte d'Ivoire » réalisée en 2017 a permis de mettre en évidence les avantages liés à la REDD+ autres que le carbone. Cette étude a identifié et cartographié à l'échelle du pays différents bénéfices autres que le carbone, notamment :

- (i) les bénéfices sociaux (meilleure gouvernance des ressources naturelles, prise de décisions participatives sur l'usage des sols, améliorations des moyens de subsistance) ; et
- (ii) les bénéfices environnementaux (conservation de la biodiversité, fourniture de services écosystémiques d'approvisionnement, de régulation, des services culturels et des services de soutien).

Les opportunités pour le renforcement des bénéfices multiples ont été identifiées et décrites (conservation de la biodiversité, moyens de subsistance locaux, renforcement de la résilience aux changements climatiques) et des zones prioritaires pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+ ont été suggérées afin d'optimiser tous ses avantages et mitiger ses impacts négatifs et d'éventuellement rétablir certains des bénéfices perdus du fait de la déforestation et la dégradation des forêts.

Au niveau méthodologique, deux ateliers dont un au lancement (pour la consultation) de l'étude et la seconde à la finalisation (commentaires et suggestions des participants sur le rapport provisoire) de l'étude ont été organisés. Le premier atelier a permis aux parties prenantes nationales d'identifier les bénéfices multiples prioritaires de la REDD+ en Côte d'Ivoire. C'est donc sur la base de ces besoins qu'a été réalisée l'étude avec l'exploitation d'un ensemble de données spatiales et la collecte d'informations auprès de diverses structures détentrices de données.

Les parties prenantes mobilisées dans ce cadre sont :

- les ministères (Eaux et Forêts, Environnement, Plan et Développement, Pétrole, Agriculture, etc.) ;
- les universités et centres de recherches (Université Félix Houphouët Boigny, le Centre Suisse de Recherches Scientifiques, le Centre Universitaire de Recherche et d'Application en Télédétection, le Centre National de Recherche Agronomique, l'Institut de Géographie Tropicale, le Centre National de Floristique, l'Institut National de la Statistique, etc.) ;
- les agences techniques (Comité National de Développement Durable, Agence Nationale de l'Environnement, Société de Développement des Forêts, Office Ivoirien des Parcs et Réserves, Agence Nationale d'Appui au Développement Rural, Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement, etc.) ;
- les organisations non-gouvernementales (OI-REN, FERADD, etc.) et ;
- les institutions internationales (l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le Développement, etc).

3	2	1	0
<p><i>L'évaluation participative a permis de confirmer que les aspects non liés au carbone et les problèmes sociaux et environnementaux pertinents de la préparation de REDD+ ont été identifiés à travers le développement de l'EES l'ensemble des instruments de sauvegardes environnementale et sociale et la réalisation d'une étude spécifique sur les bénéfices multiples de la REDD+</i></p>			
<p>Résumé de l'évaluation</p>			
<p>L'EES a permis d'identifier les impacts sociaux et environnementaux de la mise en œuvre des options stratégiques de la REDD+ en Côte d'Ivoire et de proposer des orientations pour maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs.</p> <p>La réalisation de l'étude « cartographie des bénéfices multiples de la REDD+ en Côte d'Ivoire » a permis de mettre en évidence les opportunités pour le renforcement des bénéfices multiples et d'orienter les actions à mener selon les spécificités écosystémiques du découpage du territoire pour maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs.</p>			
<p>Prochaines étapes</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser les acquis en termes de données de base disponibles sur les bénéfices non liés au carbone. 			

Critère 33 : Suivi, notification et échanges d'informations

Conception du Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS)

Un Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) a été conçu de manière participative. Il définit différents mécanismes permettant d'assurer un suivi des sauvegardes environnementale et sociale dans le cadre de la REDD+ en conformité avec les orientations internationales en la matière. Il comprend :

- le dispositif de collecte, de traitement (y compris la validation) et de diffusion des données de sauvegardes liées à la mise en œuvre du mécanisme ;
- L'identification des données permettant d'alimenter le dispositif (données/indicateurs en lien avec les garanties de Cancun, les textes nationaux et politiques/directives de sauvegardes de partenaires techniques et financiers).

Le dispositif décrit les fonctions de la CN-REDD+ et celles des diverses parties prenantes pour la fourniture et le contrôle qualité des données. Les parties prenantes identifiées du SIS sont les même que celles mobilisées dans le cadre de l'identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents (Cf. Critère 32).

Certaines parties prenantes au système auront la charge de fournir des données et d'autres appuieront le SEP-REDD+ dans le cadre de l'analyse et la validation des données du SIS.

Le montage du SIS devrait être validé par le CN-REDD+ au cours du troisième trimestre 2018.

Opérationnalisation du SIS

Le dispositif n'est actuellement pas opérationnel, mais les premières étapes ont déjà été initiées :

- Des échanges devant aboutir à des conventions cadres avec les principales parties prenantes pour mettre en place une collaboration pour le bon fonctionnement du dispositif ;
- Une réflexion est menée au sein du SEP-REDD+ en ce qui concerne la base technologique à mettre en place pour le dispositif, notamment l'opportunité de développer le Géoportail existant pour qu'il puisse être à la fois utilisé pour le SNSF, pour le registre national et pour le SIS.

Les prochaines actions prévues dans le cadre de la préparation à la REDD+ pour l'opérationnalisation du SIS sont les suivantes :

(i) Etablissement de conventions dans le cadre des arrangements institutionnels:

Il est prévu d'organiser divers ateliers avec les parties prenantes identifiées du SIS jusqu'au mois de février 2019, afin de définir les clauses générales des arrangements (types et conditions de collaboration, engagements généraux des parties, particularités des conventions spécifiques, etc.). Les ateliers seront organisés et différenciés en fonction du type de collaboration envisagée. Ces consultations permettront d'élaborer deux types de conventions cadres : (i) une Convention-cadre pour les fournisseurs de données et (ii) une Convention-cadre pour les structures d'appuis.

Des conventions spécifiques avec les institutions concernées seront établies pour être adaptées aux projets ou programmes REDD+ qui seront mis en œuvre et aux exigences spécifiques des sauvegardes de ces projets ou programme (exemple du PIF et de l'ERPD). Les coûts liés à la mise en œuvre des dispositions des conventions seront pris en considération dans le montage financier desdits projets et programmes.

(ii) le développement d'une plateforme technologique (base informatique du SIS)

Les termes de référence pour l'élaboration de la plateforme et le recrutement du consultant seront élaborés au cours du second semestre 2018. La plateforme sera développée au cours du 1^{er} trimestre 2019 et sera opérationnalisée progressivement avec les arrangements institutionnels liés à la mise en œuvre des projets et programmes REDD+.

(iii) le renforcement des capacités du SEP REDD+ pour la gestion du mécanisme du SIS:

Il est prévu de renforcer les capacités du SEP-REDD+ pour la gestion du SIS notamment en termes d'effectif, de formations et de partages d'expériences sur le SIS. En ce qui concerne la gestion de la plateforme technologique du SIS, la Cellule sauvegardes sera renforcée par un profil de Gestionnaire et administrateur de base de données et un Webmaster pour la gestion des bases de données en ligne. En ce qui concerne les formations et le partage d'expériences, la cellule de sauvegardes bénéficiera de diverses formations et de rencontre d'échange d'expériences axées sur l'opérationnalisation et le suivi-évaluation du SIS. Les activités de renforcement de capacités seront réalisées en 2019.

(iv) Mobilisation des financement du SIS

La mise en place du SIS sera réalisée dans le cadre des financements de préparation à la REDD+ déjà mobilisés. Les fonds d'opérationnalisation du SIS seront budgétisés dans le montage financier des projets et programmes REDD+ nationaux et des PTF prévus pour l'opérationnalisation du CNI-REDD+.

(v) la production d'un document détaillé sur la prise en considération des garanties de Cancun

La conception actuelle du SIS doit permettre au système dans sa phase de mise en œuvre de « démontrer la prise en compte des garanties de Cancun ». Il est prévu d'élaborer un document détaillé d'évaluation sur la prise en compte des garanties avant la fin de l'année 2018 : "le résumé d'information". L'aspect du respect des garanties sera analysé avec la mise en œuvre des projets REDD+.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a permis de confirmer qu'un mécanisme transparent de diffusion régulière des données relatives aux aspects non liés au carbone et aux sauvegardes a été conceptualisé, mais qu'il n'est actuellement pas opérationnel</i>			
Résumé de l'évaluation			
Un SIS pour la REDD+ en Côte d'Ivoire a été conceptualisé de manière participative, il (i) définit le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des données de sauvegardes et (ii) identifie des données permettant d'alimenter le dispositif. Il est en cours de validation.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - Faire valider le SIS par le CN-REDD+ ; - Poursuivre la collaboration avec toutes les parties prenantes pertinentes pour le bon fonctionnement du mécanisme ; - Développer la partie logicielle du SIS, sur la base du Géoportail existant pour le SNSF et qui sera utilisé pour le registre national. 			

Critère 34 : Dispositifs et capacités institutionnelles - Avantages multiples et sauvegardes

Mandats

Une cellule de Sauvegardes Environnementale et Sociale, chargée de la coordination des questions de sauvegardes dans le cadre de la mise en œuvre du processus REDD+ en Côte d'Ivoire, a été mise en place au sein du SEP-REDD+. Sa mission principale est de veiller au respect des textes nationaux et des directives/politiques des partenaires techniques et financiers en matière de sauvegardes dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme REDD+.

Les divers instruments de mise en œuvre et de suivi des sauvegardes (MRP, SIS, CGES, CPR, etc.) identifient les partenaires et les collaborations à mettre en place avec les parties prenantes pour le bon fonctionnement du dispositif de sauvegardes. Les instruments et documents-cadres n'étant pas encore validés, ces collaborations n'ont pas encore été discutées dans le détail ou formalisées.

Ressources nécessaires pour le suivi des sauvegardes et bénéfiques multiples

Les études relatives à la conceptualisation des instruments de sauvegardes et du SIS proposent une première estimation des coûts associés à la mise en œuvre et au suivi des sauvegardes dans le cadre de la REDD+.

Suite à la validation de ces différents instruments, un travail de budgétisation détaillé des besoins et des sources de financements pour mettre en œuvre et suivre les sauvegardes sera réalisé.

Dans le cadre des arrangements institutionnels, deux types d'engagements seront pris avec les parties prenantes, à savoir, l'achat de données ou de prestations et l'appui pour la collaboration (formation du personnel des structures, renforcement des capacités matériels, etc.). Ce dernier type sera celui qui sera privilégié.

3	2	1	0
<i>L'évaluation participative a permis de confirmer que les mandats relatifs aux tâches concernant les aspects non liés au carbone et les sauvegardes ont été identifiés, mais qu'ils restent à formaliser avec les principales parties prenantes.</i> Un premier travail d'estimation des ressources nécessaires à cet égard a été réalisé, mais doit encore être détaillé.			
Résumé de l'évaluation			
Une Cellule de Sauvegardes Environnementale et Sociale chargée de la coordination des questions de sauvegardes dans le cadre de la mise en œuvre du processus REDD+ a été mise en place au sein du SEP-REDD+. Les collaborations à développer avec les parties prenantes pour le bon fonctionnement du dispositif de sauvegarde ont été identifiées dans les documents de préparation, mais n'ont pas encore été formalisées. Une première estimation des besoins financiers pour la mise en œuvre des instruments de sauvegarde est réalisée dans les documents de préparation.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none">- Faire valider les différents instruments de sauvegardes ;- Développer des collaborations nécessaires avec les parties prenantes pour mettre en œuvre et assurer le suivi des sauvegardes environnementale et sociale ;- Réaliser la budgétisation du dispositif de mise en œuvre et de suivi des sauvegardes environnementale et sociale dans les projets et initiatives REDD+.			

4 PROCESSUS D'AUTO-EVALUATION PARTICIPATIVE DU R-PACKAGE

Le R-Package de la Côte d'Ivoire a été mené de manière participative, inclusive et transparente avec l'ensemble des parties prenantes au mécanisme REDD+. Avec l'assistance des consultants de la Banque mondiale, une première version du R-package a été élaborée. Cette version s'est basée sur les informations des rapports produits par le pays depuis son engagement à la REDD+ en 2011 et la documentation ayant servi à la construction des principaux éléments de l'architecture nationale REDD+ (Stratégie Nationale REDD+, Le niveau de référence des forêts, le système Nationale de Surveillance des Forêts et le Système d'Informations sur les sauvegardes).

La première version du R-package a servi de base pour les consultations nationales qui se sont déroulées à Abidjan du 13 au 17 juillet 2018 en deux phase dans les locaux du SEP-REDD+.

Les catégories de parties prenantes ayant participé aux consultations d'auto-évaluation du R-package sont issues des services centraux de l'administration (ministères en charge de l'agriculture, l'économie et finance, des eaux et forêts, de l'intérieur et du plan) et des services déconcentrés de l'administration (du Corps préfectoral et les directions régionales), les autorités traditionnelles, les élus locaux, le secteur privé, les structures de recherche et universités, les communautés locales et la société civile. Ces parties prenantes ont été sélectionnées sur l'ensemble du territoire. L'annexe 7 présente le détail sur ces catégories de partie prenantes.

Après les consultations des parties prenantes sur la première version du R-package, une seconde version prenant en compte les commentaires des parties prenantes a été produite et a été soumise à la validation du Comité Nationale REDD+. Le tableau suivant nous résume les étapes du processus d'auto-évaluation du R-Package.

Etapes	Activités	Période
Etapes préparatoires	Réunion de cadrage sur l'élaboration du rapport final du R-Package	2 - 6 juillet 2018
	Élaboration note méthodologique, compilation documents clés et dissémination de l'information	
	Élaboration de la première version du R-package	
Consultations	Transmission de la première version du R-package aux parties prenantes	09-juillet 2018
	Consultation des parties prenantes (1)	12 - 13 juillet 2018
	Consultation des parties prenantes (2)	16 - 17 juillet 2018
Validation	Rédaction de la version finale du R-Package	18-juillet-18
	Validation par le Comité National REDD+	19-juillet-18
	Transmission de la version finale du R-Package à la Banque mondiale	20-juillet-18

5 RESULTATS DE L'AUTO EVALUATION PARTICIPATIVE DU R-PACKAGE

Les résultats de l'auto-évaluation participative sont présentés dans cette section selon le cadre d'évaluation et ses 34 critères.

D'importantes avancées ont été réalisées dans le processus de préparation à la REDD+ en Côte d'Ivoire notamment sur l'organisation de la préparation et les consultations, la préparation de la stratégie et le niveau de référence des émissions. Il reste des progrès à faire pour finaliser le cadre de mise en œuvre et opérationnaliser les systèmes de suivi.

Les résultats de l'auto-évaluation issues des consultations confirment ceux de la première version du R-package élaborée avec l'appui des consultants de la Banque mondiale.

Résumé de l'évaluation

Les principaux résultats de l'évaluations sont présentés par composantes dans cette section.

Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation

Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+

Cette sous composante a un très bon niveau d'avancement avec 4 critères sur 6 ayant un niveau d'avancement très satisfaisant et 2 critères sur 6 ayant un niveau d'avancement satisfaisant.

S'ils doivent faire l'objet de petits ajustements, les dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ sont mis en place, opérationnalisés et efficaces.

Une attention particulière doit être portée sur le renforcement de la gestion financière et l'opérationnalisation du mécanisme de gestion des plaintes.

Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation

Cette sous composante a un très bon niveau d'avancement avec 4 critères sur 4 ayant un niveau d'avancement très satisfaisant.

La participation et l'engagement des parties prenantes sont réalisés de manière efficace et transparente sur la base d'une analyse des différentes parties prenantes et avec des méthodes spécifiques adaptées en fonction des axes de préparation à la REDD+. Les résultats des consultations sont systématiquement utilisés pour la préparation à la REDD+. Cette implication des parties prenantes a été renforcée par le développement d'initiatives de partenariats des acteurs impliqués comme l'initiative Cacao-Forêts et l'OI-REN).

Des actions de communication efficaces et utilisant les outils adaptés sont menées et vont être mises en cohérences dans une stratégie et un plan de communication.

Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+

Sous-composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière

Cette sous composante a un bon niveau d'avancement avec 4 critères sur 5 ayant un niveau d'avancement très satisfaisant et 1 critère sur 5 ayant un niveau d'avancement satisfaisant.

Les évaluations et analyses nécessaires relatives à la situation et la dynamique des forêts, les secteurs impliqués, les politiques et mesures sectorielles nécessaires pour la REDD+, le cadre institutionnel, juridique, réglementaire et économique ont été menées de manière participative intersectorielle et professionnelle. Ces travaux préparatoires ont servi de base solide pour l'élaboration de la SN-REDD+, la définition des orientations stratégiques, des réformes et mesures à mettre en place.

Le cadre d'investissement national, qui doit permettre de décliner les options stratégiques de la SN-REDD+ en plan d'action budgétisé, est en cours de finalisation.

Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+

Cette sous composante a un très bon niveau d'avancement avec 3 critères sur 3 ayant un niveau d'avancement très satisfaisant.

Les évaluations et analyses réalisées et la mise en place d'un processus participatif et intersectoriel efficace a permis de développer une SN-REDD+ ayant des options stratégiques hiérarchisées et dont la faisabilité politique, environnementale et sociale a été analysée et confirmée. Ce processus a permis d'initier des réformes sectorielles qui mettent en adéquation le Plan de Développement National et ses politiques sectorielles d'une part et la SN-REDD+ et ses options stratégiques d'autres part.

La faisabilité économique doit encore être confirmée notamment avec la finalisation du cadre national d'investissement REDD+.

Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre

Des améliorations doivent être réalisées dans cette sous composante avec 2 critères sur 4 ayant un niveau d'avancement satisfaisant et 2 critères sur 4 nécessitant des améliorations.

Si les réformes des différents secteurs impliqués dans la REDD+ ont été engagées, des lois et textes d'application dans des domaines de première importance doivent être promulgués et par la suite appliqués sur le terrain. De plus si le travail a été engagé en ce qui concerne l'élaboration des directives de mise en œuvre, le mécanisme de partage des avantages et la procédure d'agrément doivent encore être conceptualisés et le mécanisme de gestion des plaintes finalisé.

Plusieurs opportunités pour le financement de la REDD+ sont actuellement explorées, mais un important travail est encore nécessaire pour mobiliser les financements adaptés aux besoins et les articuler.

Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux

Cette sous composante a un niveau d'avancement modéré avec 1 critère sur 3 ayant un niveau d'avancement très satisfaisant, 1 critère sur 3 ayant un niveau d'avancement satisfaisant et un critère sur 3 nécessitant des améliorations significatives.

La période sur laquelle a été menée la première phase de l'EES a permis de prendre en considération de manière constructive les impacts environnementaux et sociaux dans les options stratégiques de la SN-REDD+.

L'EES et les instruments de sauvegardes ne sont pas encore finalisés et validés. Si la cellule de sauvegarde environnementale et sociale a été mise en place au sein du SEP-REDD+, il reste à mettre en place le dispositif pour la mise en œuvre et le suivi des instruments de sauvegardes notamment la préparation du budget, les formations et la formalisation des partenariats.

Composante 3 : Niveau de référence des émissions / Niveaux de référence

Cette sous composante a un très bon niveau d'avancement avec 3 critères sur 3 ayant un niveau d'avancement très satisfaisant.

Le NRF a été développé de manière participative, transparente, selon les recommandations internationales et en se basant sur des données historiques fiables. Le NRF pour la zone du sud-ouest a été développé selon la même approche. Un plan d'action pour l'amélioration du NRF est en cours de mise en œuvre.

Composante 4 : Système de suivi des forêts et mesures de sauvegarde

Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier

Cette sous composante a un niveau d'avancement globalement satisfaisant avec 1 critère sur 3 ayant un niveau d'avancement très satisfaisant et 2 critères sur 3 ayant un niveau d'avancement satisfaisant.

Le SNSF et ses méthodologies ont été élaborés de manière participative avec la mise en place d'un groupe de travail dédié composé des structures nationales productrices de données. Plusieurs méthodologies spécifiques restent encore à finaliser et à tester. Un plan d'action SNSF 2017-2020 est en cours de mise en œuvre.

Si les arrangements institutionnels et les différents mandats des institutions pour la mise en œuvre du SNSF ont été définis, la formalisation des rôles et responsabilités de chacune des institutions doit encore être actée pour assurer une pleine participation au système nécessaire à son bon fonctionnement.

Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes

Cette sous composante a un niveau d'avancement globalement satisfaisant avec 1 critère sur 3 ayant un niveau d'avancement très satisfaisant et 2 critères sur 3 ayant un niveau d'avancement satisfaisant.

Les bénéfices multiples ont été identifiés et cartographiés dans le cadre d'une étude spécifique et les questions de sauvegardes sociale et environnementale ont été analysées dans l'EESS et les différents instruments de sauvegardes liés.

Un SIS a été conceptualisé de manière participative, mais il n'est pas encore validé ni opérationnalisé notamment sur les aspects développement logiciel et partenariats pour la bonne mise en œuvre du système. Une Cellule de Sauvegardes Environnementale et Sociale a été mise en place au sein du SEP-REDD+, mais les questions environnementale et sociale dans le cadre de la REDD+ demandent la mise en place d'un dispositif plus large impliquant diverses parties prenantes avec lesquelles des partenariats doivent être développés.

Evaluation des critères

Les tableaux de cette section présentent les résultats de l'auto-évaluation participative du R-Package en décrivant les points forts et faibles de chacun des critères et les activités à réaliser.

Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation

- *Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+*

n.	Critères évalués	Points forts	Points faibles	Activités à mener
1	Responsabilisation et transparence	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un décret pris en 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale REDD+ depuis 2012 - Engagement au haut niveau de l'Etat dans le processus 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnalisation de la Commission nationale REDD+ uniquement depuis 2016 - Non représentation des collectivités territoriales et de la société civile au niveau du comité national REDD+ - Inadéquation entre le traitement salarial du personnel SEP-REDD+ et la charge de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le rythme et les méthodes de travail des organes de la Commission nationale REDD+ ; - Faire signer l'arrêté conjoint MINEDD/MINEF relatif aux services dont dispose le SEP-REDD+ ; - Amender le décret portant création de la commission nationale REDD+
2	Mandat et budget opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Mandats des organes de la Commission nationale REDD+ clairs et bien articulés entre eux décision - orientation - mise en œuvre - Dispositif renforcé par l'émergence d'une plateforme de la société civile ayant le mandat d'observatoire indépendant du processus. - Budgets mobilisés suffisants pour mettre en œuvre la phase de préparation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Composition et Organisation du SEP-REDD+ à revoir ; - Prise en charge à la participation et aux réunions des travaux de la Commission nationale REDD+ irrégulière et insuffisante ; - Traitement du personnel (fonctionnaire et contractuel) du SEP-REDD+ non précisé - Mécanisme de financement du dispositif de gestion REDD+ à long terme non encore mis en place (Fonds national REDD+ par exemple). 	<p>Prendre les différents textes d'application relatifs à (i) la composition et à l'organisation des services d'appui au SEP-REDD+ ;(ii) la prise en charge de la participation aux sessions de la Commission Nationale ; et (iii) au traitement du personnel du SEP-REDD+.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une évaluation budgétaire détaillée en vue de mobiliser les ressources suffisantes pour le fonctionnement efficace du dispositif de gestion REDD+ à long terme ; - Définir un mécanisme de financement durable du dispositif combinant (i) contribution directe de l'Etat et (ii) contribution de financements extérieurs ; - Soutenir de la revalorisation budgétaire de la contribution de l'Etat au dispositif ;

n.	Critères évalués	Points forts	Points faibles	Activités à mener
				<ul style="list-style-type: none"> - Continuer la mobilisation des ressources externes pour le financement de la REDD+.
3	Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration multisectorielle des organes de la Commission nationale REDD+ ; - Orientation du Plan National de Développement influencée par le processus REDD+ ; - Réformes en cours dans les secteurs en lien avec la REDD+. 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le suivi et l'influence sur les réformes sectorielles et transversales en cours pour assurer l'intégration de la REDD+.
4	Capacité de supervision technique	<ul style="list-style-type: none"> - Processus de préparation bien avancé et mené de manière transparente et participative en bonne articulation avec les appuis des PTF - Equipe de professionnelle mobilisée en appui au SEP-REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> - Retards enregistrés sur plusieurs axes de la préparation dus à la réorganisation du SEP-REDD+ en 2016/2017 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les actions prises pour lever les manquements identifiés en 2016 - Renforcer les initiatives d'articulation des plans de travail des différents projets - Suivre les projets de texte transmis en vue de leur signature
5	Capacité de gestion des fonds	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures correctives mises en œuvre dans la structure et le fonctionnement du SEP-REDD+ pour faire face aux manquements identifiés - Coordination entre les interventions des PTF assurée de manière transparente 	<ul style="list-style-type: none"> - Manquements identifiés dans la gestion financière en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser régulièrement des audits interne et externe pour faire un état des progrès en matière de gestion financière - Finaliser la mise en place de l'UIAP au sein du MINEEDD pour renforcer le contrôle interne - Maintenir les réunions de présentation des avancées du programme aux PTF

n.	Critères évalués	Points forts	Points faibles	Activités à mener
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	<ul style="list-style-type: none"> - Conception participative d'un mécanisme de règlement des plaintes - Le MRP prévoit de s'appuyer sur les instances, les comités et les dispositifs administratifs et coutumiers de gestion des plaintes déjà existants 	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans l'opérationnalisation du MRP 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire approuver le MRP proposé par le CN-REDD+ - Prendre un texte interministériel pour la mise en place des structures locales du MRP - Installer les instances du MRP dans les zones pilotes - Redynamiser certains dispositifs de règlement des plaintes existants - Organiser des formations à l'attention des animateurs locaux des instances du MRP - Mener un test du bon fonctionnement du MRP dans les zones des projets pilotes

- Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation

n.	Critères évalués	Points forts	Points faibles	Activités à mener
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes en 2015 permettant de cibler les actions et de les adapter en fonction des catégories d'acteurs et des objectifs des différents axes de préparation à la REDD+ - Emergence de plateformes et initiatives de la société civile (OI-REN), des opérateurs privés (initiative Cacao-Forêt) et des groupes d'intérêts sectoriels permettant de renforcer la participation et l'engagement 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des capacités de la société civile à prendre une part active dans le processus national REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'intensité et la qualité de la participation et de l'engagement des parties prenantes ainsi que l'utilisation de méthodes adaptées - Continuer les efforts d'intégration et l'accompagnement des initiatives des parties prenantes dans le dispositif de gestion. - Renforcer les capacités managériales et techniques de la société civile pour lui permettre de contribuer pleinement au processus national REDD+
8	Processus de consultation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre efficace et transparente, représentative du processus de consultations 		<ul style="list-style-type: none"> - Mener les consultations pour le développement d'un <u>Mécanisme de Partage des avantages/bénéfices</u>

		adaptés aux publics et aux différents axes de préparation		<ul style="list-style-type: none"> - Mener les consultations pour l'élaboration du <u>manuel d'homologation des projets</u> - Finaliser le processus de consultation dans le cadre de <u>l'élaboration de l'ER-PD</u> - Organiser un atelier participatif de <u>validation de l'EES</u>
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'action de communication avec divers outils permettant d'informer l'ensemble des parties prenantes sur le concept de la REDD+ et le processus de participation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de communications menées sans que la stratégie ne soit validée - 	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser la stratégie et le plan de communication - Mettre en œuvre des actions de communication en adéquation avec la stratégie et le plan - Développer des partenariats avec des ONG locales pour l'animation communautaire dans les zones PIF - Mobiliser des agences de communication pour la diffusion de message sur la REDD+ en Côte d'Ivoire à travers des canaux de couverture internationale.
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration systématique des résultats des consultations dans les dispositifs de gestion, dans les différents produits et mécanismes élaborés 		<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les résultats des futures consultations notamment dans : (i) le mécanisme de partage des avantages, (ii) l'élaboration de l'ER-PD, (iii) le manuel d'homologation des projets, (iv) la validation de l'EES, (v) le registre national et (vi) le Fonds National REDD+.

Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+

- *Sous-composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, facteurs de changement de l'affectation des terres, lois, politiques et de la gouvernance forestière*

n.	Critères évalués	Points forts	Points faibles	Activités à mener
11	Evaluation et analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Consensus national basé sur des études et des analyses sur (i) la situation et la dynamique des forêts, (ii) les secteurs impliqués, les politiques et mesures sectorielles nécessaires pour la REDD+, (iii) le cadre institutionnel, juridique, réglementaire et économique - Développement des instruments et dispositifs de gestion de la REDD+ sur la base d'évaluations et analyses 		<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser l'étude sur le mécanisme de partage des bénéfices (TdR élaboré à valider par le CN-REDD+) - Finaliser les instruments de sauvegardes environnementale et sociale (En révision par le cabinet BRLi, disponible d'ici à Septembre 2018) - Réaliser l'étude sur la mise en place d'un registre national REDD+ (1 géoportail existe ; il reste à conduire l'étude et l'y intégrer) - Réaliser une étude de mise en place d'un Fonds National REDD+
12	Hiérarchisation des éléments favorables / défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Hiérarchisation des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts réalisée en plusieurs étapes sur la base d'études et d'une approche participative intersectorielle 		
13	Liens entre ces éléments favorables / défavorables et les activités de la REDD+	<ul style="list-style-type: none"> - Liens directs établis entre les facteurs de déforestation et de dégradation forestière et les axes stratégiques de la SN-REDD+ 		
14	Plans d'Action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre National d'Investissement de la SN REDD+ en cours de développement pour décliner d'une manière opérationnelle les politiques et mesures définies dans la SN-REDD+ et produire des plans d'actions budgétisés par options stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> - La première version du CNI ne présentait pas de plans d'action 	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser et valider le Cadre National d'investissement de la stratégie Nationale REDD+
15	Conséquences pour les lois et politiques forestières	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse du cadre juridique de mise en œuvre de la REDD+ a permis de déceler des insuffisances des textes juridiques existants ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Faire une relecture des différents codes pour s'assurer de la prise en compte des recommandations ;

		- Propositions d'orientations pour l'amélioration des lois et politiques disponibles		- Veiller à la mise en cohérence du cadre juridique de mise en œuvre de la REDD+ avec les cadres juridiques sectoriels.
--	--	--	--	---

- Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+

n.	Critères évalués	Points forts	Points faibles	Activités à mener
16	Sélection et hiérarchisation des options stratégiques REDD+	- Options de la SN-REDD+ sélectionnées et hiérarchisées progressivement au cours de la préparation dans un processus participatif et informé grâce aux études relatives aux facteurs de déforestation et de dégradation		-
17	Evaluation de la faisabilité	- Faisabilité politique confirmée par la compatibilité des politiques publiques globales et sectorielles de développement et des options stratégiques REDD+ - Faisabilité environnementale et sociale confirmée par la réalisation de l'EESS - Faisabilité économique en cours d'évaluation dans le cadre du CNI-REDD+	- L'EESS et le CNI ne sont pas encore finalisés	- Finaliser urgemment l'EESS - Finaliser le CNI-REDD+ et confirmer la faisabilité économique des options
18	<i>Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur</i>	- Articulation de la SN-REDD+ au Plan National de Développement et ses orientations sectorielles - Forte influence du processus de préparation à la REDD+ sur les réformes politiques sectorielles engagées		- Renforcer le dialogue public-privé pour la mise en œuvre de l'agriculture zéro-déforestation - Finaliser la réforme du secteur forestier par la révision du code 2014 et de ses textes d'application - Renforcer la politique de développement d'un secteur minier responsable - Finaliser le processus de réforme de l'aménagement du territoire.

- Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre

n.	Critères évalués	Points forts	Points faibles	Activités à mener
19	Adoption et application de lois et de réglementations	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de réformes législatives et réglementaires en adéquation au processus REDD+ dans les différents secteurs liés 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'application des certaines lois et réglementations 	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser les réformes législatives et réglementaires dans les différents secteurs - Mener des évaluations sur l'effectivité de leur application -
20	Directives de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation ou finalisation de la plupart des directives de mises en œuvre de la REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments du cadre de mise en œuvre ne sont pas encore opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Engager l'étude sur le droit carbone et le partage des avantages. - Préparer l'ER-PD. - Finaliser le manuel d'homologation des projets. - Opérationnaliser le mécanisme de gestion des plaintes. - Mettre en place le fonds national REDD+.
21	Mécanisme de partage des avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Les termes de références de l'étude pour la définition du mécanisme de partage des avantages finalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude pour la définition du mécanisme de partage des avantages pas encore engagée 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'étude sur le mécanisme de partage des avantages - Faire valider le mécanisme par le CN-REDD+.
22	Registre national REDD+ et suivi des activités REDD+	<ul style="list-style-type: none"> - Un géoportail est opérationnel pour le SNSF - Les informations de base relatives aux différents projets et programme REDD+ sont régulièrement compilées par le SEP-REDD+ - Des réflexions sont en cours pour faire évoluer le géoportail actuel et y adjoindre le registre REDD+ ainsi que le SIS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude pour le développement d'un registre national REDD+ par encore engagée 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir le registre national REDD+ - Engager une expertise pour faire évoluer le géoportail et y adjoindre le registre national REDD+ et le SIS

- Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux

n.	Critères évalués	Points forts	Points faibles	Activités à mener
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - EESS relative à la SN-REDD+ menée de manière participative - Instruments de sauvegardes disponibles en versions provisoires 	<ul style="list-style-type: none"> - EESS et rapports cadres de sauvegardes pas encore finalisés et validés 	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser et valider l'EESS - Valider les instruments de sauvegardes et assurer leur vulgarisation (y compris le renforcement des capacités)
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des impacts sociaux et environnementaux réalisée dans l'EESS sur les options stratégiques préliminaires a permis aux groupes de travail chargés du développement de la SN-REDD+ de formuler des options stratégiques finales maximisant les impacts E&S positifs et minimisant les impacts E&S négatifs 		<ul style="list-style-type: none"> -
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Version préliminaire du CGES disponible et doit être finalisé au cours du troisième trimestre 2018 - Le SEP-REDD+ dispose d'une Cellule de Sauvegardes Environnementale et Sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - La version finale du CGES n'est pas encore disponible - Collaborations pour la mise en œuvre du CGES par encore mises en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser et valider le CGES. - Renforcer la collaboration avec les structures en charge de la protection et la gestion de l'environnement pour la mise en œuvre du CGES - Vulgariser le CGES et renforcer les capacités d'acteurs clés pour la mise en œuvre du CGES

Composante 3 : Niveau de référence des émissions / Niveaux de référence

n.	Critères évalués	Points forts	Points faibles	Activités à mener
26	Démonstration de la méthode	<ul style="list-style-type: none"> - Un NRF national a été développé de manière participative, transparente compatible avec les recommandations internationales et vérifié par la CCNUCC - Un NRF relatif à la zone sud-ouest du pays a été développé de manière similaire - Un plan d'action pour l'amélioration du NRF a été développé 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le plan d'action pour l'amélioration du NRF avec (i) la conduite d'études supplémentaires pour l'estimation des données d'activités et des facteurs d'émissions relatifs à la dégradation des forêts, (ii) la collecte de données supplémentaires afin de pouvoir prendre en compte le carbone du sol (IFN 2018), (iii) l'intégration des gaz autres que le CO₂ et (iv) la prise en compte d'autres essences forestières outre le teck dans le cadre de l'accroissement des stocks de carbone.
27	Utilisation des données historiques et adaptation à la situation nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Données historiques nationales 2000-2015 utilisées dans l'élaboration du NRF en respectant les directives de la CCNUCC et le cadre méthodologique du FCPF - Méthodologie utilisée pour l'estimation de la déforestation documentée, disponible et consultable sur le site internet REDD+ Côte d'Ivoire 	-	-
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, conformité aux directives de la CCNUCC, aux recommandations et lignes directrices du GIEC	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de référence de la Côte d'Ivoire a été élaboré suivant les directives de la CCNUCC (<u>Décision 4 / CP15</u>), le cadre méthodologique du Fonds carbone du FCPF et lignes directrices les plus récentes du GIEC 	-	-

Composante 4 : Système de suivi des forêts et mesures de sauvegarde

- *Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier*

n.	Critère évalué	Points fort	Points faible	Activités à mener
29	Explication de la méthode de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - SNSF élaboré de manière participative sous la coordination du SEP-REDD+ avec la mise en place d'un groupe de travail dédié composé des structures nationales productrices de données - Plan d'action SNSF 2017-2020 est développé et en cours de mise en œuvre 		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le plan d'action SNSF 2017-2020
30	Démonstration des premières phases d'application	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologies spécifiques en cours de développement (HCV, HCS, suivi de l'occupation des sols) pour assurer un lien direct entre les options de la SN-REDD+ et le SNSF, elles doivent encore être finalisées et testées - Contribution des parties prenantes aux activités du système avec les choix, l'élaboration et la validation des méthodologies, la collecte de données et le contrôle qualité des données - Méthodologies et sources de données utilisées identiques pour l'estimation des données d'activités et facteurs d'émissions dans le niveau de référence et le SNSF 	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologies spécifiques pas encore testées ni validées 	<ul style="list-style-type: none"> - Valider et tester les méthodologies développées.
31	Dispositifs et capacités institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Mandats des différentes structures définis en fonction des capacités, des données disponibles - Précision de l'arrangement institutionnel pour le bon fonctionnement du SNSF précisé dans un document - Géoportail pour assurer la compilation et la diffusion des données du SNSF élaboré - Protocoles d'accords pour l'échange des données développés - Besoins pour le bon fonctionnement du SNSF identifiés dans le plan d'action du SNSF 	<ul style="list-style-type: none"> - Les échanges de données ne sont pas encore fluides entre les institutions 	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmer formellement les attributions de chacune des parties prenantes du groupe de travail pour fixer les mandats et des engagements contraignants pour le bon fonctionnement du système de suivi.

- Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes

n.	Critère évalué	Points fort	Points faible	Activités à mener
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et cartographie des bénéfices multiples de la REDD+ en Côte d'Ivoire à travers la réalisation d'une étude - Identification des impacts sociaux et environnementaux de la mise en œuvre des options stratégiques de la REDD+ dans l'EES 	-	-
33	Suivi, notification et échanges d'informations	<ul style="list-style-type: none"> - Un SIS pour la REDD+ en Côte d'Ivoire a été conceptualisé de manière participative, il (i) définit le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des données de sauvegardes et (ii) identifie des données permettant d'alimenter le dispositif. 	<ul style="list-style-type: none"> - La partie logicielle du SIS n'est pas développée - Les partenariats pour la bonne mise en œuvre du SIS ne sont pas encore discutés 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire valider le SIS par le CN-REDD+ - Mettre en place une collaboration avec les parties prenantes pertinentes pour le bon fonctionnement du mécanisme - Développer la partie logicielle du SIS, sur la base du géoportail existant pour le SNSF et qui sera utilisé pour le registre national.
34	Dispositifs et capacités institutionnelles - Avantages multiples et sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> - Une Cellule de Sauvegardes Environnementale et Sociale a été mise en place au sein du SEP-REDD+ - Une première estimation des besoins financiers pour la mise en œuvre des instruments de sauvegarde est réalisée dans les documents de préparation 	<ul style="list-style-type: none"> - Les collaborations à développer avec les parties prenantes pour le bon fonctionnement du dispositif de sauvegarde n'ont pas encore été formalisées - Un budget pour la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire valider les différents instruments de sauvegardes. - Mettre en place les collaborations nécessaires avec les parties prenantes pour mettre en œuvre et assurer le suivi des sauvegardes environnementale et sociale - Développer un budget pour la mise en œuvre des instruments de sauvegarde

Les parties prenantes aux consultations de l'auto-évaluation ont fait des commentaires sur la seconde version du R-package. Ces commentaires sont consignés dans le tableau suivant.

N°	Critères	Commentaires
Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+		
1	Responsabilisation et Transparence	<p>Les collectivités territoriales doivent faciliter les actions de sensibilisation des populations. Elles ont également pour rôle d'assurer le développement local. A ce titre, il serait indiqué de les intégrer dans la composition des membres de la Commission Nationale REDD+.</p> <p>Dans le processus national REDD+, la société civile et les collectivités territoriales ont pris une part active. Toutefois, il convient de modifier le décret portant création de la commission nationale REDD+ et les intégrer ainsi qu'un représentant des producteurs dans le Comité Technique Interministériel.</p> <p>La non prise du décret de nomination du Coordonnateur peut être un handicap dans la mise en œuvre du mécanisme.</p> <p>Le retard de la mise en place des Comités régionaux est à noter.</p>
Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation		
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	Renforcer les actions d'information et de formation des parties prenantes
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	Renforcer les campagnes de sensibilisations avec l'appui des organisations de la société civile
Sous composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changements de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière		
11	Evaluation et Analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Les libellés des études ne permettent pas de préciser l'intervention réalisée à l'atteinte des objectifs - Quels aspects ont été pris dans les études citées ? - Le droit coutumier a-t-il été analysé ? - Comment la REDD+ adresse la problématique de délimitation foncière ? - Propriété de l'arbre et les textes d'application - Progrès substantiel : utilisé des mots clairs ne devant pas prêter à confusion

		Les activités à mener ne sont pas directement en rapport avec le critère 11.
12	Hiérarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Comment vérifier les résultats des études ? Préciser les sources de vérification des données contenues dans les études. - Que désigne le terme « Parties Prenantes »?: impliquer d'avantage les Elus locaux - Faire ressortir l'aspect quantitatif de l'analyse des facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts.
13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de la REDD+	Pas de commentaires particuliers
14	Plans d'Action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Faut-il garder le libellé de l'axe stratégique 4 avec l'acronyme FLEGT ? - Comment les montants pour chaque axe stratégique ont été déterminés ? - Impliquer davantage les élus locaux dans la sensibilisation des parties prenantes.
15	Conséquences pour les lois et politiques forestières	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser les recommandations qui ont été faites à la suite de l'analyse du cadre juridique de mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire. - Préciser les recommandations faites par secteurs/ministères
Sous composante 2b : Options stratégiques REDD+		
16	Sélection et hiérarchisation des options stratégiques REDD+	Le processus participatif bien que louable n'a pas forcément touché toutes les parties prenantes du processus REDD+.
17	Evaluation de la faisabilité	S'assurer que la Côte d'Ivoire est capable d'attirer des financements pour la mise en œuvre de la stratégie REDD+.
18	Incidence des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	Pas de commentaire particulier
19	Adoption et application de lois et de réglementations	Mentionner également dans le R-package, l'élaboration des plans locaux d'utilisation des terres durables dans la région de la Nawa Beaucoup de textes mais leur application pose problème ; l'application des textes n'est pas effective
Sous composante 2c : Cadre de mise en œuvre		
20	Directives de mise en œuvre	Pas de commentaire particulier Reste beaucoup d'instruments à finaliser
21	Mécanisme de partage des avantages	Réaliser cette étude pour l'année 2018
22	Registre National REDD+ et suivi des activités REDD+	Pas de commentaire particulier Type de propriété ?
Sous composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux		

23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	Cette évaluation est primordiale pour l'implémentation des projets. Les régions doivent bénéficier de sensibilisation sur les impacts à venir
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	Pas de commentaire particulier
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	Pas de commentaire particulier
Composante 3 : Niveau de référence des émissions / Niveaux de référence		
26	Démonstration de la méthode	<ul style="list-style-type: none"> - Insérer les liens d'accès aux ressources ; - Insérer les autres gaz ; - Prendre en compte d'autres essences forestières outre le teck, dans le cadre de l'accroissement des stocks de carbone (cf page 4, tiret 6)
27	Utilisation des données historiques et adaptation à la situation nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Insérer les liens d'accès aux documents ; - Insérer la période de réalisation de la vérification indépendante. - Intégrer la date et indiquer les sources des données
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, conformité aux directives de la CCNUCC, aux recommandations et lignes directrices du GIEC	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les recommandations de toutes les décisions se référant au NRF ; - Ajouter les liens d'accès aux documents indiqués
Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier		
29	Explication de la méthode de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - - Le plan d'action n'est pas suffisamment diffusé- insérer son lien dans le document ; - - Certaines précisions sur la télédétection et les mesures au sol manquent au document (Institutions ayant contribué à la réalisation desdites mesures, un résumé de la méthode de mesure au sol, outils de télédétection,). Si liens il y a, il faut les préciser - - préciser si des prélèvements d'échantillons de sol ont eu lieu ; - - Ecrire entièrement World Cocoa Foundation ; - - Etendre la formation aux populations locales impliquées dans la surveillance des forêts - Poursuivre le renforcement des capacités de tous les acteurs.
30	Démonstration des premières phases d'application	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les abréviations dans le corps du document ; - Ajouter le lien des documents portant sur le niveau de référence des Forêts
31	Dispositifs et capacités institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lien le Géoportail ; - Dire plutôt « Amener les structures partenaires à respecter leurs engagements » au lieu d'utiliser le mot « contraignant »
Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes		

32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les documents devant étayer les avancés doivent être mis en lien ; - Poursuivre le partage des informations - Explorer d'autres pistes en termes de bénéfices non liés au carbone.
33	Suivi, notification et échanges d'informations	- Mettre en lien le document actuel du SIS
34	Dispositifs et capacités institutionnelles - Avantages multiples et sauvegardes	

ANNEXES

Annexe 1 : Listing des réunions des Organes du Comité national REDD+

Activités	Date	Lieu
Séance de travail des membres du Secrétariat Exécutif Permanent REDD+	15-16/06/2017	Abidjan
Deuxième réunion du SEP REDD+	7/20/2017	Abidjan
Cérémonie de présentation et d'installation des organes REDD+	7/25/2017	Abidjan
Première conjointe CN et CTI	1 ^{er} /08/2017	Abidjan
Réunion d'examen du document de stratégie nationale REDD+ par le comité technique interministériel	16-17/08/2017	Abidjan
Atelier bilan et perspective de la REDD+	8/28/2017	Abidjan
Réunion bilan 2017 et planification 2018 du SEP-REDD	1/16/2018	Abidjan
Réunion conjointe du CN et CTI du SEP-REDD	1/30/2018	Abidjan
Réunion extraordinaire du comité national et du comité technique interministériel du SEP-REDD	3/6/2018	Abidjan
Deuxième réunion du SEP-REDD	6/22/2018	Abidjan

Annexe 2 liste des membres de l'OI-REN

N°	STRUCTURES	ABREVIATION	DOMAINES D'ACTIVITES
1	AFPCA.AF	AFPCA-AF	Conservation-Développement humain
2	AMISTAD	AMISTAD	Conservation-restauration
3	AOE	AOE	Conservation
4	APFNP	APFNP-AF	Conservation-restauration-Biocharbon
5	ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE MIELS DES LACS-TOUMODI	APML-TOUMODI	Conservation-Développement humain
6	CES- CI	CES- CI	Conservation-Développement humain
7	CIFED	CIFED	Développement humain
8	CLUB UNION AFRICAINE	CUA	Défense des droits de l'Homme
9	COMMUNE VERTE INTERNATIONAL	CVI	Conservation-restauration
10	COSADA	COSADA	Conservation-Développement humain
11	DEVEN BOUAFLE	DEVEN BOUAFLE	Restauration
12	ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	ECV	Conservation-Défense des droits humains
13	ETHIQUE PAIX ET DEVELOPPEMENT DURABLE	EPDD	Défense des droits de l'Homme
14	FDH	FDH	Conservation-Développement humain
15	FEMAD	FEMAD	Restauration-Développement humain
16	FONDATION KISSIMAWI		Conservation-Développement humain
17	GLOBAL GARDEN ORGANISATION		Conservation-Développement humain
18	GOVERNEMENT DES AMIS DE YADIO ET ASSANGBADJI	ONG GAYA	Restauration-Conservation-Développement humain
19	H2O	H2O	Conservation
20	IDEF	IDEF	Conservation-restauration
21	IMDH		Développement humain
22	IMPACTUM		Conservation-Restauration-Développement humain
23	JEUNES VOLONTAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT CÔTE D'IVOIRE	JVE CI	Conservation-Défense des droits humains
24	LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME	LIDHO	Défense des droits de l'Homme
25	MOUVEMENT IVOIRIEN DES DROITS DE L'HOMME	MIDH	Défense des droits de l'Homme
26	OIF	OIF	Conservation-Développement humain
27	ONG ACTION DE VIE		Conservation-Développement humain
28	ONG AFRIQUE VERTE ENVIRONNEMENT		Conservation-restauration
29	ONG BADA	ONG BADA	Conservation-Développement humain
30	ONG ECOSCI	ECOSCI	Conservation-Développement humain
31	ONG KLOWAA WLOUIE	KLOWAA WLOUIE	Conservation
32	ONG LEBEAUMONDE		Conservation-Développement humain
33	ONG OPV	ONG OPV	Restauration-Conservation
34	ONG PEDF	ONG PEDF	Conservation-Développement humain
35	ONG SAUVEGARDER L'ENVIRONNEMENT POUR SE DEVELOPPER	ONG SAUVED	Conservation-Développement humain
36	ONG SUD PREVENTION		Conservation-Développement humain
37	OPEIF	OPEIF	Conservation-Développement humain
38	OPESEA-VIE	OPESEA-VIE	Conservation-Développement humain

39	PLATEFORME DES MUTUELLES DE DEVELOPPEMENT DU TONKPI (plus de 300 mutuelles et villages)	PMDT	Conservation-Développement humain- Défense des droits humains
40	PLATEFORME ENVIRONNEMENT DE SAN PEDRO (15 Organisations)	PESP	Conservation-Restauration- Développement humain
41	ROSCIDET	ROSCIDET	Conservation-Développement humain
42	SOS FORET	SOS FORET	Conservation-Restauration
43	SOS JEUNESSE	SOS JEUNESSE	Conservation-Restauration
44	UAPSI	UAPSI	Conservation-Restauration- Développement humain
45	UFEMCI (Plus de 100 Organisations membres)	UFEMCI	Conservation-Restauration-Energie renouvelable-Développement humain
46	VIE ET ENVIRONNEMENT	VIE ET ENVIRONNEMENT	Conservation-Développement humain
47	VOLET VERT	VOLET VERT	Conservation
48	WAYN-CI	WAYN-CI	Conservation

Annexe 3 : Consultations réalisées dans le cadre de la préparation à la REDD+

- Consultations pour la préparation du R-PP

STRUCTURES RENCONTREES PAR LA CN-REDD+	DATES
Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER)	9/14/2012
Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)	9/19/2012
Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA)	10/16/2012
Be Development	9/15/2012
Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement	
Centre de Cartographie et de Télédétection (BNETD/CC1)	9/10/2012
Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale (CIRES)	9/10/2012
Centre National de Recherche Agricole (CNRA)	9/11/2012
Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS)	11/09,12/09,14/09/2012
Comité National Floristique (CNF)	9/11/2012
Conseil Café Cacao (CCC)	10/16/2012
Convention sur la Diversité Biologique (COB), Point Focal	9/13/2012
Ecole Nationale de Statistiques et d'Economie Appliquée (ENSEA)	12/09,18/09/2012
Institut National de la Statistique (INS)	13/09,14/09,17/09/2012
Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE)	11/09,20/09/2012
Direction des organisations professionnelles agricoles du MINAGRI	10/15/2012
Direction des statistiques du MINAGRI	10/16/2012
Direction du foncier rural et du cadastre rural du MINAGRI	9/18/2012
Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)	9/14/2012
Direction de la Production et des Industries Forestières (DPIF)	9/19/2012
Service de l'information, de l'éducation, de la sensibilisation de l'Informatique et des Archives	13/09,19/09/2012
Ministère du Plan et du Développement	9/18/2012
Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	9/13/2012
Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	9/13/2012
Syndicat des Producteurs Industriels du Bois (SPIB)	15/09,18/10/2012
Union des organisations partenaires et bénéficiaires du fonds pour l'environnement mondial	9/10/2012
World agroforestry center - CGIAR/ ICRAF	9/11/2012

Activités	Dates
Atelier National de lancement et de renforcement des capacités sur le mécanisme International REDD+	8 et 9/09/2011
Atelier de renforcement des capacités sur la mise en place du cadre institutionnel de la REDD+	8 et 9/03/2012
Atelier de renforcement des capacités sur la REDD+ et de lancement de l'élaboration de la feuille de route REDD approuvée par le GCCA-ACP	5/09/2012
Atelier sur le projet d'appui au processus REDD+ en RCI par la préparation de la mise en place d'un système de Surveillance et de Mesure, Notification et Vérification (S&MNV)	19/10/2012,
Rencontre d'information sur l'avancement de la feuille de route REDD+ appuyée par le GCCA-ACP	23/10/2012,

Atelier de sensibilisation/formation communautés locales sur les CC, les forêts et le mécanisme REDD+	14-17/02/2013
Rencontre de la Société civile et la délégation de l'EFI-UE	20/02/2013
Atelier de formation des Communautés locales et de la Société civile sur l'approche de l'ONU-REDD à l'Engagement des parties prenantes et le principe du Consentement libre informé préalable (CLIP)	06 et 07/03/2013
Atelier de formation de la société civile sur le mécanisme REDD+, financé par l'EFI	16 et 17/04/2013
Campagne nationale d'information et de sensibilisation des parties prenantes sur le mécanisme REDD+, financé par l'EFI et le PNUD	23 et 26/04/2013
	20 et 21/06/2013
	21-29/10/2013
Séance de travail entre la CNREDD et la Société Civile	23/10/2013,
Ateliers d'analyse du R-PP par la société civile	29 et 30/10/2013
Rencontre des associations de femmes pour l'information et la sensibilisation des sur le Mécanisme REDD+	31/10/13
Rencontre des associations de jeunesse pour l'information sur le Mécanisme REDD+	31/10/2013,
Atelier de validation du R-PP	06 et 07/11/2013
Deuxième atelier national de Validation du R-PP	09/05/2014

- Consultations pour la préparation de la SN-REDD+

Activités	2016			2017											Lieu
	Oct	Nov	Dec	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	juil	Août	Sept	Oct	Nov	
Atelier de consolidation et d'affinement de la stratégie nationale REDD+ par l'équipe SEP-REDD+															Jacqueville
Ateliers régionaux de consultation, d'analyse et de validation du draft 1 de la stratégie nationale REDD+ avec la participation des présidents des GT															Yamoussoukro, Soubré, Aboisso,
Ateliers sectoriels de haut niveau de validation des politiques et mesures pour chaque groupe thématique puis intégration des commentaires															Abidjan
Atelier de consultation des organisations de la société civile regroupée au sein de l'OIREN sur la stratégie nationale REDD+ à Yamoussoukro															Yamoussoukro
Atelier de consultations des organisations de jeunesses sur la stratégie nationale REDD+ en préparation à la COP22 au Maroc															Abidjan
Mini atelier de consultation des différents ministères sur la stratégie nationale REDD+															Abidjan
Présentation du draft 1 de la stratégie nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire lors de la COP22															Marrackech, Maroc
Consultations sur le Plan d'investissement de la SN REDD+															Abidjan et en Régions
1ère reunion statutaire du Secrétariat Exécutif Permanent REDD+_Analyse du document de stratégie nationale REDD+															Abidjan
1ère reunion statutaire du Secrétariat Exécutif Permanent REDD+_Analyse du document de stratégie nationale REDD+															Abidjan
1ère reunion du Comité Technique et du Comité National REDD+_Analyse stratégie nationale REDD+															Abidjan
Réunion du Comité Technique pour examen du document de stratégie nationale REDD+															Abidjan
Réunion du Comité Technique pour examen du document de stratégie nationale REDD+															Abidjan
Validation de la SN REDD+ par le Comité National REDD+															Abidjan
Communication en conseil des ministres															Abidjan
Revue et prise en compte des commentaires additionnelles des parties prenantes institutionnelles par le SEP REDD															Abidjan
Présentation à la COP 23															Allemagne

- Consultations pour la préparation du R-PIN

Activités	Date	Lieu
Atelier d'élaboration de la note d'idée du PRE de la Côte d'Ivoire	08-11/06/2015	Bassam
Atelier de restitution des résultats des travaux sur l'élaboration de la note conceptuelle du programme de réduction des émissions	29/07/2015	Abidjan
Séance de lecture du ER-PIN	4/08/15	Abidjan

- Consultations pour la préparation du EESS

Activités	date	Lieu
Atelier de démarrage des activités de l'évaluation environnementale et sociale stratégique dans le cadre du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire	2/19/2016	Abidjan
Consultations Régionales dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale stratégique du mécanisme REDD+	du 10/03/2016 au 13/04/2016	24 préf.et 24 villages
Atelier de concertation et d'enrichissement sur l'évaluation des options stratégiques du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire	8/4/2016	Abidjan

- Consultations pour la préparation du SIS

Activités	Date	Lieu
Réunion de validation de la première version du Système d'information sur les Sauvegardes	22/03/2018	Abidjan
Séance d'information et d'échanges sur le Système d'Information sur les Sauvegardes	29/03/2018	Abidjan
Atelier finalisation du Système d'Information sur les Sauvegardes	22/04/2018	Abidjan

- Consultations pour la préparation du NER / MRV

ACTIVITES	DATE	LIEU
1ème réunion du GT pour l'élaboration du plan d'action pour la mise en place du SNSF	3/9/2016	Abidjan
2ème réunion du GT pour l'élaboration du plan d'action pour la mise en place du SNSF	3/24/2016	Abidjan
3ème réunion du GT pour l'élaboration du plan d'action pour la mise en place du SNSF	6/15/2016	Abidjan
Retraite de finalisation du plan d'action SNSF	24/25/06/2016	Assinie
Atelier de validation du PA SNSF	9/16/2016	Abidjan
Atelier de formation sur le NRF	4-5/06/2015	Abidjan
Atelier technique sur la représentation de la définition de la forêt dans le cadre du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire	27-28/04/2016	Abidjan / SODEFOR
Atelier lancement de l'élaboration du NRF/NERF en Côte d'Ivoire	07-08/09/2016	Abidjan

ACTIVITES	DATE	LIEU
Atelier technique d'appui à la finalisation du NRF et mise en cohérence avec l'IGES du BUR	05-09/12/ 2016	Rome
Atelier national de validation du NRF dans de cadre de la REDD+	12/14/2016	Abidjan
Réunion de planification des activités des activités de l'inventaire de biomasse	9/30/2016	Abidjan
Atelier élaboration de la méthodologie et formation des cadres sur la Biomasse	11-12/08/2016	Abidjan
Atelier national de lancement de la collecte des données de la biomasse forestière	10/14/2016	Abidjan
Atelier de formation en évaluation des ressources forestières et analyse des données	3-7/04/2017	Abidjan
Atelier de formation des équipes d'inventaire sur l'utilisation des outils et des instruments de collecte de données de biomasse forestière	20-21/09/2016	Abidjan
Réunion d'information et de sensibilisation inventaire biomasse		Bondoukou
Réunion d'information et de sensibilisation inventaire biomasse	10/28/2017	Adzopé
Réunion d'information et de sensibilisation inventaire biomasse	10/26/2017	Abengourou & Gagnoa
Réunion d'information et de sensibilisation inventaire biomasse	10/27/2017	Bettié & Bangolo
Reunion projet INF SODEFOR	3/1/2017	Abidjan
Atelier de formation en traitement et analyse des données	25-29/09/2017	Abidjan
Atelier de présentation des données forestières de base pour la REDD+	10/12/2017	Abidjan
Atelier de mise en place d'un cadre de coopération entre partie prenante nationale pour l'élaboration du NRF/SNSF	3/10/2016	Abidjan
Atelier de présentation des résultats de l'étude sur les moteurs de déforestation et de dégradation en Côte d'Ivoire (EMDD)	10 octobre 2016	Abidjan
Atelier de formation sur les inventaires de GES	27-30 avril 2015	Abidjan
Atelier de formation à l'harmonisation des légendes en matière de cartographie de l'occupation du sol/système LCCSv3	30/06 - 03/07/2015	Abidjan
Formation au MNV	16-20/09/2013	Abidjan
Atelier de validation de la légende nationale harmonisée avec LCCSv3	13-14/08/2015	Abidjan

- Consultations pour la préparation du guide PSE

Activités	Date	Lieu
Atelier de présentation du projet pilote « Transforming cocoa supply chains in Côte d'Ivoire » et d'identification des thématiques en matière d'information, de sensibilisation et éducation environnementale	16 Décembre 2016	SEP-REDD+
Atelier de renforcement des capacités des parties prenantes nationales sur les systèmes de paiements pour services environnementaux	12-13 Mars 2015	Abidjan

**Annexe 4 : Composition des groupes de travail pour l'élaboration de la stratégie nationale
REDD+ de Côte d'Ivoire**

GT MINE			
Nom et prénoms	Fonction	Institution	Contact
1. KONE ROGER S.	RESPONSABLE ENVIRONNEMENT	MIM/DGMG	Cél. : 07.83.41.34 Email : koneroger@gmail.com
2. AGBRI Lako	Chef de service	MINADER/DMEME	Cél. : 05 44 42 23 Email : agbrilako@yahoo.fr
3. NC'CHO ADJOUA MARIE-SINGER	Chef de service	MINEF/DCDF	Cél. : 07.06.07.37 Email : nchosinger@yahoo.fr
4. LOUKOU KOFFI JULES	PCA	FEREADD	Cél : 05.46.07.77 Email : fereadd@yahoo.fr
5. AHI TIGORI FRANCOIS	Chef de service	MIM/DEMAC	Cél. : 05.08.61.68 Email : ahitigo@gmail.com
6. ADJE GNOA AIME	Chargé d'étude	MSHP/DHES	Cél. : 05.37.61.31 Email : adjgnoanaime@yahoo.fr
7. ABBE N'TAMON	Membre Secretariat	EBAFOSA	Cél. : Email : abbentamon@yahoo.fr
8. DIE HANNA GRACE	SOUS DIRECTEUR	MEMPD/DAS	Cél. : 49 02 42 91 Email : gracecehylane09@gmail.com
9. AKESSEY LEON	Chef de service	MEDD/DQEPR	Cél. : 08.26.70.48 Email : akesseyleon@yahoo.fr
10. KOUAKOU Y. ARSENE	Chargé d'études	MPD/CABINET	Cél. : 49464975 Email : a.kouakou@plan.gouv.ci
11. KOFFI KOUAKOU	Chargé d'études	MIM/DGMG	Cél. : 01.22.90.71 Email : kkouakou@gmail.com
12. OUATTARA ZANA	Assistant Technique	SEPP-REDD+	Cél. : 08..65.24.86 Email : zanainza@yahoo.fr
13. KOUADIO AMENAN	Point focal convention ROTERDAM	MINEDD	Cél. : 03.48.80.00 Email : vijosee2016@gmail.com
14. KOYA JEAN CLAUDE	Conseiller Technique	MIN PLAN	Cél. : 48.24.23.27 Email : koyajc@gmail.com
15. OUATTARA BAKARY	Inspecteur Installation Classée	MINEDD/CIAPOL	Cél : 02 14 82 08 Email : danvobekah@yahoo.fr

GT Decouplage Agriculture /Déforestation

1.	KOFFI N'guessan Rodrigue	Directeur	MINADER/DMEME	
2.	AGBRI Lako	Chef de service	MINADER/DMEME	Cél. : 05 44 42 23 Email : agbrilako@yahoo.fr
3.	BABOU Romaric	Secrétaire général	ONG IMPACTUM	Cél. : 09 11 30 24 Email : impactum.ong@gmail.com
4.	ABI Monnet	Cocoa Program Manager	ONG SOLIDARIDAD	Cél. : 79 71 72 53 Email : monnet@solidaridadnetwork.org
5.	KRAMO Sylviane Elodie	Chef de service	MINADER/DCR	Cél. : 08 99 12 39 Email : krely80@gmail.com
6.	SEYO Edmond	Chef de service	MINADER/ DFR	Cél. : 49 35 53 05 Email : seyoed@yahoo.fr
7.	YAO Kouakou Guy. A	Vice président	EBAFOSA	Cél. : 08 10 72 03 /07 06 15 41 Email : fabrice.kouakou@gmail.com
8.	TRAORE Soulemane	CNRA	CNRA	Cél. : 49 00 13 23 Email : traoresoulemane@yahoo.fr
9.	DEH DEH Lina	Chargée d'études	MINADER/DPVSA	Cél. : 07 16 77 20 Email : dehdehlina@yahoo.fr
10.	KINDIA Boni Narcisse	Chargé d'études	SODEXAM	Cél. : 07 27 49 21 Email : kingbonik@yahoo.fr
11.	KOUAME N'dri Marie Thérèse	Directrice exécutive	OIREN	Cél. : 01 50 09 71 Email : ndrimaritherese@yahoo.fr
12.	ESSECOFY Guillaume	Chargé d'études	ONDR/MINADER	Cél. : 58 99 77 82 Email : guillaume.essecofy@yahoo.fr
13.	Mme GBO Amin	Chef de division changement climatique	ANADER	Cél. : 01 01 73 80 Email : amindzamla@gmail.com
14.	AKPAUD Waba Aimé Ceserd	Chef de Service	DPPF/MINADER	05 5159 56 / 07 13 01 56 Akpaud.ceserd@gmail.com
15.	KOUAO Francis	Responsable formation	APROMAC	Cél : 02 14 82 08 Email : fkouao@fdh.ci
16.	BEDIE Auguste	Chargé des projets	Conseil Café Cacao	Cél : 20 20 29 65 / 77 28 68 77 Email : bediea@conseicafecacao.ci

GT REBOISEMENT

16. Col AKE ABROBA JEROME	DIRECTEUR	MINEF/DCDF	01087951 akabroj2@yahoo.fr
17. Lt/Col SORO MAMADOU	S/DIRECTEUR	MINEF/DCDF	07834249 soro_mm@yahoo.fr
18. Cdt KOFFI YEBOA ALEXIS	Rech- dev - certification	SODEFOR	03594047 nananyeba@yahoo.fr
19. GNAORE LEWIS C.	chargé de programme	IMPACTUM	09203193 gnaorelewis@yahoo.fr
20. Cne DON SUN SUNDA	chargé d'études	MINEF/DCDF	08231033 donsunsunda@gmail.com
21. KOUADIO K. FIDELE	CT foresterie, agroforesterie	PROFIAB	09762964 kouacou.kouadio@giz.de
22. YAO SERGE ROMUALD	chargé d'études	MINEF/DR ABIDJAN	02118386 ysergeromuald@yahoo.fr
23. BOUADI ANGAMAN PAULIN	chargé d'études	MINADER	05001022 paulinangamanbouadi@yahoo.fr
24. KOUAME N'DRI MARIE- THERESE	Directrice exécutive	CIBCO/OI-REN	01500971 ndrimaritherese@yahoo.fr
25. TEAPOINHI SEPONH STEPHANIE	chargé d'études	MINEF/DEPE	07142001 seponstephanie@yahoo.fr
26. Cne N'CHO ADJOUA MARIE SINGER	Chef de service	MINEF/DCDF	02251076 nchosinger@yahoo.fr
27. Cne FETEH KOFFI SEBASTIEN	chargé d'études	MINEF/DCDF	01567444 fetehkoffisebastien@yahoo.fr
28. Lt BONI JEAN-SEBASTIEN	Chef de service	MINEF/DCDF	01984913 luckum18@yahoo.fr
29. Cne GNAGO NI GUY CHARBEL	chargé d'études	MINEF/DDEF	01983708 gncharbel@yahoo.fr
30. Cne LOUKOU Koffi Maxime	Chef de service	MINEF/DEIF	01881405 lmaxko@yahoo.fr
31. KANGA Marie Colombe	Chargée de programme plant	AIPH	07121052 kangamaco@gmail.com
32. Mme MIEZAN A. Monique	Recherche - développement - certification	SODEFOR	02256441 miezanmonique@gmail.com
33. YAO Affoué Pauline	présidente	FCIEX	05881035 affouepauline@yahoo.fr
34. Cdt ANTCHOURO KOUAME BOKO	chargé d'études	MINEF/DREF	41576955 ingboko@yahoo.fr

GT FLEGT et GESTION DURABLE DES FORÊTS

1.	KOFFI Konan J-C	CT/DG	SODEFOR	Cel : 05 51 48 48 e-mail : abidkoffi@gmail.com
2.	GBANZAI Paul	Directeur de la planification	SODEFOR	Cel. : 03 58 93 38 Email : gbanzaipaul@gmail.com
3.	ARAFAN Haïdara	PF APV-FLEGT	MINEF	Cel : 42 11 81 64 E-mail : arafanhaidarachr@yahoo.fr
4.	EGNANKOU Wadja Mathieu	Président	SOS FORETS (OI REN)	Cel. : 07 76 92 02 /22 44 14 33 Email : wadjaegnankou@gmail.com
5.	KOYA Noutoueu Jean-Claude	CT/MPD	MDP	Cel. : 06 16 32 98/ 48 24 23 27/ 01 78 13 51 Email : koyaic@gmail.com
6.	ODOUKPE Guillaume	Assistant du Coordo PNGRN	MINEDD	Cel. : 07 77 57 98 (ND) Email : sgodoukpe@yahoo.fr
7.	AGNIMEL Adhissy Charles	Chargé d'études	OIPR	Cel. : 09 72 17 47 (ND) Email : agnimelcharles@yahoo.fr
8.	GONDO Gbogbo Arsène	Chargé de projet	SOLIDARIDAD	Cel. : 04 01 83 36 (ND) Email : arsene@solidaridad.onmicrosoft.com
9.	BAH Bilé Valentin	Directeur Technique	SODEFOR	Cel : 01 25 32 00 E-mail : ebabilenvatin@yahoo.fr
10.	TAPE Bi Foua Alphonse	CSOTC CG Abidjan	SODEFOR	Cel : 03 58 96 01 E-mail : alphonsetape@gmail.com
11.	GNAHORE lewis	Chargé de Programme	ONG IMPACTUM	Cel : 09203193 E-mail : gnaorelewicarol@yahoo.com
12.	En attente de désignation		Filière bois.	Voir BENSALAH Pdt SPIB

GT Energie Domestique

1. CORE ELVIS	CIRES	CHERCHEUR	Cel : 48 38 68 09 core.elvis@gmail.com
2. KOUAKOU JEAN NARCISSE	MIRAH/DDE	VETERINAIRE CHEF DE SERVICE	Cel :08 87 08 87 jnkouakou11@yahoo.fr
3. N'TAKPE JEAN CLAUDE	ONG FONDATION PLATE-FORME	PRESIDENT	Cel 09 42 41 97 j.claude62@outlook.com
4. NAGO B. HUGES	MINED/DGDD DEVRS	SOUS-DIRECTEUR	Cel : 07 66 27 49 hugessnago@yahoo.fr
5. MAYET WILLIAM	MINADER/DMEME	CHEF DE SERVICE	Cel : 09 49 21 70 mayet.william@gmail.com
6. BEDJE ASSEMIAN NICAISE	01-REN IVE CI	CONSEILLER NATIONAL	Cel :47 26 58 26 nicaiselechene001@yahoo.fr
7. KOITA YACOUBA	GIWA	CHARGE D'ETUDE	Cel : 08 13 98 24 yacoukoita1@gmail.com
8. DOSSO MOUSSA	DGE	CE	Cel 07 96 08 96 mousdosso@yahoo.fr
9. N'GORAN KONAN NORBERT	DGE	DIRECTEUR MERNR	Cel 57 32 76 90 ngoran.k.norbert@gmail.com
10. EFFI GERMAINE	MEN/ DAPS COGES	ASSIST. DAPS-COGES	Cel : 07 40 15 54 effiger@yahoo.fr
11. Dr SANOGHO YACOUBA	MIRAH/DDE	CEF DE SERVICE	Cel : 08 41 71 02 3083733350@gg.com
12. AKROU JEAN MARC	EBAFOSA	MEMBRE	Cel 59 46 74 79 cyraci@yahoo.fr
13. JIBIKILAYI M	SAPPHYRERI CIACC	DG /PRESIDENT	Cel : 07 61 67 07 jibikilayahonore@yahoo.fr
14. KOUHIE GUEI	MPE	SOUS-DIRECTEUR	Cel :48 28 88 87 kouhieg@yahoo.fr
15. GNIGBOGNIMA SIRIKI	DGE	SOUS-DIRECTEUR	Cel :01 60 07 05 siriki_mmeyahoo.fr
16. BORAUD EDI	AIENR	PRESIDENT	Cel :07 38 58 07 ediboraud@gmail.com
17. LT/col APATA YORO NICOLAS	MINEF/ PROJET UNE ECOLE .	SOUS-DIRECTEUR	Cel :02 79 83 70 nicolas.apata@gmail.com
18. KAHIBA LAMBERT	ASSEMBLEE NATIONALE	MEMBRE	Cel :08 56 72 74 lambert_kohiba@yahoo.fr
19. LOUKOU KOFFI JULE	FEREADD / OIREN-REDD+	PCA	Cel : 05 46 07 71 fereadd@yahoo.fr
20. SILUE DOHOYERI	MINEF/DD	CE	Cel :48 73 51 16 siluedohoyeri@yahoo.fr
21. KONÉ P. EDOUARD	MINEN/DD	CE	Cel :49 24 59 56 eduphe49@gmail.com
22. KOUAME KANGA	Ministère du Pétrole et de l'énergie	CT	
23. Mme Kriza Christiane,	Ministère de l'Economie et des Finances	DPSB	
24. KRA Bienvenu	Ministère de l'Economie et des Finances	DAS	

Annexe 5 : Exemple de Fiches technique des projets de préparation à la REDD+ en Côte d'Ivoire

Projet REDD+ de la Mé		2.5 M€	3 ans	Dec. 2016 - Dec.2019
Mise en œuvre	MINSEDD / SEP-REDD+, Corps préfectoral, Services Technique Déconcentrés (Agriculture, Eaux & Forêts, Environnement), Conseil Régional de la Mé			
Partenaire financier	République Françaises et République de Côte d'Ivoire dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), Conseil Régional de la Mé			
Lieu d'Intervention	Région de la Mé, Forêts classées de Mabi-Yaya			
Description succincte du projet				
<p>Le projet vise à décliner localement les options stratégiques REDD+ définies sur le plan national.</p> <p><u>Composante 1 : Développement territorial</u> il s'agit d'inscrire le projet dans les dynamiques de décentralisation et de sécurisation du foncier déjà en cours en Côte d'Ivoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Aménagement du territoire</u> : (i) Contribution à l'élaboration du Plan Régional de Développement du Conseil Régional de la Mé ; (ii) Elaboration participative de Plans de Développement Locaux dans les 7 villages les plus sujets à déforestation + mise en œuvre via appel à projets locaux (écoles, centres de santé, etc) ; - <u>Sécurisation foncière</u> : (i) Sensibilisation de masse menée dans chacune des localités de la région quant aux opportunités Offertes par la réglementation foncière ; (ii) Délimitation des 7 territoires villageois précités et délivrance de certificats fonciers sur 3500 ha. <p><u>Composante 1 : Développement sectoriel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture zéro déforestation : Accompagnement technique de 2250 ménages (sur une surface minimale de 5 000 Ha) avec : (i) Augmentation de la valeur ajoutée à l'Ha : face à l'enjeu du renouvellement des vieilles cacaoyères, développement de systèmes agroforestiers associant notamment cacao et/ou hévéa (jungle rubber), implication des producteurs dans le commerce du bois aujourd'hui largement sous-valorisé, etc ; et (ii) Sécurisation et diversification des revenus : appui conseil à la commercialisation, gestion du risque prix, diversification des revenus dans le temps (mobilisation du système d'information de marché <u>N'kalo</u>, dans la sous-région). - Gestion durable des forêts et reboisement ; (i) Sensibilisation de masse sur les dispositions du nouveau Code Forestier (2014) ; (ii) Gestion forestière : appui-conseil auprès de 150 propriétaires de plus de 3 Ha de forêt ; (iii) Reboisement : 500 Ha reboisés, dont 50 ha de bois-énergie ; (iv) Appel à projets dédié aux ONG locales déjà engagées dans l'effort de reboisement - Energie domestique durable : (i) Diagnostic régional du secteur des bio-énergies ; (ii) Formation aux techniques de carbonisation améliorée pour 15 charbonniers (cf photo ci-contre) ; (iii) Appel à projets en soutien aux initiatives locales dédiées aux combustibles alternatifs et aux fours améliorés (priorité aux associations de femmes). <p><u>Composante 3 : Mesure d'impact et appui au processus REDD+</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un Niveau d'Emissions de Référence régional (i.e. projection 2015-2025 des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation) afin de pouvoir préparer l'extension géographique du projet ; - Etablissement d'un Etat de Référence Socio-Economique et Environnemental afin de pouvoir mesurer les effets du projet dans le temps ; - Recherche et développement en termes de mesure de détection précoce des défrichements et de suivi dans le temps des changements d'occupation des sols (e.g. reboisements). 				
Liens	https://reddplus.ci/c2d/ http://www.etcterra.org/fr/redd-afolu/prm			

Building a business case for forest-friendly commodities in Côte d'Ivoire (published Oct. 14th 2015)		130 000€	3 ans	2013 - 2016
Partenaires	Commission nationale REDD+, MINSEDD, Ministère en charge du plan, SalvaTerra, Solidaridad / EUREDD Facility			
Description succincte du projet				
<p>The overall objective of the pilot project was to assist the National REDD+ Secretariat to develop a roadmap to decouple agricultural production and deforestation by engaging with private-sector stakeholders involved in commodity supply chains that drive deforestation. Gaining interest and buy-in from the private sector in forest-friendly green production was a first step in developing the roadmap.</p> <p>The project approach was to:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organise roundtables with private-sector stakeholders in commodity supply chains, such as cocoa, to discuss the future of commodity production in Côte d'Ivoire 2. Organise participatory exercises to define a business-as-usual and a green/deforestation-free scenario for each supply chain 3. Collect detailed data for each supply chain to compare the costs and benefits for each scenario 4. Develop a user-friendly land-use cost-benefit simulator <p>The main results was :</p> <ul style="list-style-type: none"> • The project gathered key stakeholders in commodity supply chains at roundtables where they discussed the future of commodity production in Côte d'Ivoire • For each supply chain, participatory exercises detailed the costs and benefits of a business-as-usual with no restrictions on deforestation, and of a green scenario phasing out deforestation as soon as possible • Stakeholders: <ul style="list-style-type: none"> ○ Realised that decoupling agricultural production from deforestation is technically possible in Côte d'Ivoire 2015-2030 ○ Recognised that green commodities make good business sense as they return over 10% on investment and tend to have a positive impact on employment ○ Appreciated that a transition to green commodities would take about 6 years, during which Côte d'Ivoire would bear significant opportunity and investment costs ○ Identified policy measures to promote deforestation-free supply chains • Project staff used the data on costs and benefits collected for each supply chain to develop a cost-benefit simulator that stakeholders can update and use to compare different scenarios • The National REDD+ Secretariat used the cost-benefit analysis to develop a strong REDD+ roadmap (Readiness Preparation Proposal) with a focus on decoupling agricultural production and deforestation • A policy brief summarised the results and identified policy measures for promoting deforestation-free supply chains 				
Liens	http://www.euredd.efi.int/publications/building-a-business-case-for-forest-friendly-commodities-in-cote-d-ivoire			

Engaging with smallholder cocoa farmers-To develop deforestation-free supply chains in Côte d'Ivoire (published Dec. 10th 2015)		200 000€	2 ans	2014 - 2015
Partenaires	Commission nationale REDD+, MINSEDD, CIRAD, ICRAF, SalvaTerra, Solidaridad, CURAT, Centre suisse de recherche scientifique s en RCI, Two global chocolate manufacturers ; UN-REDD / EUREDD Facility			
Partenaire financier	Union européenne			
Description succincte du projet				
<p>The objective of the EU REDD Facility was to support the Government of Côte d'Ivoire in building the enabling conditions for deforestation-free agricultural supply chains. The Facility partnered with the National REDD+ Commission, two private sector chocolate manufacturers and their suppliers, in particular smallholder cocoa producers, to demonstrate how deforestation-free supply chains could work in practice.</p> <p>The Approach was to :</p> <ul style="list-style-type: none"> • test the implementation of a zero-deforestation policy with two leading chocolate manufacturers supply chains. This involved facilitating negotiations between the companies, the National REDD+ Commission and an independent observer on a voluntary agreement specifying the scope of the companies' involvement, and methods for monitoring and verification. • study the feasibility of a national payments for environmental services (PES) scheme targeting smallholders implementing zero-deforestation practices and participating in forest restoration initiatives such as agroforestry in collaboration with UN-REDD Programme. Establishing a national PES scheme is central to national REDD+ implementation and will play an important role in helping smallholders buy in to deforestation-free supply chains. • support policy dialogues on forest-friendly agriculture. The EU REDD Facility helps the National REDD+ Commission negotiate with national producer associations on formalising a cooperation agreement. The Facility also helps the National REDD+ Commission prepare for significant international events, such as the UNFCCC Conference of the Parties (COP). <p>Results:</p> <ul style="list-style-type: none"> • The project will deliver concrete results in 2017. Results in the initial stage include: • The National REDD+ Commission and national producer associations established an official framework for voluntary action by the private sector on deforestation-free supply chains in Côte d'Ivoire. • The feasibility study on PES will help the National REDD+ Commission test the PES mechanism in one or more pilot sites in 2016. • National producer associations expressed support for a national policy on forest-friendly agriculture. • In partnership with the National REDD+ Commission, two major cocoa buyers in Côte d'Ivoire identified pilot sites to test zero-deforestation supply chains. <p>Impacts:</p> <ul style="list-style-type: none"> • The pilot project shows that a zero-deforestation approach to agricultural supply chains is not exclusive to international large-scale palm oil producers. The approach can be adapted to smallholder supply chains in Africa. • Côte d'Ivoire's submission to the twenty-first session of the Conference of the Parties (COP21) highlights the transition to zero-deforestation agriculture as a major strategic policy measure. 				
Liens	http://www.euredd.efi.int/publications/engaging-with-smallholder-cocoa-farmers			

Mapping financial flows to support REDD+ efforts (published Nov. 21th 2016)		220 000€	1 ans	2016
Partenaires	SEP REDD+, MINSEDD, 12 Côte d’Ivoire government ministries, the Climate Policy Initiative, UN-REDD programme, IMPACTUM			
Partenaire financier	Union européenne et UN-REDD Programme			
Description succincte du projet				
<p>The objective:</p> <p>The aim of the project is to identify the nature and volume of domestic and international public finance that contributes to reduced deforestation efforts in Côte d’Ivoire. The study provides an insight into the amount and types of financial flows that are directed at sustainable land-use management and reduced deforestation activities, as well as the key actors and activities involved. By analysing land-use finance in this way, the project provides a baseline against which to measure progress towards the levels of investment required to drive zero deforestation agriculture and reforestation. The tool helps to identify channels, gaps and blocks in financial flows, as well as to pinpoint opportunities to increase finance available for implementation of the National REDD+ Strategy.</p> <p>The approach:</p> <p>The analysis looked at public finance that went to activities that impact on land use in 2015. These activities are considered to be relevant in the context of Côte d’Ivoire’s National REDD+ Strategy, and include: agriculture, forestry, domestic energy, environment, mining and planning policy. The analysis divided the finance for these REDD+-relevant activities into two groups:</p> <p>REDD+ aligned finance: for activities that directly contribute to reducing the drivers of deforestation and forest degradation and to enhancing and protecting forest cover, in accordance with the objectives of the National REDD+ Strategy.</p> <p>Grey finance: for activities that could contribute to maintaining and enhancing Côte d'Ivoire’s forests if other enabling conditions are in place. These include agricultural intensification activities that may be driving deforestation and require additional safeguards to ensure that forests are not converted.</p> <p>This analysis is based on 2015 Ministry of Budget disbursed investment data for 12 relevant ministries. International data is based on data from the Ministry of Economy and Finance and survey returns from 10 donors. Data interpretation is based on project descriptions obtained from the Ministry of Planning, as well as expert consultations and workshops.</p> <p>Results</p> <p>The study showed that the current level of investment makes up only a small fraction of the expected needs for implementing Côte d’Ivoire’s REDD+ strategy. In 2015, USD 28.1 million of investment by the Ivorian government and its partners contributed to achieving REDD+ objectives. Estimates suggest that more than USD 289 million per year is needed to meet Côte d’Ivoire’s objective to have 20% forest cover by 2030 - but less than 2% of this amount went to reforestation and sustainable forest management in 2015.</p> <p>In 2015, donors spent 55 times more money on agricultural intensification than in the forest sector. This underlines the low levels of investment in reforestation and sustainable forest management and the need to mainstream climate objectives in their land-use investments. Similarly, very little was spent on sustainable domestic energy or sustainable mining.</p> <p>By greening existing agricultural finance from domestic, and especially international sources, Côte d’Ivoire and its partners could deliver over five times more REDD+-aligned finance. In 2015, at least USD 140.7 million of public money was invested in ‘grey’, business-as-usual agricultural intensification which did not explicitly account for deforestation risks and may have contributed to deforestation and forest degradation. This was due to lack of strong land-use planning and secure land tenure.</p> <p>Opportunities exist to raise finance from new sources and improve the effectiveness of existing spending, including through fiscal measures, incentives for local government, and a National REDD+ Fund. Additional domestic sources of finance for REDD+ could be generated by taxing activities that drive deforestation, in particular in the agricultural sector, or by earmarking existing tax revenues.</p> <p>Impact</p> <p>The study highlights the need for forests to become a priority for the Ivorian government and its partners. It demonstrates that means don’t yet match ambition when it comes to zero deforestation and forest restoration</p>				

objectives, and provides REDD+ stakeholders with a solid basis for conducting advocacy work with government and external partners.

Côte d'Ivoire is preparing its REDD+ Investment Plan based on the findings of this study. The Investment Plan will support the gap and needs estimates for the implementation of the REDD+ Strategy.

Improved REDD+ finance tracking can help Côte d'Ivoire and partners better plan and coordinate spending. By tracking land-use finance over time, the government of Côte d'Ivoire could monitor the extent to which REDD+ investment needs are being met.

Liens	http://www.euredd.efi.int/publications/mapping-financial-flows-to-support-redd-efforts https://climatepolicyinitiative.org/publication/landscape-redd-aligned-finance-cote-divoire/ http://www.un-redd.org/single-post/2017/06/08/Mapping-the-Landscape-of-REDD-Finance-in-C%C3%B4te-d%E2%80%99Ivoire
-------	---

A path to sustainable cocoa and forest restoration in Côte d'Ivoire Engaging with smallholder cocoa farmers-To develop deforestation-free supply chains in Côte d'Ivoire		25 000€	1 ans	2018
Partenaires	SEP-REDD+, UNEP FI			
Partenaire financier	Union européenne - UNEP			
Description succincte du projet				
<p>The EU REDD Facility and the Finance Initiative of the UN Environment Programme (UNEP FI) have proposed financial solutions to scale-up zero-deforestation cocoa production to the Ivorian Government and its partners. These solutions were developed based on the economic modelling of agroforestry and intensification schemes currently piloted by three private sector actors in the cocoa sector.</p> <p>The study, titled 'Economic and financial challenges to scaling up sustainable cocoa production in Côte d'Ivoire,' was commissioned by the Permanent Executive Secretariat of REDD+ in Côte d'Ivoire, in support to the implementation of Côte d'Ivoire's National REDD+ Strategy.</p> <p>Objective</p> <p>Agroforestry can play a key role in addressing the critical situation of Ivorian forests, improving soil fertility and diversifying the income of producers. Many agro-industrialists who have made ambitious international commitments to produce without deforestation by 2020 have initiated agroforestry pilots inside cocoa plantations in Côte d'Ivoire.</p> <p>Achieving zero-deforestation cacao production implies short-term scaling up of sustainable production models, but several obstacles prevent plantation owners fully adopting this transition. To offer small cacao farmers new production models that are potentially profitable, the economics of cocoa production need to be better understood. Scaling up sustainable cocoa production models requires economic and financial solutions that can cover investment gaps and provide incentives for sustainable practices.</p> <p>Approach</p> <p>The study is based on a review of different technical options for sustainable cocoa production, combining the intensification of production and agroforestry. Agroforestry pilots in cocoa plantations mix a variety of trees for multiple purposes: firewood, fruit trees and timber.</p> <p>On the basis of three pilot projects studied, two types of models were identified. Type A combines firewood and timber with a high preponderance of firewood, representing 75% of the associated trees (concentration). Type B combines firewood, fruit trees and timber (diversification).</p> <p>Compared to the reference model (a 20 year-old monoculture of cocoa in direct sunlight), the shortfall of the type A model is significant and lasts a long time. For this reason, without specific assistance, the financial risk associated with this type of pilot will only attract plantation owners whose cocoa is not their main source of income.</p> <p>In the type B model, food crops income offsets the loss of cocoa revenues in the first years. The small amount of firewood does not make their sale significant for the income of the plantation owner. Since there is less timber, the peak income in year 25 is less significant than in the type A model. The shortfall period from the reference model is very short. The income of the plantation owner increases greatly. This model is therefore attractive for all plantation owners.</p> <p>Results</p> <p>Plantation owners need funding to offset the losses incurred in the early years of the agroforestry transition. However, local banks do not lend to smallholders due to several reasons.</p> <p>To address this challenge, several possible financing solutions for small producers exist:</p> <p>A short-medium term loan (four years) can be set up to cover the expenses of year 1 and the regeneration of the plantation. The sale of firewood of year 4 in a type A pilot would be used to repay it.</p> <p>The purchase of long-term purchase contracts with the chocolatiers to smooth the plantation owner's cocoa incomes and provide them with constant income over the period.</p> <p>The study details these two solutions and identifies other mechanisms that could help finance the shortfall. It also describes some supportive measures.</p> <p>Impact</p> <p>Over the next ten years, the implementation of the zero-deforestation agricultural policy will be key to achieving the National REDD+ Strategy and the national investment framework. This scaling up implies the conversion of an</p>				

estimated two million hectares to agroforestry. Based on the results of the model of this study, this would correspond to a financing requirement equivalent to a cumulative deficit of 671 million euros over the first three years.

Macroeconomic issues currently affecting the sector must be taken into account in the context of scaling up pilot agricultural intensification and agroforestry initiatives in cocoa plantations. The intensification of cocoa cultivation by replacing existing plant material with improved plant material would enable maintaining constant production while decreasing cultivated areas. This would free up areas for other uses, such as reforestation or subsistence food crops.

This study offers private sector partners and the Ivorian Government an economic modelling tool to help them optimise proposed agroforestry models taking into account the economic perspective of smallholders, in particular in the context of private companies' action plan under the Cocoa and Forest initiative.

This study highlights the importance of funding agroforestry and combining it with other solutions to effectively combat deforestation. This will be key to ensuring coherence among the commitments of Côte d'Ivoire, the sustainability strategies developed by actors in the cocoa sector, in particular through the Action Plan of the Cocoa and Forests Initiative, and the economic reality of small cocoa plantation owners.

Liens	http://www.euredd.efi.int/publications/a-path-to-sustainable-cocoa-financial-solutions-for-cote-d-ivoire http://www.un-redd.org/single-post/2018/05/29/A-path-to-sustainable-cocoa-and-forest-restoration-in-C%C3%B4te-d'Ivoire?fb_comment_id=1595252857179639_1600095150028743
-------	--

Annexe 7 : Parties prenantes ayant contribuées à l'auto-évaluation participative du R-Package

Consultations des parties prenantes du 12 au 13 juillet 2018

Parties prenantes	Acteurs	Total
Corps préfectoral	Préfet de la Région de Soubré	1
Directions /Représentations régionales	MINSEDD San-Pedro	1
	MINADER Bondoukou	1
	MINSEDD Daoukro	1
	MINEF (APV FLEGT)	1
	SODEFOR Bouaké	1
	OIPR Soubré	1
Elus locaux	Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) - Abidjan	1
Autorités traditionnelles et guides religieux	Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire Abidjan	1
	Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire Dabou	1
Société civile	OI-REN - Abidjan	1
	FERREAD - Abidjan	1
	ONG Impactum - Abidjan	1
	ONG LA ME Adzopé	1
	ONG LA ME Affery	1
	ONG Malébi - Dimbokro	1
	Association des jeunes - Abidjan	1
	Association de femmes - Abidjan	1
	Fédération Nationale des Sociétés Coopératives de vivriers de Côte d'Ivoire - Abidjan	1
Secteur privé	Plateforme nationale des organisations de producteurs de café-cacao - San-Pedro	1
Centre de recherche et universités	CNRA - Abidjan	1
	Université de Daloa	1
Communautés locales	Affery	1
	Adzopé	1
	Bondoukou	1
	Guiglo	1
SEP- REDD	Abidjan	6
TOTAL PARTICIPANTS ATELIER (1)		32

Consultations des parties prenantes du 16 au 17 juillet 2018

Parties prenantes	Acteurs	Total
Ministères	Ministère de l'Economie et des Finances	1
	Ministère du Plan et du Développement	1
	MINSEDD	1
	MINEF	1
	MINADER	1
Autorités traditionnelles et guides religieux	Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire Yamoussoukro	1
	Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire Guiglo	1
	Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire Abidjan	1
Directions Générales	SODEFOR - Korhogo	1
	SODEFOR - Abidjan	
	OIPR	1
	ANADER	1
Elus locaux	Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) Cavally	1
	Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) Bélier	1
Société civile	OI-REN	1
	ONG Guiglo	
	FERREAD	1
Secteur privé	Association des Professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire (Apromac)	1
	Mondelez International	1
	The Forest Trust (TFT)	1
Universités et centres de recherches	World Agroforestry Centre (ICRAF)	1
	Université Felix Houphouët Boigny	1
Partenaires techniques et financiers	FAO	1
SEP-REDD		6
TOTAL PARTICIPANTS ATELIER (2)		27

Bibliographie et références

COMPOSANTE 1

Arrêté n°0114/MINSEDD/CAB du 19 juillet 2017 portant désignation des membres du Comité National REDD+

<https://www.dropbox.com/home/ETUDE%20STRATEGIE?preview=ARRETE+PORTANT+DESIGNATION+DES+MEMBRES+DU+CNREDD%2B.pdf>

Arrêté n° 0113/MINSEDD/CAB du 19 juillet 2017 portant désignation des membres du Comité Technique Interministériel

<https://www.dropbox.com/home/ETUDE%20STRATEGIE?preview=ARRETE+PORTANT+DESIGNATION+DES+MEMBRES+DU+CTI.pdf>

Décret n°2012-1049 du 24 octobre 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale REDD+

<https://www.dropbox.com/home/ETUDE%20STRATEGIE?preview=Decret+cr%C3%A9ation+CNREDD%2B.pdf>

Principaux documents et rapports élaborés. <http://reddplus.ci/>

Chaine « YouTube » REDD+ Côte d'Ivoire permettant la diffusion et le stockage des films réalisés sur la REDD+ en Côte d'Ivoire : <https://www.youtube.com/channel/UCMpQE6Hv74n3ssa5XHBBIBg>

Réseaux sociaux utilisés pour partager régulièrement de l'information sur le processus avec une page « Facebook » : <https://www.facebook.com/REDD-C%C3%B4te-dIvoire-1603079076575939/>

Compte « Twitter » REDD+ : https://twitter.com/sep_redd

COMPOANTE 2

Etude d'identification, d'analyse et de cartographie des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire (2016, UN-REDD/FAO),

<https://drive.google.com/drive/folders/1ISu8mSvWybielW6zTMvdyeEZrqvW2YF>

2014, Note d'information "Comment concilier développement agricole et forestier en Côte d'Ivoire, et à quel coût ?" (<http://www.euredd.efi.int/documents/15552/170081/Brief+Cote+Ivoire/f3a1c0c8-a426-4763-8c0e-449a76c4aa40>)

<http://www.euredd.efi.int/documents/15552/226200/Briefing+note+on+how+can+C%C3%B4te+d%27Ivoire+reconcile+agricultural+and+forest+development+and+at+what+price/8b52f4c7-c6dc-4aeb-8285-e76223df1476>

Note technique sur la définition de forêt et le suivi de la déforestation dans la filière palmier à huile
Contribution au processus d'interprétation nationale du standard RSPO en Côte d'Ivoire
(<http://www.euredd.efi.int/documents/15552/226200/Note+on+RSPO+and+REDD%2B+in+C%C3%B4te+d%27Ivoire.pdf/3f964250-5946-4a81-abcb-ee25e33d3102>)

2014 Octobre 27, Rapport de synthèse de l'Atelier d'information et de consultation des acteurs de la filière riz sur les enjeux de la déforestation et le mécanisme REDD+
(<http://www.euredd.efi.int/documents/15552/226200/Rapport+atelier+Riz.pdf/83ddb6f3-a649-4778-8565-6b8c1b9aab7b>)

2014 Novembre, Rapport de synthèse de l'Atelier d'information et de consultation des acteurs de la filière cacao sur les enjeux de la déforestation et le mécanisme REDD+
(<http://www.euredd.efi.int/documents/15552/226200/Rapport+atelier+Cacao.pdf/bce26b41-897c-4b69-b2fa-89e85ba907ff>)

2014 Novembre 20, Rapport de synthèse de l'Atelier d'information et de consultation des acteurs de la filière hevea sur les enjeux de la déforestation et le mécanisme REDD+
(<http://www.euredd.efi.int/documents/15552/226200/Rapport+atelier+Hevea.pdf/cb5c31c1-c8da-422d-9fae-3b1e4a249f9b>)

2014 Novembre 11, Rapport de synthèse de l'Atelier d'information et de consultation des acteurs de la filière Palmier à huile sur les enjeux de la déforestation et le mécanisme REDD+
(<http://www.euredd.efi.int/documents/15552/226200/Rapport+atelier+Palmier.pdf/bab7b0e8-c861-46a3-a506-0dd7095a841f>)

2015, Etude de faisabilité sur la mise en œuvre d'une politique d'agriculture zéro déforestation (2015, UE-EFI), <https://drive.google.com/drive/folders/0BzP3iydjsX4FbTBIUFVKbIFRWTg>

+ Note d'orientation politique Agriculture Zéro Déforestation

<https://www.unredd.net/documents/redd-papers-and-publications-90/15642-politique-agriculture-zero-deforestation-en-cote-divoire.html?path=redd-papers-and-publications-90>

<http://www.euredd.efi.int/documents/15552/254231/Orientation+politique+agriculture+z%C3%A9ro+d%C3%A9forestation+en+C%C3%B4te+d%E2%80%99Ivoire/b0382b82-82cc-44d8-a5bc-529db4b04bf0>

2018, Modèles économiques et financiers de la mise à l'échelle de la production durable du Cacao en Côte d'Ivoire (2018, UE-EFI)

2016, Secteur du Bois-énergie : Evaluation de l'offre et de la demande des différentes sources d'énergie domestique de cuisson (2016, FCPF),
https://drive.google.com/drive/folders/1rsUuVI4y4_ozuUCF7PLeQvrGM39B75U9

2016, Evaluation du potentiel de reboisement et d'agroforesterie en Côte d'Ivoire (2016, FCPF), https://drive.google.com/drive/folders/1oSAUCjd7V88-FlAK6nk52_gfYVvIROgY

2017, Diagnostic pour la promotion et le renforcement de la chaîne de valeur du bois dans le cadre de la REDD+ en Côte d'Ivoire (2017, UN-REDD/FAO)

2016, Etude analytique de l'état de l'occupation des terres et proposition d'un modèle type de schéma régionale d'aménagement du territoire intégrant les enjeux de préservation des ressources naturelles (2016, FCPF), [https://www.dropbox.com/home/ETUDE%20STRATEGIE?preview=Biotope_Livrable2_Strategie_Ressources_naturelles_sud_ouest_RCI+\(1\).pdf](https://www.dropbox.com/home/ETUDE%20STRATEGIE?preview=Biotope_Livrable2_Strategie_Ressources_naturelles_sud_ouest_RCI+(1).pdf)
https://www.dropbox.com/home/ETUDE%20STRATEGIE?preview=BIOTOPE_Livrable3_Recommandations_complementaires_SRADT_Nawa.pdf

2016, Analyse et cartographie des flux de financements publics liés à l'utilisation des terres (2016, UE-EFI), <https://drive.google.com/drive/folders/10BKGBJf-dWWNGY-mhcvDO-SxxleOuWod>

2014, Analyse du cadre juridique et réglementaire lié à la mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire (2014, financement FAO).

Étude coûts-bénéfices de la REDD+ en Côte d'Ivoire et mobilisation des acteurs des grandes filières agricoles et forestières (2014, UE-EFI), <https://www.dropbox.com/home/ETUDE%20STRATEGIE?preview=Rapport+Etude+Co%C3%BBts-B%C3%A9n%C3%A9fices+de+la+REDD%2B+en+C%C3%B4te+d%27Ivoire.pdf>
<http://www.euredd.efi.int/documents/15552/226200/Report+of+the+cost-benefit+study+French.pdf/bd874c65-3330-4950-a10f-ddf4a7961260>

2015, Analyse du cadre institutionnelle de la REDD+ en Côte d'Ivoire (2015, UN-REDD/FAO), https://www.dropbox.com/home/ETUDE%20STRATEGIE?preview=Analyse+Institutionnelle+et+Contextuelle+REDD+Cote+D+ivoire_versions+finale.docx

2016, Contribution des Services Ecosystémiques à la macroéconomie nationale (2016, UN-REDD/PNUE), [https://www.dropbox.com/home/ETUDE%20STRATEGIE?preview=Evaluation+Economique+des+b%C3%A9n%C3%A9fices+rendus+par+la+for%C3%AAts_UNEP+Cote+d%27Ivoire+Rapport+ERE+Int%C3%A9gr%C3%A9+For%C3%AAt+Finale++V4.1+\(2\).pdf](https://www.dropbox.com/home/ETUDE%20STRATEGIE?preview=Evaluation+Economique+des+b%C3%A9n%C3%A9fices+rendus+par+la+for%C3%AAts_UNEP+Cote+d%27Ivoire+Rapport+ERE+Int%C3%A9gr%C3%A9+For%C3%AAt+Finale++V4.1+(2).pdf)

2017, Cartographie des bénéfices multiples de la REDD+ en Côte d'Ivoire (2017, UN-REDD/PNUE), <https://drive.google.com/drive/folders/15hPxW2JnWB3gveAaWyqkorXLaJc4ET9v>

Etude de conception d'un mécanisme de gestion des plaintes sur la REDD+ (2016, FCPF), <https://drive.google.com/drive/folders/15hPxW2JnWB3gveAaWyqkorXLaJc4ET9v>

2018, Evaluation Environnementale Sociale et Stratégique du mécanisme REDD+ et Rapports Cadre (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, Cadre de Politique de Réinstallation, Cadre Fonctionnel d'Accès aux Ressources Naturelles, Cadre de Gestion des Ressources Culturelles Physiques, Plan de Gestion des Pestes et Pesticides) (2018, FCPF), https://drive.google.com/drive/folders/1Jr9217UhDCf_O2khwjU_OmlwZtfq17P1

2016, Etude de faisabilité d'un système national de paiements pour services environnementaux (PSE) (2016, UN-REDD/PNUE), <https://drive.google.com/drive/folders/0B4DuORV-V3xHWVRPOC1GbWpBSkU>

2016, Evaluation du potentiel d'investissement du secteur privé en Côte d'Ivoire (2016, UN-REDD/PNUE), <https://www.dropbox.com/home/ETUDE%20STRATEGIE?preview=Etude+d%27analyse+du+potentiel+d%27investissement+du+secteur+priv%C3%A9+en+C%C3%B4te+d%27Ivoire.pdf>

2017 janvier, Cartographie des financements alignés à la REDD+ en Côte d'Ivoire (<https://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2017/01/Cartographie-des-financements-alignes-a-la-REDD-en-Cote-dIvoire.pdf>

<https://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2016/11/Cartographie-des-flux-financiers-align%C3%A9s-%C3%A0-la-REDD-en-C%C3%B4te-d%E2%80%99Ivoire-R%C3%A9sum%C3%A9-ex%C3%A9cutif.pdf>

2018 juillet, Cadre National d'Investissement (CNI) – REDD+ (2018) https://www.dropbox.com/home/etude%20strategie?preview=01_ffmes-cni_sredd-ci-document_final-19-07-2018.pdf

COMPOSANTE 3

2014 Octobre, Évaluer les avantages et inconvénients des différentes définitions de la forêt en Côte d'Ivoire. État de l'art des bonnes pratiques et expériences internationales en matière de système de suivi des forêts (Silva Terra, CN REDD+, RCI Facilité EU-REDD+, Institut européen de la forêt (EFI) (<http://www.euredd.efi.int/documents/15552/226200/Report+on+forest+definitions+in+C%C3%B4te+d%27Ivoire.pdf/224d6224-f310-4239-82a7-cbd8457c8e2a>)

2017 Octobre 15, Niveau de référence pour les forêts de la Côte d'Ivoire, http://redd.unfccc.int/files/rci_nrf_ccnuc2017.10.15.pdf

2017 Mai, Rapport technique de L'évaluation du NRF de la Côte d'Ivoire, <http://unfccc.int/resource/docs/2017/tar/civ.pdf>

Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne, <https://ec.europa.eu/jrc/en>

2017 Novembre , Données forestières de base pour la REDD+ en Côte d'ivoire - Cartographie de la dynamique forestière de 1986 à 2015 <http://www.fao.org/3/a-i8047f.pdf>

Site internet de la REDD+, www.reddplus.ci

2017 Novembre 1, Données forestières de base pour la REDD+ en Côte d'ivoire - Inventaire de la biomasse forestière pour l'estimation des facteurs d'émissions, <http://www.fao.org/3/a-i8019f.pdf>

2016 juillet, Cadre méthodologique du fonds carbone, <https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2016/July/FCPF%20Cadre%20M%C3%A9thodologique%20revisée.pdf>

COMPOSANTE 4

Géoportail, www.geoportailsst.com

Etat des lieux des informations et expertises disponibles dans les organismes techniques impliqués dans la surveillance spatiale des terres en Côte d'Ivoire https://1drv.ms/b/s!AmRJ_eqaQcEHgYMysmE-GSHo1YNHHw

Etude de faisabilité pour la mise en place d'un système de suivi spatial du territoire - https://1drv.ms/b/s!AmRJ_eqaQcEHgYMzedWRrBD6Ni9Vcw

Evaluation des capacités nationales pour la mise en œuvre des systèmes de surveillance des forêts, Site géoportail SNSF – www.geoportailsst.com

Feuille de route pour le développement d'un Système d'Information sur les Sauvegardes environnementales et sociales (SIS), https://drive.google.com/drive/folders/18sICuveRonbsDzq6xNfk9g6et_kufkqW

Feuille de route « Cacao, ami de la forêt » élaboré par le Conseil Café Cacao dès 2015

Initiative Cacao & Forêts

Cadre d'action commun présenté au cours de la 23^{ème} Conférence des Parties sur le climat à Bonn (Version du 20 mars 2018) <http://www.worldcocoafoundation.org/cocoa-forests-initiative/>

- Cadre d'action commune Initiative Cacao-Forêt :

https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2018/06/CDI-Framework_french.pdf

https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2017/11/CDI-Framework_English-1.pdf